

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2002

Volume 56

Table des matières

Avant-propos	v
A propos de l'Annuaire 2002	xvi
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xvii
Note explicative des documents	xviii
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **39**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 40 : Suivi du Sommet du Millénaire (2000), 40 ; Prévention des conflits, 41. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2002, 47. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 49 : Terrorisme international, 49. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 60 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 60 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 70 ; Opérations menées en 2002, 72 ; Registre des opérations menées en 2002, 72 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 74. AUTRES QUESTIONS, 88.

II. Afrique **102**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 91. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 98 : République Démocratique du Congo, 102 ; Burundi, 135 ; Rwanda, 141 ; République centrafricaine, 142. AFRIQUE DE L'OUEST, 147 : Sierra Leone, 148 ; Libéria, 165 ; Guinée-Bissau, 176 ; Côte d'Ivoire, 180. CORNE DE L'AFRIQUE, 182 : Érythrée-Éthiopie, 182 ; Somalie, 196. AFRIQUE DU NORD, 209 : Sahara occidental, 209 ; Jamahiriya arabe libyenne, 216 ; Soudan, 217. AFRIQUE AUSTRALE, 218 : Angola, 218. AUTRES QUESTIONS, 233 : Comores, 233 ; Mozambique, 234 ; Coopération entre l'Union africaine et le système des

Nations-Unies, 234.

III. Amériques 239

AMERIQUE CENTRALE, 239 : Guatemala, 243. HAÏTI, 249 : Financement des missions 249. AUTRES QUESTIONS, 251 : Cuba - États-Unis, 251 ; Coopération avec l'OEA, 252 ; Coopération avec la CARICOM, 253 ; Colombie, 255 ; El Salvador-Honduras, 255 ; Zone de paix en Amérique du Sud, 255.

IV. Asie et Pacifique 256

AFGHANISTAN, 257 : Situation en Afghanistan, 257 ; Sanctions, 279. IRAQ, 285 : Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 316. IRAQ-KOUEÏT, 296 : Armes et autres sanctions, 301 ; Programme Pétrole contre nourriture, 303 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation des Nations Unies, 314 ; Autres Questions, 315. TIMOR-LESTE, 315 : Financement des opérations des Nations Unies, 327. AUTRES QUESTIONS, 330 : Cambodge, 330 ; Inde-Pakistan, 330 ; Iran-Iraq, 331 ; Corée, 331 ; Népal, 332 ; Papouasie - Nouvelle-Guinée, 332 ; Tadjikistan, 333 ; Émirats arabes unis-Iran, 333 ; Coopération ASEAN-Nations Unies, 333.

V. Europe et Méditerranée 334

L'EX-YOUGOSLAVIE, 335 : Opérations des Nations Unies, 335 ; Péninsule de Prevlaka, 339. BOSNIE-HERZEGOVINE, 344 : Transition vers la future présence internationale, 345 ; Mise en œuvre de l'accord de paix, 346. REPUBLIQUE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE, 366 : Situation au Kosovo, 367 ; Autres questions, 383. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 383. GEORGIE, 384 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 384 ; Relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie, 395. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 397. CHYPRE, 397 : Mission de bons offices, 398 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 401. AUTRES QUESTIONS, 404 : Coopération avec l'OSCE, 404 ; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 408 ; Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 410 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 411.

VI. Moyen-Orient 413

PROCESSUS DE PAIX, 414 : Situation globale, 414 ; Territoire palestinien occupé, 415. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 454 : Aspects généraux, 454 ; Aide aux Palestiniens, 461 ; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 463. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 472 : Liban, 473 ; République arabe syrienne, 480.

VII. Désarmement 486

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 487 : Dispositif des Nations Unies, 487. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 491 : Conférence sur le Désarmement, 491 ; Commission du désarmement, 493 ; Accords START et autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 493 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 505 ; Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires, 507 ; Garanties de l'AIEA, 507 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 509 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 510 ; Déchets radioactifs, 511 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 511. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 516 : Armes bactériologiques (biologiques), 516 ; Protocole de Genève, 517 ; Armes chimiques, 518. ARMES CLASSIQUES, 519 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 520 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 524 ; Mesures concrètes de désarmement, 526 ; Transparence, 527 ; Mines antipersonnel, 529. DESARMEMENT REGIONAL ET AUTRES APPROCHES, 531 : Afrique, 531 ; Asie et Pacifique, 534 ; Europe, 534 ; Amérique latine, 535. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 538 : Terrorisme, 538 ; Nouveaux types d'armes de destruction massive, 539 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 540 ; Désarmement et développement, 541 ; Accords de limitation des armes et de désarmement, 543. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 544.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

553

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 553 : Appui aux démocraties, 553. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 554 : Antarctique, 554 ; Amérique du Sud, 555. DECOLONISATION, 557 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 557 ; Porto Rico, 568 ; Territoires en cours d'examen, 569. INFORMATION, 584 : Services d'informations des Nations Unies, 584 ; Information et communications dans le contexte de la sécurité internationale, 596 ; Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de sécurité internationale et de désarmement, 597. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 598 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 598 ; Sous-Comité scientifique et technique, 599 ; Sous-Comité juridique, 601. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 606.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

611

MECANISME DES NATIONS UNIES, 611 : Commission des droits de l'homme, 611 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 613 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 613 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 616. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 622 : Aspects généraux, 622 ; Convention sur les droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 625 ; Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels, 626 ; Convention contre la discrimination raciale, 628 ; Convention contre la torture, 630 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 637 ; Convention sur les droits de l'enfant, 637 ; Convention sur les travailleurs migrants, 638 ; Convention sur le génocide, 639. AUTRES ACTIVITES, 640 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 640 ; Services consultatifs et coopération technique, 640 ; Education dans le domaine des droits de l'homme, 647 ; Les enfants et la culture de la paix, 650 ; Institutions nationales et arrangements régionaux, 652 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 656.

II. Protection des droits de l'Homme

657

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 657 : Troisième décennie de lutte contre le racisme, 657. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 677 : Préjudice culturel, 677 ; Discrimination contre les minorités, 678 ; Intolérance religieuse, 681. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 685 : Droit à l'autodétermination, 685 ; Administration de la justice, 689 ; Droit à la démocratie, 701 ; Autres questions, 705. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 720 : Droit au développement, 720 ; Corruption, 732 ; Extrême Pauvreté, 732 ; Droit à l'alimentation, 734 ; Droit à un logement convenable, 738 ; Droit à l'éducation, 739 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 740 ; Droit à une santé physique et mentale, 742 ; Esclavage et questions connexes, 743 ; Groupes vulnérables, 745.

III. Violations des droits de l'Homme

773

ASPECTS GENERAUX, 773. AFRIQUE, 773 : Burundi, 773 ; République démocratique du Congo, 774 ; Guinée équatoriale, 779 ; Sierra Leone, 779 ; Soudan, 781 ; Zimbabwe, 785. AMERIQUES, 786 : Colombie, 786 ; Cuba, 787. ASIE ET PACIFIQUE, 787 : Afghanistan, 787 ; Cambodge, 792 ; Iran, 792 ; Iraq, 792 ; Myanmar, 796 ; Timor-Leste (Timor oriental), 799. EUROPE, 801 : Chypre, 801 ; l'ex-Yougoslavie, 802 ; Fédération de Russie, 804. MOYEN-ORIENT, 805 : Liban, 805 ; Territoires occupés par Israël, 805.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

813

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 813 : Développement et coopération économique internationale, 813 ; Développement durable, 821 ; Éradication de la pauvreté, 827 ; Science et technologie au service du développement, 831. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 838. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 841 : Comité des politiques de développement, 841 ; Administration publique, 842. PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ECONOMIES EN TRANSITION, 844 : Pays les moins avancés, 844 ; États insulaires en développement, 848 ; Pays en développement sans littoral, 850 ; Économies en transition, 851.

II. Activités opérationnelles de développement

854

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 854. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 862 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 863 ; Activités opérationnelles du PNUD, 864 ; Planification et gestion des programmes, 868 ; Financement, 871. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 873 : Activités des Nations Unies, 873 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 874 ; Bureau des services d'appui aux projets, 875 ; Volontaires des Nations Unies, 880 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 882 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 884.

III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

885

AIDE HUMANITAIRE, 885 : Coordonation, 885 ; Mobilisation de ressources, 890 ; Déminage, 890 ; Nouvel ordre humanitaire international, 893 ; Activités humanitaires, 894. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 906 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 906 ; Autres formes d'assistance économique, 920. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 923 : Coopération internationale, 924 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 928 ; Aide en cas de catastrophes, 931.

IV. Commerce international, financement et transports 932

COMMERCE INTERNATIONAL, 932 : Politique commerciale, 937 ; Promotion et facilitation du commerce, 940 ; Produits de base, 943. FINANCES, 947 : Politique financière, 947 ; Financement pour le développement, 953 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 965. TRANSPORT, 967 : Transport maritime, 967 ; Transport de marchandises dangereuses, 968. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 968.

V. Activités économiques et sociales régionales 973

COOPERATION REGIONALE, 973. AFRIQUE, 975 : Tendances économiques, 975 ; Activités en 2002, 976. Questions relatives aux programmes, à l'administration et à l'organisation, 981 ; Coopération régionale, 982. ASIE ET PACIFIQUE, 985 : Tendances économiques, 986 ; Activités en 2002, 986 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 992 ; Activités sous-régionales, 1000. EUROPE, 1003 : Tendances économiques, 1003 ; Activités en 2002, 1005 ; Activités opérationnelles, 1020 ; Activités sous-régionales, 1008. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1009 : Tendances économiques, 1010 ; Activités en 2002, 1010 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 1015 ; Coopération entre les Nations Unies et le Système économique latino-américain, 1016. ASIE OCCIDENTALE, 1017 : Tendances économiques et sociales, 1017 ; Activités en 2002, 1018 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 1020.

VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 1022

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1022 : Énergie, 1022 ; Ressources naturelles, 1027. CARTOGRAPHIE, 1028.

VII. Environnement et établissements humains 1030

ENVIRONNEMENT, 1030 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1030 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1042 ; Activités liées à l'environnement, 1049. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1067 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1067 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1071 ; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, 1074.

VIII. Population 1076

SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1076. FOND

DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1077. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1083.

IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1086

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1086 : Développement social, 1086 ; Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 1089 ; Suivi de l'Année internationale de la famille (1994), 1089 ; Personnes handicapées, 1091 ; Développement culturel, 1096. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1099 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1099 ; Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1110 ; Criminalité transnationale, 1114 ; Stratégies de prévention du crime, 1116 ; Normes et règles des Nations Unies, 1123 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1131 : Instituts des Nations Unies pour la recherche et la formation, 1132 ; Education pour tous, 1134.

X. Femmes 1136

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1136. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1156 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1156 ; Commission de la condition de la femme, 1158 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1164 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1165.

XI. Enfants, jeunes et personnes âgées 1168

ENFANTS, 1168 : Session extraordinaire de l'Assemblée générale, 1168 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1183. JEUNES, 1192. PERSONNES AGEES, 1193 : Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, 1193.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1199

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1199 : Politiques de programmation, 1199 ; Questions financières et administratives, 1204. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1205 : Questions de protection, 1205 ; Mesures d'aide, 1207 ; Activités régionales, 1208.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1216

SANTE, 1216 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1216 ; Tabac, 1221 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1222. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1224 : Aide alimentaire, 1224 ; Sécurité alimentaire, 1225. NUTRITION, 1226.

XIV. Système international de contrôle des drogues 1228

SUIVI DE LA VINGTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1228. CONVENTIONS, 1233 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1234. SITUATION MONDIALE EN MATIERE DE DROGUES,

1236. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1244 : Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 1244 ; Commission des stupéfiants, 1247 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1252.

XV. Statistiques **1253**

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1253 : Statistiques économiques, 1254 ; Statistiques démographiques et sociales, 1256 ; Autres activités statistiques, 1257.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice **1263**

Activités judiciaires de la Cour, 1263 ; Autres questions, 1273.

II. Cour et tribunaux internationaux **1275**

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1275 : Chambres, 1275 ; Bureau du procureur, 1280 ; Greffe, 1280 ; Statut juridique et renvoi d'affaires, 1281 ; Compensation, 1282 ; Financement, 1282. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1284 : Chambres, 1285 ; Bureau du procureur, 1289 ; Greffe, 1290 ; Financement, 1290. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1293 : Recommandations du Groupe d'experts, 1293 ; Coopération des États, 1294 ; Composition des Chambres, 1295 ; Rapport du BSCI, 1296.

III. Aspects juridiques des relations politiques internationales **1298**

CREATION DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE, 1298. COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1302 ; Responsabilité internationale, 1304 ; Actes unilatéraux des États, 1304 ; Responsabilités des organisations internationales, 1304 ; Fragmentation du droit international, 1304. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1305 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1305 ; Terrorisme international, 1306 ; Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève de 1949, 1309 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1310. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1312: Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1312. TRAITES ET ACCORDS, 1314.

IV. Droit de la mer **1316**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1316 : Institutions créées par la Convention, 1321 ; Autres développements relatifs à la Convention, 1322 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1328.

V. Autres questions légales **1329**

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1329 : Renforcement du rôle

des Nations Unies, 1329 ; Coopération avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, 1337 ; Relations avec le pays hôte, 1337. DROIT INTERNATIONAL, 1339 : Droit international de bioéthique, 1339. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1340 : Droit commercial international, 1340.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

- I. Renforcement et restructuration du système des Nations Unies** **1351**
- PROGRAMME DE REFORMES, 1351 : Aspect généraux, 1351 ; Programme pour le changement 1352 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1355 ; Réforme de gestion et contrôle 1357. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1363.
- II. Financement et activités de programmation des Nations Unies** **1367**
- SITUATION FINANCIERE, 1367. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1368 : Simplification du processus, 1368 ; Budget pour 2000-2001, 1372 ; Budget pour 2002-2003, 1372. Esquisse budgétaire pour 2004-2005, 1381. CONTRIBUTIONS, 1383 : Evaluations, 1383. COMPTABILITE ET AUDIT, 1388 : Coordination administrative et budgétaire, 1391. PROGRAMMATION, 1391 : Plan à moyen terme, 1391 ; Exécution des programmes, 1392.
- III. Personnel des Nations Unies** **1396**
- CONDITIONS DE SERVICE, 1396 : Commission de la fonction publique internationale, 1396 ; Questions relatives à la rémunération, 1398 ; Autres questions de rémunération, 1400. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1403 : Politiques relatives au personnel, 1403 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1418 ; Questions relatives au déplacement, 1422 ; Administration de la justice, 1423.
- IV. Questions institutionnelles et administratives** **1426**
- MECANISME INSTITUTIONNEL, 1426 : Admission en tant que membre des Nations Unies, 1426 ; Assemblée générale, 1427 ; Conseil de sécurité, 1430 ; Conseil économique et social, 1431. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1432 : Mécanismes institutionnels, 1432 ; Autres questions de coordination, 1434. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1437 : Demandes de conversion en agence spécialisée des Nations Unies, 1437 ; Coopération avec les organisations, 1438 ; Statut d'observateur, 1444 ; Participation des organisations aux activités des Nations Unies, 1445. CONFERENCES ET REUNIONS, 1447. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1454. AUTRES QUESTIONS, 1456 : Services communs, 1456 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1458 ; Sécurité, 1460 ; Règlements, droits et devoirs, 1462.

Appendices

I.	Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1501
II.	Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1503
III.	Structure des Nations Unies	1518
IV.	Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2002	1533
V.	Centres et services d'information des Nations Unies	1546

Index

Utilisation de l'Index thématique	1550
Index thématique	1551
Index des résolutions et décisions	1590
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité 2002	1594
Comment se procurer des exemplaires de l'Annuaire des Nations Unies ?	1596

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

[A/57/1]

Introduction

1. Nous avons connu au cours de l'année écoulée des épreuves extraordinaires sur les plans de la sécurité et de la stabilité. Les attentats terroristes commis aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 ont jeté un jour dramatique sur la menace que constitue le terrorisme à l'échelon mondial et fait ressortir la nécessité d'avoir une stratégie générale pour le combattre. L'ONU n'a pas attendu pour assumer un rôle important en mobilisant les énergies des différents pays dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous l'avons appris à nos dépens, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau; les racines en sont profondes, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou psychologique. Je suis fermement convaincu qu'il faut absolument étouffer cette menace, tout en pensant que les États doivent veiller à ce que les mesures antiterroristes n'aillent pas à l'encontre du respect des droits de l'homme.

2. Au lendemain des attentats du 11 septembre, la communauté internationale s'est concentrée sur la nécessité de rebâtir les États affaiblis ou en débâcle, tels que l'Afghanistan, qui peuvent servir de pépinière au terrorisme. Parallèlement, l'année écoulée a vu une forte montée de la violence et de la tension au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Afrique centrale.

3. D'un autre côté, l'actualité internationale a pris un tour favorable à certains égards. Le Timor oriental a accédé à l'indépendance et des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en Sierra Leone. Aux Conférences de Doha sur le commerce, de Monterrey sur le financement du développement et de Johannesburg sur le développement durable, on a défini des mesures susceptibles d'aider à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale a représenté un extraordinaire pas en avant sur la voie de l'ordre et de la justice planétaires. D'autre part, il a été de plus en plus généralement admis que, pour que l'humanité connaisse la sécurité, la stabilité et le progrès, il fallait absolument que les traités et le droit international soient respectés.

4. Une des constatations fondamentales que nous impose notre époque est qu'aucun pays n'a les moyens à lui tout seul de relever les défis politiques, économiques, environnementaux et technologiques auxquels se heurte un monde caractérisé par l'interdépendance. Des problèmes tels que ceux du terrorisme, des flux massifs de réfugiés, du VIH/sida, de la surpopulation, de la dégradation de l'environnement et de la pollution ignorent les frontières nationales et appellent des solutions internationales, et le nombre de problèmes mondiaux auxquels il faut trouver des solutions mondiales ne cesse d'augmenter. Toutes les nations ont à gagner aux changements positifs que le multilatéralisme rend possibles, aux possibilités qu'il ouvre et aux solutions qu'il offre. De plus, dans bien des cas il est possible d'agir multilatéralement là où une action unilatérale serait impossible ou ne serait pas souhaitable.

5. L'ONU, remplissant son rôle d'organisation universelle, a aidé à élaborer les principes du multilatéralisme et à en faire progresser la pratique. Elle offre au monde un outil irremplaçable pour faire face aux problèmes mondiaux d'importance critique qui ne peuvent être réglés qu'en faisant appel aux ressources collectives et à la coopération de tous les pays. Grâce à elle, nous disposons des

institutions et des mécanismes communs qui peuvent nous permettre de servir les aspirations fondamentales et universelles de l'humanité.

6. Ce qui préoccupe le plus l'ONU intéresse toutes les nations et a une influence, à bien des égards, sur la vie de l'homme de la rue, dans tous les pays. Comme le montre le présent rapport, l'Organisation poursuit un vaste éventail d'objectifs : assurer la paix et la sécurité, lutter contre la pauvreté, s'acquitter de ses responsabilités sur le plan humanitaire, favoriser le développement, développer le droit international et promouvoir les droits de l'homme et entrer dans des partenariats avec des pans entiers de la société civile. Cela traduit l'évolution de la nature des affaires internationales et leur complexité croissante, et l'ampleur de la coopération dont il est fait état dans le présent rapport témoigne d'une profonde volonté d'améliorer la condition humaine. Parfois les effets de notre action sont directs et immédiats, parfois ils se font attendre longtemps avant de se réaliser.

7. En décernant le centième prix Nobel de la paix à l'ONU, le comité Nobel a rendu un hommage mérité au rôle que celle-ci remplit en tant qu'instrument de rétablissement et de maintien de la paix et de promotion des droits de l'homme. Comme il l'a indiqué, « le seul chemin vers la paix et la coopération mondiale qui puisse être négocié passe par l'ONU ».

8. L'ONU est une institution imparfaite, qui a ses limites. Mais il est dans l'intérêt de chaque État Membre qu'elle continue de s'employer à accomplir sa mission. L'alternative qui s'offre à nous est claire : nous pouvons soit continuer de redoubler d'efforts pour établir l'ordre et la justice internationaux par la négociation et en rapprochant les points de vue, soit régresser vers une époque où on avait recours à d'autres moyens pour régler les problèmes posés par les intérêts contradictoires des États.

9. Cinquante-sept ans après sa création, l'ONU continue de rassembler des pays de plus en plus nombreux, et la qualité d'État Membre est toujours un symbole important de la place qu'occupe un pays dans la communauté des nations. J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Timor oriental et à la Suisse, dont l'admission porte à 191 le nombre des États Membres. J'espère que tous, grands et petits, membres récents et membres de longue date, continueront d'apporter leur appui à l'Organisation et aux principes qu'elle défend.

Chapitre I

Paix et sécurité

10. De la montée de la tension entre l'Inde et le Pakistan à la détérioration de la situation au Moyen-Orient et des attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis à l'éclatement de la violence au Libéria, nombreux ont été les revers essuyés sur le chemin de la paix et de la sécurité internationales. Il n'est pas exagéré de dire que bien des gens ont eu l'impression de vivre cette année dans un monde devenu plus dangereux qu'il ne l'avait été depuis un bon nombre d'années. Mais il est également vrai qu'il y a des millions d'êtres sur terre qui connaissent le danger depuis longtemps : ceux qui vivent dans une insécurité et une misère extrêmes, et qui, cette année, n'ont pas vu se rapprocher autant qu'il aurait fallu leurs perspectives de paix et de prospérité. Les populations du territoire palestinien occupé, du Burundi, de la République démocratique du Congo et d'ailleurs seraient en droit de demander ce que la communauté internationale et leur propre gouvernement peuvent et devraient faire pour les aider à progresser vers la paix.

11. On peut dire, néanmoins, que de sérieux progrès ont été accomplis à certains égards. Avec l'aide de la communauté internationale, le peuple afghan a réussi une transition remarquable, passant de plus de 20 ans de guerre à un début de stabilité après la fin du régime taliban. En Angola, une population entière peut enfin entrevoir la possibilité d'un avenir où elle vivra en paix. Il incombe à la communauté internationale de l'aider à y parvenir. Les perspectives de paix semblent s'être améliorées au Soudan et, en mai 2002, le monde entier s'est réjoui avec la population du Timor oriental de voir le pays devenir indépendant.

Prévention des conflits et rétablissement de la paix

12. Au cours de l'année écoulée, la mise en œuvre des recommandations formulées dans mon rapport de juin 2001 sur la prévention des conflits armés a été concentrée sur les axes suivants : obtenir une meilleure coopération de la part des gouvernements, apporter un appui aux initiatives sous-régionales en faveur de la paix et de la stabilité, et pousser les pays à intégrer la prévention des conflits dans leurs programmes de développement. Les branches du système des Nations Unies qui s'occupent du développement, des affaires humanitaires, des droits de l'homme et des affaires politiques continueront d'agir de concert dans l'action menée pour l'établissement d'une paix durable.

13. Au Moyen-Orient, un cercle vicieux de violence est venu aggraver une situation déjà tendue. Des lignes à ne pas dépasser qui étaient jusque-là admises ont été traversées, ce qui a causé de lourdes pertes en vies humaines des deux côtés. En mars 2002, à la suite d'un attentat-suicide à la bombe dans la ville israélienne de Nataniya, les Forces de défense israéliennes ont lancé une opération de grande ampleur en Cisjordanie, causant des dégâts considérables aux infrastructures de sécurité et aux infrastructures civiles palestiniennes et provoquant une crise sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l'homme. Face à cette situation angoissante, j'ai proposé en avril 2002 de créer une force multinationale qui serait chargée d'aider à assurer la sécurité des civils israéliens et palestiniens et de créer les conditions d'une reprise des négociations. Cette force ne fait pas encore l'unanimité, mais il a été largement admis dans la communauté internationale qu'elle pourrait bien permettre de créer une dynamique vers un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

14. L'incursion israélienne dans le camp de réfugiés de Djénine a soulevé des accusations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ma réaction a été de proposer de dépêcher une équipe impartiale chargée d'établir les faits afin de dresser un tableau exact de ce qui s'était passé. Par sa résolution 1405 (2002), adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a accepté cette offre, et j'ai donc réuni une équipe de personnes convenablement choisies. Comme cette affaire a posé par la suite des problèmes qu'Israël considérait comme fondamentaux, j'ai jugé qu'il fallait dissoudre cette équipe sans qu'elle ait pu se rendre sur les lieux. En mai 2002, l'Assemblée générale m'a prié de lui présenter un rapport sur les événements qui s'étaient déroulés à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes. Ce rapport a été publié le 1er août 2002 (A/ES-10/186).

15. Au milieu de tous ces faits décourageants, des occasions se sont offertes d'avancer vers un règlement politique. En particulier, le Conseil de sécurité s'est déclaré, dans sa résolution 1397 (2002), attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. L'assistance de tiers est un élément déterminant si l'on veut aider les parties à sortir de la phase actuelle de destruction. Dans cet esprit, j'entretiens des contacts étroits et réguliers avec toutes les parties concernées. J'ai établi des liens, en particulier,

avec les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne; nous formons un groupe qui est devenu un nouveau mécanisme de coordination et qu'on appelle le Quatuor.

16. Lors d'une réunion tenue à Madrid en avril 2002, le Quatuor a préconisé une démarche à trois volets visant à s'attaquer systématiquement aux problèmes de sécurité, aux problèmes économiques et aux problèmes politiques. En mai 2002, à Washington, il a annoncé qu'il comptait collaborer avec les parties en vue de tenir une conférence de paix internationale sur les moyens d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 1397 (2002). En juillet 2002, à New York, il s'est mis d'accord sur les objectifs désignés par le Président des États-Unis dans son discours du 24 juin 2002 : deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, la cessation complète et durable de la violence et du terrorisme, la fin de l'occupation commencée en 1967, l'arrêt de l'implantation de colonies de peuplement, la réforme des institutions civiles et de sécurité de l'Autorité palestinienne, la tenue d'élections et la conclusion dans un délai déterminé, fixé à trois ans, des négociations sur un règlement permanent des questions en suspens. C'est à ce moment-là que des représentants des Gouvernements égyptien, jordanien et saoudien se sont réunis pour la première fois avec le Quatuor.

17. Depuis le départ de l'Iraq de la Commission spéciale des Nations Unies, en 1998, les inspecteurs de l'armement des Nations Unies n'ont pas été autorisés à s'y rendre pour vérifier que le pays se conformait aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à son programme d'armes de destruction massive. Mes échanges avec le Gouvernement iraquien se sont cependant accélérés. Depuis mars 2002, j'ai eu plusieurs séries d'entretiens avec le Ministre iraquien des affaires étrangères. La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies reste prête à reprendre les inspections sur le terrain. Dans le souci de réduire au minimum les épreuves imposées à la population civile iraquienne, le Conseil de sécurité a adopté, en mai 2002, sa résolution 1409 (2002) qui visait à accroître l'afflux de fournitures humanitaires dans le pays. Un relâchement plus complet des sanctions demeure toutefois suspendu au respect, par l'Iraq, des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

18. Le Gouvernement iraquien continue de rejeter la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité concernant la question des disparus et des biens confisqués koweïtiens et de pays tiers. L'Iraq s'est engagé récemment à rendre des documents appartenant aux archives nationales du Koweït et mon Coordonnateur de haut niveau a pu, en juillet 2002, participer à mes rencontres avec le Ministre iraquien des affaires étrangères. J'ai proposé de remettre en place un mécanisme des Nations Unies pour la restitution des archives nationales et d'autres biens koweïtiens. Les Gouvernements koweïtien et iraquien ont tous les deux accepté. L'Iraq a refusé à plusieurs reprises de rencontrer mon Coordonnateur de haut niveau pour examiner la question des disparus. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Iraq s'est rendu récemment dans le pays, pour la première fois en neuf ans.

19. Certes, les progrès enregistrés depuis un an dans les négociations en vue du règlement du conflit qui sévit toujours dans le sud du Soudan et la volonté manifestée par l'Afrique de promouvoir un mode de gouvernement démocratique et d'agir en faveur de la prévention des conflits armés incitent à un certain optimisme mais, dans le même temps, les ravages causés par les conflits sur le continent africain montrent ce qu'il en coûte de ne pas agir rapidement pour les prévenir. L'ONU a continué de travailler en collaboration étroite avec les gouvernements, les partis d'opposition et les organisations de la société civile en vue de maintenir la stabilité sociopolitique. Les stratégies suivies ont notamment consisté à prendre des mesures pour réduire la pauvreté, affermir la démocratie,

promouvoir l'état de droit, faire davantage respecter les droits de l'homme et faciliter le retour et la réinstallation des réfugiés et des déplacés.

20. J'ai dépêché des envoyés de haut rang en République centrafricaine à la suite de la tentative de coup d'État de mai 2001, mais aussi en Gambie, en octobre 2001 et en janvier 2002, et au Cameroun, en juin 2002, lors des élections, qui revêtaient une importance cruciale dans ces deux pays. Ces missions ont contribué à rétablir le dialogue entre les responsables gouvernementaux et les chefs de l'opposition, dialogue nécessaire au processus démocratique, y compris à la tenue des élections. Au cours de la visite que j'ai effectuée au Nigéria en juillet 2002, j'ai réfléchi avec le Président Olusegun Obasanjo à l'action que pouvait mener concrètement l'ONU pour aider le Gouvernement et la société tout entière à créer un environnement stable en prévision des élections présidentielles de 2003. À la suite d'une demande formulée par la Commission électorale nationale indépendante du Nigéria, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a envoyé une mission d'évaluation des besoins au Nigéria, en mai 2002, et s'est attelée à la mise au point d'un programme d'assistance électorale en vue des élections de 2003. L'ONU a aidé le Gouvernement nigérian à organiser, en décembre 2001, la Conférence du delta du Niger, qui a permis de dégager plusieurs options dont l'objet est de promouvoir la stabilité et le développement dans la région. Au Niger, l'ONU a organisé en juillet 2001, en collaboration avec le Gouvernement, un forum national sur la prévention des conflits qui a réuni de hauts responsables politiques, des représentants de la société civile, des chefs traditionnels et des chefs religieux, et dont l'objectif était de définir une stratégie de renforcement des capacités nationales de prévention des conflits.

21. Après le décès, en février 2002, de Jonas Savimbi, le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), la situation en Angola a radicalement changé. Des négociations entre les forces armées angolaises et l'UNITA ont abouti à un accord de cessez-le-feu, à la fin de mars 2002 puis, en avril, à la signature d'un mémorandum d'accord concernant la démilitarisation. Tout en émettant des réserves au sujet de la disposition relative à l'amnistie générale, l'ONU a paraphé le mémorandum en tant que témoin et a commencé à apporter une assistance en vue de son application. Mon Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique a tenu avec les parties angolaises, à leur demande, des consultations intensives en vue de cette application. Me fondant sur les conclusions d'une mission d'évaluation technique interorganisations qui s'est rendue en Angola en juin 2002, j'ai proposé que la structure de la présence des Nations Unies en Angola soit révisée afin de mieux prêter assistance aux parties. Je note que dans ce nouveau contexte politique favorable, les deux parties se sont publiquement engagées en faveur d'une paix et d'une réconciliation durables.

22. Au Burundi, des progrès notables ont été faits dans l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Le Gouvernement de transition a été mis en place en novembre 2001 et le Comité de suivi de l'application, qui est présidé par mon Représentant spécial, est retourné à Bujumbura. À la suite du déploiement de l'unité spéciale de protection sudafricaine, des dirigeants politiques en exil ont pu rentrer au Burundi afin de siéger au Gouvernement de transition, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Toutefois, les négociations en vue d'un cessez-le-feu n'ont pas encore abouti à des résultats tangibles et les combats entre l'armée et les groupes armés continuent d'empêcher l'application de l'Accord d'Arusha. Pour susciter la confiance dans le processus de paix, il faut qu'un cessez-le-feu durable s'instaure et que toutes les parties prenantes fassent leur possible pour appliquer les dispositions de l'Accord.

23. Au cours de l'année écoulée, la situation n'a guère progressé au Sahara occidental. Mon Envoyé personnel a poursuivi des consultations intensives avec toutes les parties intéressées concernant les différentes options possibles et je me félicite de l'appui et des encouragements que le Conseil de sécurité lui a manifestés. Je garde bon espoir qu'un règlement politique prévoyant l'autodétermination mettra bientôt fin à ce long conflit. En Somalie, l'avancée vers la paix se fait lentement malgré les efforts déployés par les « États de première ligne » au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour aider les parties somaliennes à tenir une conférence de réconciliation nationale. J'espère que la création du Groupe de contact sur la Somalie permettra de réduire les divergences entre les États de première ligne de l'IGAD; l'efficacité du processus de médiation s'en trouverait accru. Au Soudan, l'IGAD, avec l'appui accru du Forum des partenaires, a engagé un nouvel effort de médiation qui a abouti, en juillet 2002, à des accords importants sur certaines questions en suspens. À partir de la mi-août 2002, mon Conseiller participera à la nouvelle série de pourparlers conduits par l'IGAD, laquelle, je l'espère, débouchera sur un accord définitif qui mettrait fin à la guerre au Soudan.

24. En Asie du Sud, le brusque regain de tension entre l'Inde et le Pakistan, au premier semestre de 2002, a causé une vive émotion internationale. La situation demeure très instable et si des hostilités devaient éclater entre ces deux pays dotés de l'arme nucléaire, il pourrait en résulter de terribles conséquences. Cependant, on ne peut aucunement tolérer les incursions à travers la ligne de contrôle ni les actes terroristes quels qu'ils soient dans la région. J'exhorte sans relâche les parties à reprendre le dialogue bilatéral et à résoudre leurs différends, en particulier au sujet du Cachemire, par des moyens pacifiques. J'encourage les deux parties à réduire leurs contingents militaires stationnés au Cachemire et à envisager d'autres mesures et d'autres initiatives pour réduire la tension. Je demeure disposé à faire usage de mes bons offices pour aider les deux parties à trouver une solution pacifique.

25. J'estime encourageants les progrès qui ont été faits sur la voie de la paix à Sri Lanka grâce à la médiation de la Norvège. À la demande du Gouvernement sri-lankais, le système des Nations Unies apporte une aide au développement et une aide humanitaire à l'appui du processus de paix. Au Népal, en revanche, l'escalade de la violence entre le Gouvernement et l'insurrection armée est de plus en plus préoccupante. Je serais tout à fait disposé à envisager de faire usage de mes bons offices, si on me le demande, pour tenter de trouver une solution pacifique. En attendant, en mai 2002, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a innové en envoyant au Népal une « mission d'évaluation du conflit » qui était chargée d'étudier la situation afin de cibler l'aide et d'éviter ainsi d'aggraver les inégalités économiques et sociales.

26. En ce qui concerne l'Asie de l'Est, je demeure disposé à apporter mon soutien à tout effort visant à favoriser la réconciliation intercoréenne au moyen du dialogue et de la coopération. À ce propos, j'invite instamment les États Membres à s'efforcer eux aussi de trouver de nouvelles stratégies pour favoriser un rapprochement dans la péninsule et renforcer la paix et la stabilité dans la région.

27. En ce qui concerne le Myanmar, j'ai usé de mes bons offices pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation. Un pas important a été fait le 6 mai 2002 lorsque Aung San Suu Kyi a été autorisée à reprendre ses activités politiques normales en tant que Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie. Cet événement a marqué un nouveau départ pour le processus de réconciliation nationale engagé en octobre 2000. Je continuerai de faire de mon mieux, avec l'aide de mon Envoyé spécial et avec l'appui des États Membres intéressés, pour faciliter ce processus conformément aux résolutions de l'Assemblée générale appelant à la réconciliation nationale et à la démocratisation au Myanmar.

28. En mai 2002, je me suis rendu en Indonésie, où j'ai été témoin des efforts concertés que déploient les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour aider le Gouvernement à réaliser ses réformes politiques, économiques et sociales. Je demeure profondément convaincu que le respect de la règle démocratique et la promotion des droits de l'homme constituent le meilleur garant de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'Indonésie. J'ai l'intention d'oeuvrer pour que l'ONU renforce l'action qu'elle mène pour aider le Gouvernement à poursuivre sur la voie de la bonne gouvernance et à établir une société stable, démocratique et prospère.

29. Dans la région du Pacifique, l'application de l'Accord de paix de Bougainville, signé en août 2001 entre les parties à Bougainville et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, progresse et l'élimination des armes, domaine dans lequel le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a joué un rôle de premier plan à la demande des parties, avance de façon encourageante. Une mission conjointe composée de membres des Départements des affaires politiques, des affaires de désarmement et des affaires économiques et sociales a été envoyée à Bougainville en mai 2002 pour examiner les mesures qui pourraient être prises afin d'accélérer le désarmement. L'ONU demeure disposée à collaborer avec la communauté internationale et en particulier avec les autres États de la région, le Gouvernement papouan-néo-guinéen et les parties à Bougainville, afin que se concrétisent tous les éléments de l'Accord de paix.

30. En Amérique latine, mon Conseiller spécial pour la Colombie a continué d'apporter son appui à l'effort de paix dans le pays grâce à des contacts réguliers avec le Gouvernement, les groupes de guérilleros, la société civile et la communauté internationale. Au début de janvier 2002, mon Conseiller spécial par intérim, le groupe des 10 pays médiateurs et l'Église catholique sont intervenus pour éviter que les pourparlers de paix ne capotent entre le Gouvernement et les forces armées révolutionnaires de Colombie. Malheureusement, un effort analogue, en février, n'a pas permis d'empêcher leur échec. Les négociations avec l'Armée de libération nationale, un groupe rebelle de plus petite envergure, se sont poursuivies de façon sporadique tout au long de la période mais ont cessé en mai 2002. Je crains que l'arrêt des négociations n'ait de graves conséquences au niveau du pays et de la région. La population civile de Colombie, exposée de la part de toutes les parties à de fréquentes violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, est la première victime du conflit. J'ai exhorté les parties à signer un accord à caractère humanitaire qui permettrait de protéger la population civile en garantissant le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En juin 2002, j'ai rencontré le nouveau Président, M. Alvaro Uribe Vélez. Nous avons eu une discussion fructueuse au cours de laquelle nous avons réfléchi à la manière dont l'ONU pourrait le plus efficacement venir en aide au peuple colombien. L'Organisation des Nations Unies demeure disposée à continuer d'apporter son aide en vue d'un règlement pacifique du conflit.

31. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala a continué de superviser l'application des accords de paix de 1996. En raison de leur complexité, le délai d'exécution des accords a été prorogé jusqu'en 2004 mais malgré les assurances données par le Gouvernement, les nouvelles échéances ne sont pas respectées. En outre, l'approche des élections a pour effet de polariser la vie politique, créant de nouveaux obstacles à l'application des accords. L'année qui vient de s'écouler a malheureusement été marquée par une recrudescence des violations des droits de l'homme, une aggravation de la pauvreté et de la famine et des signes de remilitarisation de la société. Toutefois, la bonne volonté manifestée lors de la réunion du groupe consultatif en février 2002, à Washington, autorise un certain optimisme. Il faut que le peuple et le Gouvernement

guatémaltèques redoublent de détermination si l'on veut que se réalisent les promesses des accords de 1996.

32. Je nourrissais l'espoir que s'instaure un dialogue politique entre le Gouvernement haïtien et l'opposition mais mes attentes ont été déçues. Malgré les efforts de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes en faveur d'un dialogue, aucune des parties n'a fait les compromis nécessaires pour que de véritables négociations puissent avoir lieu. Cet échec a eu pour effet d'empêcher l'apport d'une aide au développement dont le pays a pourtant un besoin urgent. Je me félicite de la création de la mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti et en particulier de l'accent mis par la mission sur la sécurité, la justice, les droits de l'homme et la gouvernance. Le programme de transition détaillé, dont la coordination est assurée par le PNUD et qui a été mis en place depuis qu'a pris fin la Mission civile internationale d'appui en Haïti, en 2001, constitue toujours un complément indispensable à ces efforts.

33. À Chypre, des pourparlers directs entre les dirigeants chypriotes grecs et turcs ont été entamés à la suite d'un accord auquel ils sont parvenus en décembre 2001. Ils ont lieu dans la zone protégée de l'ONU, en présence de mon Conseiller spécial. Je me suis rendu à Chypre en mai 2002 pour encourager les deux dirigeants à accélérer les pourparlers, à trouver une solution aux principaux problèmes et à parvenir cette année à un règlement global. Je dois m'entretenir de nouveau avec eux le 6 septembre pour faire le point des négociations en cours et déterminer la voie à suivre pour l'avenir. Pendant ce temps, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre continue de surveiller la zone tampon qui traverse l'île.

Maintien de la paix et consolidation de la paix

34. Le 20 mai 2002, l'ONU a mené à bonne fin l'administration transitoire du Timor oriental. Nous avons été honorés d'assister à la naissance d'un Timor oriental indépendant et de transférer l'autorité de l'ONU au premier président démocratiquement élu du pays. Au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie), la mission des Nations Unies a transféré des pouvoirs spécifiques à une assemblée démocratiquement élue en mars 2002. En Sierra Leone, le bon déroulement des élections, tenues en mai 2002, a jeté les bases d'un avenir de paix. En Afghanistan, une bonne partie des plans inscrits dans l'Accord de Bonn de décembre 2001 ont été mis en oeuvre avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies. Plus d'un million de réfugiés et de déplacés sont rentrés chez eux en Afghanistan, depuis le début de 2002. S'il y a lieu de se féliciter des avancées ainsi enregistrées dans le domaine de la consolidation de la paix, il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de l'ensemble des missions de paix des Nations Unies.

35. L'instauration de la République démocratique du Timor oriental a marqué la fin heureuse de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), le 20 mai 2002. Cet aboutissement prend un relief particulier si l'on tient compte de l'état de destruction qui régnait au début de la mission de l'ATNUTO et du fait que le Timor oriental n'avait jamais disposé d'institutions étatiques. Il est avant tout le fruit de la détermination, du courage et de la patience du peuple du Timor oriental auquel la communauté internationale et l'ONU ont prêté leur concours pour jeter les bases du développement politique, social et économique. L'ATNUTO a été remplacée par une nouvelle opération de maintien de la paix aux proportions réduites, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Si le mandat de la MANUTO ne comporte pas l'exercice de véritables responsabilités administratives, la Mission conserve des responsabilités en matière de maintien de l'ordre, ainsi qu'une importante composante militaire. Elle dispose aussi de

conseillers civils dans des domaines essentiels à la continuité et à la stabilité du nouveau Gouvernement.

36. En Afghanistan, la chute du régime des Taliban a ouvert des perspectives exceptionnelles pour la paix et la réconciliation nationale. Sous l'égide de l'ONU, les parties afghanes se sont réunies à Bonn, en décembre 2001, et sont convenues d'engager un processus politique visant à instituer une société pacifique, démocratique et respectueuse des droits de l'homme. Conformément à l'Accord de Bonn, l'Administration intérimaire de partage du pouvoir a été remplacée en juin 2002 par un gouvernement de transition élu au suffrage indirect, à l'issue de la tenue d'une assemblée nationale traditionnelle ou *loya jirga*. Il était particulièrement réconfortant d'entendre, au sein de la *loya jirga*, la voix des femmes autrefois marginalisées.

37. Considérant l'impact de la chute des Taliban et l'Accord de Bonn, j'ai recommandé la mise en place d'une Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour aider les Afghans à mettre en application l'Accord et pour lancer le vaste chantier de la reconstruction. Le Conseil de sécurité a entériné cette recommandation et la MANUA a été créée à la fin de mars 2002. Mon Représentant special pour l'Afghanistan et la MANUA continueront de coopérer étroitement avec le Gouvernement de transition en vue d'asseoir sur une base solide la quête de la paix et du développement durable. La MANUA est l'exemple concret d'une mission intégrée conçue pour apporter un appui dans les domaines du processus politique, de la gouvernance et de la consolidation de la paix, tout en répondant aux besoins urgents recensés sur le plan humanitaire et en matière de relèvement.

38. En Sierra Leone, l'ONU a enregistré des progrès importants dans l'accomplissement de sa mission de maintien de la paix. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a achevé son déploiement dans tout le pays en novembre 2001. En tout, 47 000 combattants provenant de toutes les parties ont été désarmés et démobilisés. Cette opération a pris fin le 17 janvier 2002, ouvrant la voie aux élections présidentielles et législatives, qui se sont tenues en mai 2002, conformément au consensus auquel la Conférence nationale de consultation était parvenue en janvier 2002. Les principaux enjeux consistent à présent à consolider la paix encore fragile et à gérer la transition vers le relèvement national. Il convient de s'employer, sans plus tarder, à étendre l'autorité de l'État à tout le pays, à mener à terme la réintégration des ex-combattants et à promouvoir la justice et la réconciliation nationale.

39. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a continué d'observer le respect du cessez-le-feu, de surveiller la zone de sécurité temporaire, de vérifier le redéploiement des troupes éthiopiennes et érythréennes et de coordonner la lutte antimines. En avril 2002, le processus de paix a atteint une étape cruciale avec la décision de la Commission de tracé de la frontière relative à la délimitation de la frontière commune. Les deux parties ont publiquement accepté cette décision. Il importe qu'elles coopèrent étroitement avec la Commission de tracé de la frontière et la MINUEE au stade de l'application de la décision.

40. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a poursuivi son déploiement et le cessez-le-feu a généralement été respecté, bien que des incidents graves continuent de se produire, particulièrement dans l'est du pays. Le retrait des forces étrangères, qui est l'une des principales exigences de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, s'est concrétisé dans une large mesure, même si la présence de forces étrangères dans l'est du pays demeure un problème préoccupant. Un des principaux éléments du mandat de la MONUC est le

désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion volontaires des groupes armés. Ce programme est tributaire de la conclusion d'un accord politique aux échelons congolais et régional. Les participants au Dialogue intercongolais qui s'est tenu à Sun City (Afrique du Sud), en mars et avril 2002, ne sont pas parvenus à un accord global. En juin 2002, j'ai désigné un Envoyé spécial pour le Dialogue intercongolais chargé d'aider les parties à conclure un accord global susceptible de promouvoir la paix ainsi que la réconciliation et l'unité nationales en République démocratique du Congo. Le 30 juillet 2002, les chefs d'État de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont signé, à Pretoria, un accord de paix portant sur le retrait des troupes rwandaises de la République démocratique du Congo et le « démantèlement » des forces constituées par les anciennes Forces armées rwandaises et les Interahamwe en République démocratique du Congo, avec l'assistance de l'ONU. La conclusion de cet accord a été facilitée par l'Afrique du Sud, dont le Président, M. Thabo Mbeki, est le premier Président de l'Union africaine. Je présenterai prochainement au Conseil de sécurité une recommandation relative à ce dossier.

41. Les Bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et au Libéria ont continué de jouer un rôle de catalyseurs afin d'aider ces pays à sortir de leurs conflits. Une importance particulière a été accordée à la promotion de la réconciliation nationale, à la consolidation des processus démocratiques, à la promotion du respect des droits de l'homme et du régime de droit et à la mobilisation de l'aide économique internationale. En outre, ces bureaux collaborent étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies en vue d'intégrer la prévention des conflits aux programmes nationaux de développement, dans le cadre des bilans communs de pays et des plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et aussi d'inscrire l'alerte rapide et la prévention des conflits dans l'élaboration des programmes et la définition des priorités.

42. Je dois cependant déplorer la détérioration récente de la situation au Libéria. Cette évolution compromet les espoirs de conclusion d'une paix durable, après bientôt 10 ans d'une guerre civile destructrice, et fragilise les succès enregistrés dans l'État voisin de la Sierra Leone. Le mouvement transfrontière de milliers de réfugiés libériens et un retour en masse des réfugiés sierra-léonais actuellement au Libéria pourraient avoir des répercussions considérables sur la stabilité régionale.

43. Au cours de l'année écoulée, les tensions se sont aggravées le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban. Plus particulièrement, les incidents violents se sont multipliés le long de la Ligne, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des fermes de Chebaa, en mars et avril 2002. Bien que la situation se soit stabilisée en mai, les risques d'une détérioration demeurent élevés. Le Gouvernement libanais n'a pas encore fait tout le nécessaire pour rétablir son autorité dans tout le sud du pays, où les activités des éléments armés le long de la Ligne bleue font que la situation demeure instable. Les violations de l'espace aérien libanais que commettent les forces israéliennes ont elles aussi entraîné des tensions. À plusieurs reprises – et ainsi, récemment, dans sa résolution 1391 (2002) – le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties intéressées de respecter scrupuleusement la Ligne bleue. Les fonctions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) restent, pour l'essentiel, celles d'une mission d'observation. La Force a donc poursuivi sa restructuration, qui s'est notamment traduite par l'application d'un plan de réduction de ses effectifs.

44. La Mission des Nations Unies en Bosnie- Herzégovine (MINUBH) a abordé l'étape finale de la principale composante de son mandat, à savoir la réforme et la restructuration de la police. La Mission se prépare à passer le relais à une mission de l'Union européenne à la fin de 2002. L'amélioration du comportement professionnel de la police a contribué pour une bonne part au retour

d'un effectif record de 110 000 membres des minorités dans tout le pays, en 2001 et au cours du premier trimestre de 2002. La MINUBH a provisoirement autorisé 17 000 agents à exercer des fonctions de police et a entamé la phase finale de certification. Des directeurs de la police professionnels et indépendants dirigent à présent la plupart des services de police, malgré une certaine résistance politique. Le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains a largement contribué à la lutte contre la traite des femmes. Le Service de police des frontières s'est rapidement développé et couvre actuellement 88 % des frontières. Il joue un rôle primordial dans la lutte contre les migrations illégales, la criminalité organisée et le terrorisme.

45. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'est attachée à mettre en place les institutions provisoires d'administration autonome, à la suite des élections à la nouvelle Assemblée formée en novembre 2001. Conformément au Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire, les institutions provisoires ont pris en charge l'administration de certains secteurs tels que la santé et l'éducation, tandis que mon Représentant spécial conserve certains pouvoirs réservés ayant trait notamment à la police, à la justice et aux relations extérieures. Depuis novembre 2001, la MINUK a renforcé son dialogue avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, ce qui a permis de réaliser des avancées importantes telles que le transfert au Kosovo, en mars 2002, des derniers Albanais du Kosovo détenus dans des prisons serbes.

46. La MINUK s'est également employée à jeter les bases du développement économique, à lutter contre la criminalité et la violence et à instaurer une société juste jouissant de bonnes conditions de sécurité. Un des éléments de ce processus a été la création du Service de police du Kosovo. Actuellement, 5 500 agents de police recrutés localement ont été formés et sont opérationnels. Une importance particulière a également été accordée à la privatisation, au retour des minorités ethniques au Kosovo, à la situation à Mitrovica et à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Afin de faciliter un processus qui doit déterminer le statut final du Kosovo, et sans préjuger de son issue, mon Représentant spécial a défini un certain nombre d'étapes à franchir en préalable à la mise en route du processus.

47. La situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, zone de responsabilité de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), s'est détériorée au cours du deuxième semestre de 2001, période durant laquelle plusieurs centaines d'irréguliers se sont infiltrés dans la vallée de la Kodori, en provenance du côté géorgien de la ligne de cessez-le-feu, et se sont heurtés aux forces abkhazes. Le 8 octobre 2001, un hélicoptère de la Mission a été abattu près de l'entrée de la vallée; les neuf occupants ont tous été tués. En novembre 2001, les hostilités ont cessé et, pendant le premier trimestre de 2002, les tensions dans la vallée de la Kodori ont diminué, en raison notamment des efforts de médiation déployés par mon Représentant spécial et de la reprise des patrouilles de la MONUG. Mon Représentant spécial poursuit ses efforts afin de mettre au point un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. En décembre 2001, il a obtenu le plein appui du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie concernant une proposition globale à présenter aux parties comme base de négociations sur le statut futur de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien. Les efforts se poursuivent afin d'obtenir des deux parties qu'elles acceptent la proposition d'ensemble.

48. Au Tadjikistan, des processus de consolidation de la paix après le conflit sont en cours et évoluent favorablement. Les activités menées par le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan et l'équipe de pays des Nations Unies ont contribué à stabiliser la situation politique et en matière de sécurité dans le pays, notamment en encourageant la bonne gouvernance et

en renforçant la société civile. Toutefois, des groupes extrémistes continuent de faire peser une menace sur la région.

49. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a continué d'améliorer la gestion des opérations de paix, concentrant son attention sur l'application des recommandations du Groupe d'étude des opérations de paix des Nations Unies. Avec le ferme appui des États Membres, les capacités de déploiement rapide, la formation et la planification intégrée des opérations de paix ont pu être améliorées. Une mesure importante a été prise afin de relever le défi constitué par le déploiement rapide dans un délai de 30 à 90 jours. Je me félicite que l'Assemblée générale ait approuvé le concept de stocks de déploiement stratégique, qui permettront au Secrétariat de prépositionner du matériel à l'appui d'une mission complexe à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Avec l'autorisation précisée d'engagement de dépenses préalable à la mission, ces stocks amélioreront considérablement la capacité du Secrétariat de fournir un soutien logistique et un financement pour les missions de déploiement rapide dans les délais requis.

50. La création de nouveaux postes au Département des opérations de maintien de la paix a renforcé les capacités et la restructuration effectuée afin de tirer avantage de ces nouvelles ressources a contribué à améliorer la gestion et la planification. Pour la première fois, un manuel à l'intention des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles est en cours d'élaboration, de même que des instructions permanentes plus détaillées pour les missions militaires, l'appui aux missions et l'information. Des techniques améliorées pour la planification et la création de missions ont été testées lors de la mise en place de la MANUA et le Département a élargi sa cellule de formation civile, qui dispense une formation administrative et logistique au personnel des opérations sur le terrain.

51. Au Siège et sur le terrain, les enseignements tirés sont intégrés dans l'élaboration des politiques, la planification stratégique et la mise en oeuvre. En particulier, les engagements visant à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sont en cours de mise en oeuvre. J'ai nommé des conseillers pour la parité entre les sexes dans cinq missions : la MONUC, la MINUK, la MINUBH, la MINUSIL et la MANUTO. Un plan d'application à l'échelle du système, établi par l'Équipe spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité, présidée par la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, décrit les autres efforts déployés par le système des Nations Unies afin d'appliquer cette résolution. Par ailleurs, conformément à la résolution 1379 (2001) du Conseil de sécurité, l'adoption de mesures visant à protéger les enfants est devenue un objectif spécifique des opérations de la paix des Nations Unies. J'ai nommé des conseillers en matière de protection des enfants à la MINUK et à la MINUSIL. De plus, les missions de maintien de la paix des Nations Unies comprennent maintenant régulièrement des éléments relatifs aux droits de l'homme.

52. L'ONU a poursuivi ses efforts afin de renforcer les capacités nationales et régionales de maintien de la paix, notamment en réorientant la formation des effectifs militaires et de police vers l'amélioration de la capacité des centres de formation nationaux et régionaux. L'Organisation travaille actuellement avec des instituts de formation en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya et au Zimbabwe, afin de normaliser la formation dans le domaine du maintien de la paix. La normalisation de la formation contribue à améliorer la préparation des agents de maintien de la paix en vue de leur intégration dans une force de maintien de la paix, renforçant ainsi tant les efforts de l'ONU que ceux déployés au niveau régional dans ce domaine.

53. L'application des mesures prises pour réformer et améliorer la gestion des opérations de paix progresse de manière satisfaisante au Secrétariat et sur le terrain mais les activités de maintien de la paix des Nations Unies continuent de se heurter à une pénurie d'effectifs. Plusieurs pays, qui ont joué pendant longtemps un rôle prépondérant en tant que fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix, ne fournissent plus de contingents importants. Malgré l'importance cruciale de l'appui financier et politique assuré par les États Membres, il est indispensable qu'un plus grand nombre de pays fournissent des contingents afin que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un instrument aussi efficace qu'il devrait être.

54. Le Conseil de sécurité a continué d'accorder une grande importance à l'action antimines dans ses résolutions et cette activité fait partie intégrante des missions de maintien de la paix en Éthiopie et en Érythrée, au Liban, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et en constitue un élément essentiel. Compte tenu de l'importance accordée à l'aspect humanitaire dans l'action antimines, cette inclusion a permis d'instaurer une collaboration plus fructueuse entre les agents de maintien de la paix et la communauté humanitaire. Au Liban, à la suite de la conclusion d'un accord entre l'ONU, les Émirats arabes unis et le Liban, des opérations efficaces de déminage ont commencé en mai 2002 dans la zone de la FINUL. Plus de 7 000 mines terrestres antipersonnel dans plus de 30 champs de mines (couvrant une superficie totale de 600 000 mètres carrés) ont été enlevées. En même temps, les soldats de la FINUL balisent les champs de mines le long de la Ligne bleue, délimitant clairement les zones dangereuses ou sûres pour les communautés locales.

L'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux

55. L'ONU continue d'attacher une grande importance au renforcement de la coopération avec les organismes et accords régionaux. Les réunions de haut niveau organisées au cours des dernières années ont permis de mettre en place un cadre de coopération pratique, dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix en particulier. Le bureau de liaison de l'ONU auprès de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) continue de mener de nombreuses activités de programme au titre de la coopération entre l'ONU et l'OUA. Il est prévu que cette collaboration entre les deux organisations sera de nouveau révisée et redéfinie avec la transformation de l'OUA en Union africaine.

56. Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été réalisés dans le renforcement de la coopération avec l'Union européenne. Une importance particulière a été accordée à la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises. L'ONU et l'Union européenne ont décidé de mieux coordonner leurs programmes de formation en matière de prévention des conflits et en ce qui concerne les efforts visant à mettre en place des dispositifs d'alerte rapide. Dans le cadre du dialogue annuel entre les deux organisations sur l'action à mener, la Vice-Secrétaire générale s'est rendue à Bruxelles, en avril 2002, afin de poursuivre les consultations de haut niveau entre l'Union européenne et l'ONU sur les modalités permettant de renforcer la coopération entre les deux organisations. Les consultations annuelles de haut niveau entre l'ONU, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe ont été renforcées par la participation de l'Union européenne et de la Commission européenne, processus maintenant appelé « tripartite plus ». L'objectif est de rationaliser la répartition des tâches entre ces entités, notamment dans le domaine de la consolidation de la paix et en particulier dans les cas où elles sont codéployées.

57. Les menaces actuelles et potentielles pesant sur les pays d'Asie centrale en matière de sécurité ont incité leurs gouvernements à renforcer les institutions de coopération régionale. Au début de juin 2002, à l'issue de 10 années de patientes délibérations, 16 pays asiatiques ont tenu leur première réunion au sommet à Almaty, lors de laquelle une nouvelle organisation régionale, la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, a été créée. Quelques jours plus tard, les dirigeants de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui comprend la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, ont signé une charte transformant le groupe en une véritable organisation internationale, dotée d'un secrétariat permanent à Beijing. Cette entité poursuivra notamment des efforts communs en vue d'assurer le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, et encouragera une coopération effective entre ses États membres.

58. La création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest constitue un exemple important de la volonté de l'ONU de travailler plus étroitement avec les États, les organismes régionaux et la société civile régionale pour relever les défis complexes auxquels est confrontée la sous-région. Je suis reconnaissant au Gouvernement sénégalais d'avoir offert d'accueillir le Bureau et de lui avoir exprimé son plein appui.

Assistance électorale

59. Entre septembre 2001 et juin 2002, l'ONU a reçu 17 demandes d'assistance électorale, et elle a pu fournir une aide dans 14 cas. Les processus électoraux évoluent rapidement dans de nombreux pays. À mesure que les compétences et les capacités nationales s'améliorent, il est de plus en plus souvent demandé à l'Organisation de fournir une assistance technique plus spécialisée. L'ONU a également pris des mesures avec des organisations partenaires afin d'affiner et d'améliorer les normes régissant les activités internationales en matière d'assistance électorale.

60. Des projets novateurs sont actuellement mis au point et testés afin de suivre le rythme de ces transformations. Le contrôle technique des élections par des experts constitue, pour la communauté internationale, un moyen non perturbateur de fournir un appui et des conseils. Une opération de ce type a été conduite dans les Îles Salomon en 2001. Des projets à moyen terme liés à l'éducation civique et au renforcement des capacités des organes chargés de la gestion des élections sont en cours, notamment au Nigéria, contribuant à renforcer la démocratie entre les cycles électoraux. Dans d'autres cas, les organes chargés de surveiller les élections ont demandé un examen d'ensemble de leurs opérations électorales afin de rationaliser les procédures et de garantir un rapport coût-efficacité maximal pour les consultations ultérieures.

61. Au cours de l'année écoulée, deux processus électoraux en particulier méritent d'être notés pour leur succès : les élections législatives et présidentielle au Timor oriental et l'élection présidentielle en Sierra Leone. Dans les deux cas, les élections ont joué un rôle important dans les efforts plus vastes déployés par la communauté internationale afin d'atténuer les conflits et de promouvoir la démocratisation.

Terrorisme

62. L'an dernier, l'Organisation a intensifié son action dans la lutte antiterroriste. Peu après le 11 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), et l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/1 par consensus et a tenu un débat d'une semaine

en octobre. Par sa résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité a imposé aux États Membres l'obligation impérative de réprimer et de prévenir le terrorisme et a créé un comité contre le terrorisme chargé de suivre l'application de la résolution. En juin 2002, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a organisé un colloque international sur le thème « Combattre le terrorisme international : la contribution des Nations Unies »; l'Office a en outre lancé un programme d'encouragement à la ratification et à l'application des 12 instruments juridiques universels contre le terrorisme.

Désarmement

63. Il n'y a eu guère de coopération internationale au cours de l'année écoulée dans les instances multilatérales consacrées au désarmement. Les négociations sur le désarmement nucléaire, un traité sur les matières fissiles et l'action tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace sont restés dans l'impasse à la Conférence du désarmement. L'examen de la Convention sur les armes biologiques a été suspendu jusqu'en novembre 2002 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur.

64. Je salue la signature, le 24 mai 2002, par les Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, du Traité de Moscou, qui constitue un pas en avant dans la réduction du déploiement de leurs armes nucléaires stratégiques. Mais le monde gagnerait en sécurité et les relations entre États, en stabilité, si ces réductions étaient rendues irréversibles, transparentes et vérifiables. Ces exigences sont encore plus importantes depuis la fin, le 13 juin 2002, du Traité bilatéral sur les systèmes antimissiles balistiques, qui avait été pendant 30 ans la clef de voûte de la stabilité stratégique. Un autre sujet de grave préoccupation est la forte augmentation des dépenses militaires mondiales enregistrée au cours de l'année écoulée : ces dépenses sont désormais évaluées à 839 milliards de dollars.

65. Il y a 10 ans cette année qu'a été créé le Registre des armes classiques de l'ONU, mesure internationale visant à encourager la transparence et à instaurer la confiance entre les États qui se livrent au commerce de sept grandes catégories d'armes classiques. Le nombre des États qui participent à ce registre a augmenté de 20 % en 2001 pour atteindre 118 États au total. La participation à une autre mesure de promotion de la transparence, le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, a également augmenté.

66. Des initiatives régionales stimulent l'application du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en 2001. Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, qui sont financés uniquement par des contributions volontaires, ont soutenu ces actions et appuyé les programmes régionaux de rassemblement et de destruction d'armes, tout en aidant à la formation à l'élaboration de règlements et dispositions législatives en la matière.

67. Les partenariats instaurés entre les Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales telles que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont permis de progresser dans la lutte antimines et de parvenir à la cessation quasi complète de la production et du transfert de mines terrestres antipersonnel. Six nouveaux États parties ont adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2001, portant à 124 le nombre total des États parties. L'élargissement du champ d'application de la Convention sur certaines armes classiques aux conflits internationaux et

aux conflits internes constitue un autre progrès encourageant dans le droit international humanitaire et le droit du désarmement.

68. Deux groupes d'experts gouvernementaux, l'un chargé de la question des missiles sous tous ses aspects, et l'autre, de l'enseignement en matière de désarmement et de non-prolifération, mèneront à bien des études pour la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et j'invite les États Membres à donner suite à leurs rapports.

Sanctions

69. Le Conseil de sécurité s'est employé récemment à imposer des mesures ciblées et à modifier les régimes de sanctions en vigueur de façon à les rendre plus efficaces. Par sa résolution 1390 (2002), le Conseil de sécurité a étendu les mesures antiterroristes au-delà du territoire afghan pour qu'elles touchent des particuliers et des entités associés au mouvement des Taliban, à Oussama ben Laden et à l'organisation Al-Qaida. La résolution 1407 (2002) porte création d'un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations visant à améliorer l'application de l'embargo sur les armes et les équipements militaires concernant la Somalie. De même, le Conseil a reconduit le mandat du Groupe d'experts concernant le Libéria afin qu'il enquête sur l'application et les éventuelles violations des mesures de sanctions en vigueur, conformément aux résolutions 1395 (2002) et 1408 (2002). Par sa résolution 1409 (2002), le Conseil a simplifié la vente et la livraison des fournitures humanitaires en faveur des populations civiles iraqiennes, tout en renforçant le contrôle des articles militaires et à double usage. Il a été mis fin aux mesures de sanctions du Conseil de sécurité dans les cas de la République fédérale de Yougoslavie, y compris le Kosovo, et du Soudan. En outre, par sa résolution 1412 (2002), le Conseil a suspendu pour une période de 90 jours les restrictions aux déplacements des membres de l'UNITA.

70. Soucieux des éventuelles répercussions d'ordre humanitaire des régimes de sanctions, le Conseil de sécurité demande de plus en plus des évaluations de l'impact des sanctions, des bilans des incidences humanitaires des régimes de sanctions en vigueur et des études préalables à l'imposition de sanctions. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui est chargé d'évaluer les incidences humanitaires des sanctions, met au point une méthode normalisée d'évaluation des effets que pourraient avoir les sanctions sur les populations vulnérables avant, pendant ou après l'application des régimes de sanctions.

71. L'action qui se poursuit au niveau intergouvernemental et à l'échelon des experts pour concevoir des mesures de sanctions du Conseil de sécurité plus « intelligentes » est encourageante. Les processus d'Interlaken et de Bonn-Berlin ont cherché à affiner ces mesures en les faisant porter sur des dirigeants et des intervenants non étatiques ciblés, réduisant ainsi leurs répercussions humanitaires ou économiques néfastes sur des États tiers. Le processus de Stockholm actuellement en cours porte sur l'application de sanctions ciblées. Dans le cadre de ces réunions d'experts, la participation de partenaires, surtout du secteur privé, peut contribuer à susciter la volonté politique qu'exigent des sanctions efficaces. En affinant les sanctions financières, on pourra épauler les efforts déployés pour couper les flux financiers utilisés aux fins d'activités terroristes, comme prévu dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Enfin, outre qu'elles constituent un outil efficace de règlement des conflits, des sanctions ciblées pourraient jouer un rôle de dissuasion non négligeable et s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale de diplomatie préventive.

Chapitre II

Suite donnée aux engagements humanitaires

72. De par leur ampleur et leur diversité, les problèmes humanitaires de l'année écoulée ont montré combien il importe de renforcer encore les moyens dont disposent les Nations Unies pour réagir rapidement et efficacement et offrir une protection complète aux civils en proie à la guerre et aux catastrophes naturelles. Dans plusieurs régions, en particulier en Afrique, des crises humanitaires persistantes, bien souvent intimement liées à des conflits internationaux et régionaux prolongés et violents, n'ont rien perdu de leur intensité. En outre, les catastrophes naturelles, les crises écologiques et la propagation de maladies infectieuses, en particulier le VIH/sida, ont été meurtrières.

73. Devant l'ampleur et la diversité des crises actuelles, il fallait que le système tout entier agisse de manière souple et stratégique en combinant fourniture de secours d'urgence et recherche de solutions durables. La protection des civils est au centre de l'intervention générale des Nations Unies en cas de situation d'urgence complexe. Les moyens varient peut-être d'un pays ou d'une région à l'autre, mais dans tous les cas l'Organisation des Nations Unies table sur les domaines où elle détient un avantage relatif et constitue de solides partenariats avec d'autres institutions internationales, ainsi qu'avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

Difficultés de protéger et d'aider les réfugiés et les populations déplacées

74. De par le monde, des civils au nombre très inquiétant de plus de 50 millions sont toujours déplacés, soit du fait de catastrophes naturelles, soit à cause de conflits armés. Certes, dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Angola, la Sierra Leone et le Sri Lanka, les initiatives de paix ont permis la réinsertion de nombreux réfugiés et déplacés, mais l'aggravation des crises humanitaires dans d'autres pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques a provoqué de nouveaux exodes. En cherchant à protéger et à aider les plus vulnérables, les organismes des Nations Unies et la communauté humanitaire au sens large continuent de se heurter à d'énormes difficultés liées aux obstacles à l'accès aux populations déplacées, au non-respect des droits fondamentaux et des principes humanitaires et à l'insuffisance des ressources financières.

75. Dans ces conditions, l'adoption de politiques et de mécanismes à l'échelle du système s'impose si l'on veut répondre de manière plus prévisible et plus concertée aux problèmes des déplacements internes de population. Un groupe interinstitutions des déplacements internes a été créé en janvier 2002. Dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence, il travaille en étroite collaboration avec mon Représentant chargé des personnes déplacées ainsi qu'avec des institutions compétentes. Le Groupe a déjà fourni un appui ciblé aux équipes de pays dans le cadre d'opérations humanitaires en utilisant comme cadre général d'action les Principes directeurs concernant les déplacements internes, notamment en Afghanistan, en Colombie, en Guinée, en Indonésie, au Libéria, en Ouganda, en Sierra Leone, à Sri Lanka, en Somalie, au Soudan et au Zimbabwe. Il a également effectué des missions sur le terrain pour évaluer la situation en matière de déplacements internes, définir les lacunes dans l'action engagée et recommander des améliorations.

76. C'est essentiellement à l'État Membre touché qu'il incombe de s'attaquer aux problèmes liés aux déplacements internes. Dans plusieurs pays aux prises avec une crise de déplacements, l'Organisation a collaboré étroitement avec le gouvernement pour élaborer des stratégies afin de faire face au contexte particulier. C'est ainsi que l'on a inscrit des normes d'exécution minimales dans la

législation nationale, comme par exemple en Angola et, plus récemment, en Ouganda, de façon à transférer des populations déplacées de lieux d'accueil provisoires situés dans des zones dangereuses dans des zones d'installation exemptes de mines terrestres et de risques de combat, où il est plus facile de fournir des services de base et d'assurer la protection des populations en attendant le retour ou une réinstallation définitive. L'Organisation des Nations Unies a également pu ainsi engager des négociations avec des intervenants non étatiques afin de pouvoir venir en aide à des populations coupées de tout secours, comme au Soudan et en Colombie.

77. Le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) concerne en particulier, sur les millions de personnes déplacées de par le monde, les réfugiés et les personnes relevant de sa compétence. À la fin de 2001, ils étaient au total 19,8 millions : réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés en début de réinsertion, ainsi que quelques personnes déplacées. En 2001, le HCR a lancé une vaste opération en collaboration avec des États, des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes afin de relancer le cadre international de protection des réfugiés et commémorer le cinquantième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés. Les Consultations mondiales sur la protection internationale avaient pour objet de permettre aux États de s'attaquer aux problèmes actuels de la protection des réfugiés dans un esprit de dialogue et de coopération. Ces consultations ont débouché sur un agenda pour la protection qui définit les principaux domaines se prêtant à une amélioration pour ce qui est de la protection et du partage de la charge.

78. Grâce à l'amélioration de la situation dans certains pays, plus de 700 000 réfugiés et déplacés ont pu rentrer chez eux en 2001. Toutefois, dans d'autres pays, il y a eu de nouveaux exodes de réfugiés, à cause de conflits armés et de graves violations des droits de l'homme, en particulier en Afrique. Les attentats du 11 septembre 2001 ont conduit plusieurs États à adopter des dispositions juridiques et des mesures pratiques pour rendre plus strictes les procédures en matière d'asile. Certains ont eu recours à des mesures telles que l'interception en mer pour faire face aux mouvements mixtes de demandeurs d'asile et de migrants économiques.

79. En Afrique, près de 100 000 Sierra-Léonais réfugiés dans les pays voisins sont retournés de leur plein gré dans leur pays, où la fin de la guerre et l'achèvement du processus de désarmement ont apporté une plus grande stabilité. Plus de 50 000 réfugiés ont été rapatriés d'Éthiopie vers le nord et le nord-est de la Somalie tandis qu'en Érythrée, quelque 36 000 réfugiés sont revenus du Soudan. Certes, ces chiffres sont modestes si l'on considère que le nombre total de réfugiés sur l'ensemble du continent est de 5 millions, mais ils représentent un progrès important.

80. Les allégations d'actes de violence et d'exploitation sexuelles qui auraient été commis à l'encontre de femmes et d'enfants par des membres du personnel humanitaire ou de missions de maintien de la paix ont obligé la communauté des organismes humanitaires à prendre rapidement des mesures sur un certain nombre de plans concernant tant les réfugiés que les personnes déplacées. Le Comité permanent interinstitutions a créé une équipe spéciale qui a élaboré des recommandations établissant des normes de comportement précises à l'intention du personnel humanitaire; de meilleurs mécanismes de responsabilisation, concernant plus particulièrement les cadres; et des systèmes renforcés de protection et d'assistance en faveur des populations touchées par les crises humanitaires.

81. Pour faire en sorte que les retours soient durables, le HCR a collaboré avec des organismes de développement, dont le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque

mondiale. Ces partenariats étaient essentiellement axés sur la période de transition entre les secours et le développement et visaient à faire en sorte que les rapatriés puissent refaire leur vie et entreprendre des activités productives.

82. Des évolutions prometteuses ont été constatées en Europe du Sud-Est. En Serbie méridionale (République fédérale de Yougoslavie), des initiatives telles que la création d'une force de police pluriethnique ont contribué à limiter les nouvelles flambées de violence. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, les spécialistes européens de la surveillance des droits de l'homme, les représentants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le HCR ont aidé au rétablissement de la confiance entre les communautés; plus de 80 % des 170 000 personnes déplacées ont été aidées à regagner leurs foyers. De même, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, près de 100 000 réfugiés et déplacés ont pu rentrer chez eux. Le HCR continue de s'employer à faire en sorte que les autorités locales appliquent les lois sur la propriété et à aider à la reconstruction des biens détruits par la guerre, deux formes d'intervention qui peuvent appuyer le rapatriement.

83. Un exemple positif d'intégration locale a eu pour théâtre le Mexique, où le Gouvernement a naturalisé plus de 1 300 réfugiés guatémaltèques qui avaient décidé de ne pas être rapatriés. La réinstallation en bon ordre dans des pays tiers continue d'offrir une solution durable à bon nombre de réfugiés, parmi lesquels, en particulier, les victimes de traumatismes et les réfugiés dont la protection est très problématique dans les pays de premier asile. Au total, près de 33 100 réfugiés (dont 44 % de femmes) ont été réinstallés sous les auspices du HCR en 2001. Vingt-cinq pays ont accueilli des réfugiés en vue de leur réinstallation, encore que 10 pays seulement représentaient 98 % de ce total.

84. Des efforts ont été faits pour prêter une attention particulière aux femmes, aux enfants (y compris les adolescents) et aux personnes âgées parmi les réfugiés, afin de veiller à ce que leurs besoins soient convenablement recensés et pris en compte dans la planification et l'exécution des opérations d'aide. Près d'un million d'enfants et d'adolescents réfugiés ont été inscrits dans des programmes d'enseignement bénéficiant du soutien du HCR, de l'UNICEF et d'autres organismes humanitaires partenaires. Les filles et les jeunes femmes constituaient 40 % environ du total des inscrits. Les organismes des Nations Unies ont continué de promouvoir l'accès à l'éducation, à la fois en tant que droit fondamental de la personne humaine et en tant que moyen de réduire les risques de recrutement dans des groupes armés, de travail forcé et de prostitution chez les enfants réfugiés. L'accent a été également mis sur la réduction de l'effet disproportionné que l'apatridie peut avoir sur les femmes lorsque celles-ci veulent faire enregistrer un mariage ou une naissance, faire reconnaître un mariage traditionnel, éviter la traite, transmettre leur état civil à leurs enfants ou conjoint apatrides et obtenir des pièces justificatives. Le HCR continue de faire campagne pour l'adhésion aux conventions pertinentes relatives à l'apatridie, et a obtenu quelques résultats positifs à cet égard.

Prestation de services d'aide humanitaire et sous-financement des interventions d'urgence

85. Les difficultés inhérentes à la prestation des services d'aide et à la mobilisation de ressources suffisantes pour les interventions d'urgence sous-financées n'ont guère évolué en 2002 par rapport aux années précédentes, et les réponses des donateurs aux appels globaux des Nations Unies demeurent peu satisfaisantes. À une époque où la situation en matière de sécurité internationale évolue sous l'effet des mesures de lutte antiterroriste, et où les ressources vont prioritairement à certaines interventions d'urgence, la communauté internationale doit impérativement s'intéresser de plus près aux autres crises humanitaires qui ne sont pas aussi visibles et fournir suffisamment de ressources pour les interventions correspondantes.

86. Face à la crise afghane, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé l'une des plus grandes opérations de secours de son histoire, doublant pratiquement à la fin de 2001 l'aide qu'il apportait à ce pays, afin de toucher plus de 6 millions de personnes et de mettre en place des réserves alimentaires vitales en prévision de la difficile période d'hiver. Le PAM a continué d'aider des couches nombreuses de la population mondiale la plus pauvre et la plus vulnérable, dont la sécurité alimentaire n'est guère assurée du fait de désastres naturels et de catastrophes causées par l'homme. Ayant reçu un montant record de contributions, il a pu aider 77 millions de personnes, dans 82 pays, en livrant près de 4,2 millions de tonnes d'aide alimentaire, sous forme de secours alimentaires d'extrême urgence et d'aide dans des situations de crise prolongée. L'aide apportée par l'UNICEF au Ministère afghan de l'éducation a permis à plus de 2,9 millions d'enfants de reprendre le chemin de l'école à l'achèvement de la campagne de rescolarisation de mars 2002.

87. Des faits nouveaux positifs sur le plan politique ont contribué à améliorer la situation humanitaire, ou du moins à préparer le terrain à un accroissement de l'aide humanitaire, dans un certain nombre de zones de conflit. En Angola, le contexte humanitaire général a complètement changé depuis l'accord de cessez-le-feu du 4 avril 2002. En début d'année, les organismes humanitaires apportaient une aide à 1,9 million de personnes vulnérables. Le cessez-le-feu permet désormais de toucher 800 000 personnes vulnérables supplémentaires, certaines pour la première fois depuis plusieurs années. L'état sanitaire et nutritionnel de bon nombre de ces personnes, des femmes et des enfants en particulier, est extrêmement précaire et appelle dans de nombreux cas une aide d'urgence. Il faut également s'occuper des besoins en matière de santé propres aux femmes et aux adolescentes, en ce qui concerne plus particulièrement la santé de la reproduction. Il faudrait une augmentation de ressources spectaculaire pour venir en aide à ce nouveau groupe de personnes.

88. L'amélioration de la situation en matière de sécurité en Sierra Leone depuis janvier 2002 a permis aux organismes humanitaires d'accéder à toutes les régions du pays, pour la première fois depuis 10 ans. L'UNICEF a ainsi pu soutenir le développement de l'enseignement primaire en rénovant des écoles, en fournissant des matériels d'enseignement et d'apprentissage et du mobilier scolaire, et en Assurant la remise à niveau des enseignants. L'éducation contribue au retour à la normale et joue un rôle capital dans la réinsertion des enfants ex-combattants.

89. Cela étant, dans bien d'autres endroits, les négociations de paix sont dans l'impasse et l'insécurité croissante interdit l'accès à des populations très nombreuses. Au Libéria, la situation humanitaire s'est considérablement détériorée par suite des combats qui se poursuivent entre les forces gouvernementales et les éléments armés de l'opposition. À l'heure actuelle, environ 120 000 personnes seulement reçoivent une aide humanitaire, alors que près de 200 000 personnes vulnérables et déplacées demeurent inaccessibles dans les zones rurales. Or, l'appel de fonds lancé pour pourvoir aux besoins du Libéria n'a rencontré qu'un succès très limité en 2002, et plusieurs organismes des Nations Unies n'ont obtenu aucun financement par l'intermédiaire de cet appel. Il en est résulté une situation critique où il est impossible de pourvoir à des besoins fondamentaux tels que le logement et l'approvisionnement en eau.

90. La situation humanitaire en République démocratique du Congo est demeurée extrêmement précaire. Pour les organismes humanitaires des Nations Unies, l'accès reste le problème principal. Ainsi, ces organismes ont été contraints d'évacuer Shabunda en avril 2002, alors même que des enquêtes nutritionnelles indiquaient, pour les enfants de moins de 5 ans, un taux global de malnutrition supérieur à 20 %. La situation humanitaire dans l'est était particulièrement

préoccupante. L'éruption du volcan Nyiragongo, à la périphérie de Goma, en janvier 2002, a forcé la quasi-totalité de la population de la ville à évacuer provisoirement celle-ci. L'UNICEF et ses organismes partenaires ont apporté une aide à plus de 80 000 familles touchées par cette catastrophe.

91. Au Soudan, la situation humanitaire a continué de se détériorer. Le conflit qui se prolonge dans l'Équatoria oriental et dans d'autres régions du pays a décimé des familles entières et empêche les civils de se procurer des aliments et de l'eau potable et d'accéder aux soins de santé et à l'éducation. La poursuite des enlèvements de femmes et d'enfants est aussi des plus inquiétantes. En janvier 2002, la conclusion d'un cessez-le-feu dans les Monts Nouba a permis de procéder à une évaluation des besoins et de dépêcher des secours dans cette zone précédemment non desservie.

92. En Iraq, le programme « pétrole contre nourriture », mis en place par la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et administré par le Bureau du Programme Iraq, a continué de remplir sa fonction dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de la nutrition, du logement, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement. Les soins de santé se sont améliorés dans les 15 gouvernorats du centre et du sud du pays, en grande partie parce que les médicaments, de production locale ou importés, étaient plus largement disponibles et les opérations chirurgicales et les analyses en laboratoire plus nombreuses. Dans le secteur de l'habitat, 14,9 millions de mètres carrés de logements ont été construits en 2001 dans les gouvernorats du centre et du sud, ce qui a permis de loger près d'un demi-million de personnes et de créer plus de 200 000 emplois nouveaux pour des travailleurs qualifiés ou sans qualifications.

93. Au cours des sept dernières années, des fournitures et du matériel humanitaires d'une valeur de 23 milliards de dollars des États-Unis ont été livrés à l'Iraq dans le cadre de ce programme, et des fournitures supplémentaire d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars se trouvent dans la filière de production et d'acheminement. Cela étant, la chute des exportations de pétrole et la chute correspondante des recettes ont entraîné un déficit croissant du financement du programme.

94. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit des services d'éducation, de santé, de secours et autres services sociaux et gère des programmes d'activités rémunératrices à l'intention de plus de 4 millions de réfugiés palestiniens. Au 31 mai 2002, les annonces des donateurs se montaient à 254,5 millions de dollars, ce qui laisse un déficit de 53 millions de dollars. Une baisse du taux de financement compromettrait, tant qualitativement que quantitativement, les services de santé et d'éducation fournis par l'Office. La très nette recrudescence de la violence depuis février 2002 a entraîné la destruction à très grande échelle de l'infrastructure civile. Nombreux sont les Palestiniens, y compris les réfugiés, qui comptaient sur les services publics assurés par l'Autorité palestinienne et dont on s'attend qu'ils cherchent désormais de l'aide auprès de l'Office, ce qui, selon les estimations, représenterait pour ce dernier des dépenses supplémentaires de l'ordre de 46 millions de dollars pour la seule Cisjordanie. L'Office est sur le point de lancer un appel complémentaire pour couvrir ce surcroît de dépenses au titre des interventions d'urgence. C'est dans ce contexte que j'ai nommé un Envoyé humanitaire personnel, auquel j'ai confié la mission de déterminer la nature et d'évaluer l'ampleur de la crise humanitaire dans cette région.

95. En République démocratique de Corée, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont quelque peu progressé pour ce qui est de satisfaire les besoins fondamentaux de la population et de soutenir les efforts visant à mettre en place les conditions nécessaires au démarrage du processus de développement. Toutefois, du fait d'une grave pénurie de fonds, en particulier pour l'achat de

medicaments essentiels et le financement de programmes de récupération nutritionnelle, les groupes vulnérables courent un danger mortel, alors que les risques sont évitables. L'impossibilité de financer les programmes de nutrition est particulièrement préoccupante. L'UNICEF a reçu moins de 10 % des fonds nécessaires pour aider les enfants souffrant de malnutrition grave, alors que 2,5 millions d'enfants de moins de 5 ans et quelque 930 000 femmes enceintes ou allaitantes sont en danger. De même, en avril 2002, le PAM a été obligé d'arrêter ses distributions de céréales aux enfants et aux personnes âgées et de réserver ces ressources aux plus vulnérables.

96. En ce qui concerne la protection de l'enfance, un des succès de 2001 a été la démobilisation de plus de 3 500 enfants soldats au Soudan, à l'issue de plus de 12 mois de négociations, de planification et de préparation. On citera aussi des activités très diverses dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines à des fins humanitaires en Somalie, des programmes visant à développer les moyens de prise en charge des enfants livrés à eux-mêmes en Ouganda et des campagnes visant à encourager l'enregistrement des naissances en Angola.

97. Dans le cadre de journées nationales de vaccination, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires ont mobilisé des communautés entières et vacciné des enfants auxquels les agents des organismes d'aide n'auraient autrement pas eu accès. Ces campagnes de grande envergure ont déjà été menées dans plusieurs zones de conflit, notamment en Afghanistan, en Angola, en République démocratique du Congo et au Soudan. Pour que le travail de vaccination puisse s'effectuer dans les zones de combat, des « journées de tranquillité » ont été négociées entre les parties belligérantes, ce qui a donné lieu à des cessez-le-feu humanitaires. Ces initiatives ont aussi eu des retombées dans des domaines autres que celui de la santé; ainsi, en Sierra Leone, les négociations ont permis de faire avancer le processus de paix.

98. En avril et mai 2002, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM ont mené ensemble une mission d'évaluation dans six pays d'Afrique australe. Ces pays souffrent de pénuries alimentaires graves et sont menacés par une série d'autres facteurs, dont une vulnérabilité croissante liée au VIH/sida. La mission a révélé que jusqu'à 13 millions de personnes risquaient de mourir de faim. Compte tenu de ces constatations, en juillet 2002, le système des Nations Unies a lancé des appels régionaux et nationaux en faveur des pays touchés en vue de mobiliser 611 millions de dollars. Les premières réactions sont encourageantes.

99. Ce sont surtout le Service de la lutte antimines du Secrétariat de l'ONU, qui fait partie du Département des opérations de maintien de la paix, l'UNICEF et le PNUD qui s'occupent de la lutte antimines. L'UNICEF soutient des programmes de sensibilisation au danger des mines dans 25 pays touchés et le PNUD offre des conseils techniques à 16 pays. Le programme de lutte antimines humanitaire coordonné par le Service de la lutte antimines au Kosovo s'est achevé en décembre 2001, après avoir duré deux ans et demi; toutes les zones dont on savait qu'elles étaient minées ou contenaient des munitions non explosées ont été nettoyées et les risques ont été ramenés à un niveau résiduel acceptable.

100. Les agressions contre les agents d'organismes humanitaires au cours de l'année ont bien montré l'importance des mesures visant à assurer la sécurité du personnel et, réciproquement, la nécessité d'une présence humanitaire non contestée sur le terrain. L'absence des conditions de sécurité nécessaires au déroulement des opérations humanitaires, qui s'est traduite par le retrait de l'aide internationale, est la principale raison pour laquelle des personnes vulnérables n'ont pu être aidées.

101. C'est parce qu'il est de plus en plus généralement admis que les activités visant à assurer la sécurité du personnel devraient être financées au moyen du budget ordinaire que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité compte désormais un coordonnateur ayant rang de Sous-Secrétaire général et exerçant ses fonctions à temps plein, est doté d'un budget de base et a pu déployer dans des zones de crise 100 agents chargés de la sécurité sur le terrain. Parmi les initiatives prises pour améliorer la gestion des mesures de sécurité, on citera l'élaboration de normes minimales de sécurité opérationnelle (qui définissent les mesures de sécurité essentielles pour un pays ou un lieu donné), l'obligation pour les 4 500 agents des Nations Unies qui travaillent dans des lieux très dangereux de suivre une formation en matière de sécurité et la diffusion d'informations, de critères de sélection du personnel des services de sécurité et de normes et méthodes de formation par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

102. Pourtant, malgré tous les efforts déployés par l'ONU en vue de doter son personnel des capacités et des ressources nécessaires pour assurer sa sécurité sur le terrain, au cours des sept premiers mois de 2002, quatre fonctionnaires de l'Organisation ont été tués et deux ont été enlevés.

Face aux catastrophes naturelles, action des pays en développement et constitution de capacités

103. Les catastrophes naturelles continuent à se faire plus fréquentes et plus graves; chaque année elles touchent en moyenne 200 millions de personnes, qui perdent leur logement, leurs terres et toute possibilité d'emploi. De plus en plus, elles compromettent les acquis du développement.

104. Le système des Nations Unies collabore étroitement avec les gouvernements qu'il aide à renforcer leurs capacités de prévention et de réaction. Le PNUD recommande que les risques associés aux catastrophes naturelles soient pris en compte à toutes les étapes de la planification nationale du développement, et en particulier que les pays où les sinistres sont particulièrement fréquents se constituent les capacités nécessaires, conformément aux objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

105. Lorsque les mécanismes dont les pays disposent pour gérer les catastrophes naturelles sont insuffisants, les organismes des Nations Unies leur fournissent une assistance sous la forme de mobilisation de ressources, de secours d'urgence et d'une aide au relèvement. Au cours de la première moitié de 2002, deux catastrophes naturelles, toutes deux survenues dans le contexte de situations d'urgence complexes, ont nécessité une intervention intégrée des organismes des Nations Unies, tant au cours de la phase d'urgence qu'au cours de la phase de relèvement : l'éruption volcanique de Goma, en République démocratique du Congo, et un tremblement de terre en Afghanistan.

106. La sécheresse sévit actuellement en Afrique australe et en Asie centrale, et il y a récemment eu des inondations en Afghanistan, en Asie du Sud, en Chine, en Europe centrale, dans la Fédération de Russie, à la Jamaïque, au Kenya, aux Philippines et en République islamique d'Iran. Les variations climatiques vont probablement être de plus en plus marquées, ce qui se traduira par des périodes de sécheresse et des inondations plus fréquentes. Afin de développer les capacités de réaction à ces catastrophes liées au climat, et notamment à un éventuel nouveau cycle d'El Niño, le système des Nations Unies renforce les systèmes d'alerte rapide, donne des conseils et organise des activités d'éducation et de formation qui devraient permettre aux pays de mieux résister aux catastrophes naturelles.

Coordination de l'aide et protection des civils dans les conflits armés

107. Un des rôles principaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine humanitaire, outre l'apport de secours, est la coordination de l'aide et la protection de ceux qui sont en détresse. Les organisations et institutions qui font oeuvre humanitaire dans le monde sont aujourd'hui plus nombreuses et plus variées que jamais. La coordination de leurs activités a donc pour objet d'assurer une planification efficace en temps voulu, d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les secours soient apportés de façon rationnelle et efficace. Par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies ont continué de favoriser une gestion cohérente des crises, partout dans le monde, en appuyant dans les pays mêmes les activités de secours, de relèvement et de redressement.

108. Dans la plupart des cas, les organismes des Nations Unies agissent en partenariat avec des organisations internationales et des organisations non gouvernementales pour mettre en place d'urgence des mécanismes de coordination, négocier l'accès, mobiliser des ressources et fournir des services communs tels que transports aériens et transmissions.

109. Au cours de l'année, dans le cadre des activités de coordination, une assistance a continué d'être apportée dans des situations d'urgence complexes qui durent. Dans les 18 pays ou régions pour lesquels il a été lancé des appels globaux interinstitutions, les organismes des Nations Unies menaient déjà depuis longtemps des activités humanitaires. Dans tous les cas, les modalités de la coordination ont été réexaminées ou renforcées, et les efforts se sont poursuivis pour mobiliser davantage de ressources. C'est en Afghanistan que ces modalités ont été modifiées le plus profondément, les changements ayant conduit à la création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Cette mission intégrée a pour but d'appuyer les processus engagés au niveau politique, en matière de gouvernance et en vue de consolider la paix tout en répondant aux besoins urgents ayant trait à la situation humanitaire et au relèvement. La MANUA comporte un pilier Secours, relèvement et reconstruction, dirigé par mon Représentant spécial adjoint, qui fait office de coordonnateur résident, de coordonnateur humanitaire et de responsable des questions de sécurité. Un groupe de travail conjoint du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, qui appuie les opérations sur le terrain, a mis au point le Programme d'assistance immédiate et transitoire pour le peuple afghan, dans le cadre duquel les activités de secours, de relèvement et de reconstruction sont menées suivant une stratégie intégrée qui repose sur les capacités nationales en cours de constitution.

110. La Mission s'efforce donc de créer, avec le Gouvernement afghan, un nouveau modèle de coordination stratégique. La coordination des programmes est gérée au niveau national par huit secrétariats chargés d'aider les ministères afghans responsables des mêmes questions à assurer la coordination. Chaque secrétariat dépend d'un organisme, fonds ou programme des Nations Unies. Ainsi, l'UNICEF est chargé de l'éducation et l'OMS s'occupe de la santé.

111. En novembre 2001, j'ai publié mon deuxième rapport sur la protection des civils dans les conflits armés. La protection des civils est une notion très vaste qui recouvre des questions juridiques et militaires, l'assistance humanitaire et les droits de l'homme. Des mesures concrètes ont été prises au cours de l'année. Des conseillers en matière de protection de l'enfance et de sexes spécifiques ont été affectés à toutes les opérations de maintien de la paix; dans ses résolutions récentes, le Conseil de sécurité a demandé que les organismes humanitaires puissent accéder librement et sans danger aux

populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants; il envisage aussi d'élaborer des sanctions ayant des retombées humanitaires aussi limitées que possible.

112. En mars 2002, le Conseil de sécurité a élaboré un aide-mémoire (S/PRST/2002/6, annexe) devant orienter les débats relatifs à la création d'opérations de maintien de la paix, à la révision de leur mandat ou à leur clôture. Ce document a déjà été utilisé par le Secrétariat dans le cadre de délibérations sur la protection des civils dans les conflits armés dans certains pays, par exemple dans le contexte de l'accord de paix en Angola et, tout récemment, pour faire un bilan de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

113. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants constituent souvent un élément indispensable des efforts visant à mettre fin à un conflit et à instaurer une paix et un développement durables. Il faut aider les ex-combattants à retourner à une vie civile normale, leurs communautés ont souvent besoin d'appui pour les accueillir et l'ensemble du processus doit reposer sur la volonté politique des parties au conflit et de la communauté internationale. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion efficaces doivent être exécutés non seulement dans la période qui suit directement un conflit, mais aussi dans le cadre d'initiatives de développement à long terme, ce qui requiert les efforts coordonnés des diverses entités du système des Nations Unies, de la communauté internationale, des gouvernements intéressés et des parties au conflit. Depuis une dizaine d'années, les mandats des opérations de maintien de la paix prévoient des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; ce fut le cas notamment en Angola, au Cambodge, au Libéria et au Mozambique. Il en a été tiré de nombreux enseignements, dont il est tenu compte aujourd'hui, par exemple en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, où la MONUC et la MINUSIL ont, au cours de la période considérée, joué un rôle de premier plan dans ces activités, en coordination avec des organismes des Nations Unies et d'autres entités, notamment la Banque mondiale. L'expérience acquise par le PNUD en matière d'appui à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants et de réduction du nombre d'armes légères en circulation s'est révélée précieuse pour la recherche de démarches globales établissant un lien entre maintien de la paix, assistance humanitaire et relèvement à long terme. Les programmes exécutés dans ces domaines réduisent l'insécurité et facilitent la reprise de l'activité économique dans des pays tels que le Tchad et la République centrafricaine, ou des régions telles que celle des Grands Lacs. De même, les activités de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats menées par l'UNICEF se sont poursuivies dans plusieurs pays, dont la République démocratique du Congo, le Soudan et Sri Lanka. Dans les prochaines années, il faudra davantage s'attacher à intégrer ces programmes dans les stratégies globales adoptées pour parvenir à des solutions à long terme permettant de faire régner la sécurité.

Chapitre III

Coopération pour le développement

Éliminer l'extrême pauvreté

114. Éliminer la pauvreté demeure un impératif primordial pour le système des Nations Unies. Les objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire énoncent clairement les diverses dimensions de la pauvreté auxquelles il faut s'attaquer. Les Nations Unies poursuivent leurs efforts pour veiller à ce que les interventions destinées à réduire la pauvreté soient efficaces et bien ciblées et s'assurer la coopération de la communauté internationale pour la mobilisation des ressources et l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques requises. L'année écoulée aura été

marquée par plusieurs conférences mondiales tenues pour consolider l'appui accordé à ces objectifs de développement, en progressant dans le sens d'un système commercial plus participatif à Doha, en bâtissant un consensus sur le financement du développement à Monterrey et en renouvelant les engagements antérieurs en faveur du développement durable à Johannesburg.

115. Les actions de développement des Nations Unies sont axées sur l'élimination de la pauvreté au niveau local et elles favorisent un mode participative décentralisé de mise en place des infrastructures de base et de gestion des ressources naturelles. Les programmes correspondants privilégient les partenariats avec les gouvernements nationaux, les autorités locales et la société civile, afin que les investissements locaux soient effectivement à la mesure des besoins locaux et gérés rationnellement.

116. De plus en plus, on s'attaque à la multiplicité des dimensions de la pauvreté par des politiques ciblées sur les femmes, sur les enfants et sur les pauvres toujours plus nombreux qui vivent dans les villes. Les femmes constituent la majorité des pauvres du monde et elles sont souvent interdites d'accès aux ressources naturelles, au crédit, aux technologies et à la formation dont elles ont besoin pour devenir financièrement indépendantes. Le PNUD a travaillé au Brésil, où il a mené une action auprès de mères pour les inciter, par le versement de sommes modiques, à inscrire et maintenir leurs enfants à l'école, qui à présent apporte 1 milliard de dollars par an à 5 millions des familles les plus pauvres du Brésil et assure l'entretien de près de 10 millions d'enfants scolarisés. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'emploie à sortir les femmes de la pauvreté en les aidant dans leurs efforts pour s'assurer la maîtrise de l'argent et des biens et en leur offrant des possibilités de participer à l'économie de marché. Ses programmes comprennent le Réseau de ressources techniques pour les petites et microentreprises dans les États arabes, un forum des femmes chefs d'entreprise d'Asie du Sud, un autre d'artisanes péruviennes et équatoriennes et d'autres encore de femmes chefs d'entreprise qui font appel aux technologies de l'information et de la communication pour accéder à de nouveaux marchés.

117. Les interventions contre la pauvreté qui s'adressent aux enfants sont centrées sur la santé et l'éducation de base. Le programme « VUE Plus » de l'UNICEF comprend un ensemble d'actions indispensables et économiques de protection sanitaire maternelle et infantile. Il offre une vaccination en toute sécurité, avec tous les vaccins efficaces et peu coûteux disponibles, complétés, au besoin, par des capsules de vitamine A. Au total, la distribution de ces capsules de vitamine A dans le cadre des vaccinations a peut-être sauvé jusqu'à 1 million d'enfants. En matière d'éducation, l'UNICEF a donné la priorité aux droits des filles et des orphelins du sida. Conformément au Cadre d'action de Dakar, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec le concours de divers partenaires, facilite l'adoption de plans nationaux d'Éducation pour tous visant à renforcer l'éducation formelle et non formelle pour les enfants pauvres. Le PAM aide les enfants pauvres, et en particulier les filles, à fréquenter l'école primaire par des programmes d'alimentation scolaire et des rations à emporter à la maison. En 2001, 15 millions d'enfants ont bénéficié de cette aide dans 57 pays.

118. Au niveau international, le problème des pénuries alimentaires chroniques et le rôle du développement agricole et rural dans la réduction de la pauvreté retiennent de plus en plus l'attention. Les questions agricoles liées au commerce ont été au premier plan des négociations à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue en novembre 2001 à Doha. De son côté, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu en mars 2002 à Monterrey (Mexique), a sérieusement réfléchi à la nécessité d'investir

davantage en milieu rural pour l'agriculture. L'élan créé à Monterrey est resté soutenu jusqu'au Sommet mondial de l'alimentation, qui s'est déroulé en juin 2002 à Rome et où les gouvernements ont réaffirmé leur ferme volonté d'atteindre les objectifs fixés cinq ans plus tôt au précédent Sommet et reconnu la nécessité d'accroître les investissements pour réduire la faim dans le monde. À cet effet, il est indispensable de compléter les efforts de développement agricole sur la longue durée par des apports d'aide alimentaire.

119. Près de 3 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, vivent aujourd'hui dans les villes et, en 2030, cette proportion sera probablement passée à 60 %. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) vise surtout à atténuer les manifestations les plus visibles de la misère urbaine que sont l'inadéquation des logements et le problème des sans-abri, la faiblesse des équipements d'infrastructure et la médiocrité des services de base, et se concentre sur les liens entre la pauvreté en milieu urbain, d'une part, et l'environnement, la gestion des catastrophes naturelles, la sécurité et la gouvernance urbaine, d'autre part. En décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains en Programme des Nations Unies pour les établissements humains, au plein sens du terme, prévue d'une volonté résolue d'atteindre concrètement les objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire, et notamment de répondre à la pressante nécessité d'améliorer d'ici à 2020 l'existence de plus de 100 millions de personnes qui vivent dans des taudis. Entre autres activités, Habitat a produit et diffusé une « panoplie d'outils » destinée à faciliter la prise de décisions participatives et produit *Participation to Partnership* (de la participation au partenariat), qui offre une évaluation des enseignements tirés de projets de gouvernance urbaine réalisés dans 200 villes. Le programme « Des villes plus sûres » s'est traduit par la réalisation de huit projets dans des villes de sept pays d'Afrique et le lancement de programmes dans les îles du Pacifique et en Amérique latine. En 2001, il s'est surtout attaché à prendre la mesure de l'insécurité en milieu urbain, à promouvoir des actions visant à prévenir la délinquance juvénile et la violence à l'égard des femmes et des filles et à appuyer la mise en place de formes nouvelles de surveillance urbaine.

Coopérer pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

120. À sa demande, j'ai présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, le premier rapport annuel sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies et les États Membres dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, et notamment des objectifs de développement qui y sont énoncés. Ce rapport, qui donne un aperçu des engagements pris dans la Déclaration, comprend une annexe statistique qui rend compte, à partir de données communes, des progrès réalisés dans le sens de ces objectifs.

121. Un certain nombre de mesures prises en 2001 et 2002 aideront à mettre en place un système commercial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, et à améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement; elles sont capitales pour atteindre les objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire. La quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Doha, a porté à 144 le nombre des membres et a arrêté un programme de nouvelles négociations commerciales. Outre la poursuite des négociations sur l'agriculture, les services, les produits non agricoles et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le programme de travail de Doha comprend un large éventail de questions devant faire l'objet de négociations ultérieures (dites « questions de Singapour »), parmi lesquelles l'investissement et la politique de la concurrence. Les accords de Doha font aussi une place très importante aux questions qui ont trait au traitement spécial et

différencié accordé aux pays en développement et au renforcement de l'accès aux marchés prévu dans le cadre des accords existants. Ils insistent énormément sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, que le système des Nations Unies aide à mettre en oeuvre. La prochaine conférence ministérielle de l'OMC aura lieu en 2003 au Mexique. De son côté, le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (la CNUCED) continue d'aider les pays en développement à participer au système commercial international. Ses programmes visent à développer leurs possibilités commerciales, en renforçant leurs capacités dans ce domaine par des services consultatifs en matière de stratégie commerciale, par l'accès à l'information et par la formation. L'accent est mis sur l'élargissement et l'amélioration des débouchés à l'exportation, notamment dans le secteur des produits de base, et sur la rationalisation et la compression des coûts des transactions à l'exportation et à l'importation.

122. Plus de 50 chefs d'État ou de gouvernement et de 200 ministres des affaires étrangères, du commerce, du développement et des finances se sont retrouvés en mars 2002 à Monterrey (Mexique) pour la Conférence internationale sur le financement du développement. Première réunion au sommet organisée sous les auspices de l'ONU à aborder les questions financières cruciales que pose le développement mondial, cette conférence a bénéficié de la collaboration active de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OMC.

123. À la Conférence, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le « Consensus de Monterrey », lequel indique les actions à mener dans des domaines qui sont au coeur des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : mobilisation de ressources financières nationales pour le développement; mobilisation de ressources internationales pour le développement; renforcement des investissements étrangers directs et des autres apports du secteur privé; expansion du commerce international, moteur du développement; accroissement de la coopération financière et technique internationale pour le développement; réduction de la dette extérieure à un niveau viable et règlement des problèmes systémiques.

124. En s'appuyant sur les résultats de la Conférence, l'ONU continuera de collaborer avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et ses autres partenaires pour assurer la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Il faudrait promouvoir un renforcement de la coopération pour le financement du développement entre les ministères des finances, du commerce, du développement et de la planification, des affaires étrangères et la société civile. Ces partenariats mondiaux sont d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Développement durable

125. L'année 2002 est celle du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le Sommet Planète Terre), qui avait eu lieu en juin 1992 à Rio de Janeiro. La décision prise par l'Assemblée générale d'organiser la réunion d'examen décennal au plus haut niveau et de convoquer le Sommet mondial pour le développement durable du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) a été très bien accueillie par les États Membres et par la société civile à travers le monde.

126. Les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable ont été menés à la fois aux niveaux national et régional. En coopération avec le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales a lancé une enquête internationale à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence de Rio. Le Département, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

et le PNUD ont prêté leur concours pour faciliter la préparation du Sommet à l'échelon national. Les pays en développement ont aussi bénéficié d'une coopération technique dans des domaines comme les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'énergie solaire, la microhydroélectricité, la définition de plans énergétiques viables, l'alimentation en eau et la qualité de l'eau. Un groupe d'experts a formulé une série de recommandations sur les moyens de faire une place à la problématique hommes-femmes dans la recherche, les orientations de l'action et l'information et le renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles, à l'issue d'une réunion organisée en novembre 2001 à Ankara (Turquie) par la Division de la promotion de la femme et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

127. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales du continent, une série de débats qui ont abouti à l'adoption d'une Déclaration des ministres africains sur les priorités de la région en matière de développement durable. La tâche principale, désormais, est de renforcer les capacités institutionnelles pour assurer l'exécution du programme régional.

Afrique

128. Les dirigeants africains ont créé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), par lequel ils s'engagent à améliorer l'administration des affaires publiques et la gestion économique. Concrètement, ils définissent des normes claires en matière de responsabilité, de transparence et de gouvernance participative; ils précisent aussi des normes et des objectifs spécifiques dans le domaine des politiques fiscales et monétaires et mettent en place des cadres juridiques transparents dans le secteur des marchés financiers. Le Mécanisme d'évaluation intraafricaine, qui a pour mission de surveiller l'application de ces normes, a été mis en place et devrait constituer un outil important. Ces démarches méritent d'être résolument soutenues par la communauté internationale. Pour sa part, l'ONU continuera d'apporter son appui aux priorités du développement en Afrique, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et par l'intermédiaire de l'Union africaine.

129. Agissant en coopération étroite avec les gouvernements africains, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est employée à définir des codes et des normes appelés à régir le Mécanisme d'évaluation intra-africaine de l'initiative sur la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises que constitue le NEPAD. Afin de suivre le mouvement d'intégration du continent et d'en rendre compte, une nouvelle publication phare de la CEA a été lancée durant le troisième Forum pour le développement de l'Afrique, en mars 2002. Le *Rapport annuel sur l'intégration en Afrique* fournira aux décideurs, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales des données qualitatives et quantitatives sur l'intégration régionale. La FAO apportera son concours au NEPAD dans le cadre d'un programme commun axé sur la stabilité agricole et le développement économique. Il importe de poursuivre l'application de ces différents programmes visant à soutenir le continent africain dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

130. Une évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 s'est achevée en mai 2002. Réalisée par un groupe de personnalités éminentes, cette évaluation a conclu que le Nouvel Ordre du jour n'avait pas atteint ses

objectifs et a mis en lumière les enseignements qui pouvaient être mis à profit par d'autres initiatives relatives au développement en Afrique. Le groupe a procédé à un examen critique du recours à la libéralisation, à la privatisation et aux réformes axées sur le marché et a recommandé que les stratégies de développement soient élaborées à l'échelon national et qu'un équilibre soit instauré entre la stabilité macroéconomique et la transformation structurelle à long terme. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale examinera l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour, y compris le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

131. Le Conseil économique et social a également illustré sa volonté de jouer un rôle important dans la consolidation de la paix en Afrique. En juillet 2002, par sa résolution 2002/1, il a décidé d'envisager de créer, à la demande de tout pays africain sortant d'un conflit, un groupe consultatif spécial à composition limitée mais souple et représentative. Je suis heureux de noter que les consultations relatives à la constitution du premier groupe consultatif spécial sont en bonne voie.

Répondre aux besoins des pays les moins avancés

132. Par sa résolution 56/227, l'Assemblée générale a créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce bureau est responsable, à l'échelle du système des Nations Unies, de la coordination, du suivi et de la surveillance de l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et du Cadre mondial de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs.

133. Le défi auquel les 49 pays les moins avancés et les pays donateurs font désormais face consiste à créer les capacités voulues pour appliquer, dans les meilleurs délais, le Programme d'action de Bruxelles. Le système des Nations Unies assurera la mobilisation et la coordination susceptibles de faciliter l'application du Programme aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

134. Les handicaps géographiques et la fragilité économique et écologique des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dont 26 figurent également parmi les pays les moins avancés, continuent de faire obstacle à leur développement général. En décembre dernier, l'Assemblée générale m'a demandé de convoquer en 2003 une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. La préparation de cette réunion, qui a été lancée en juin 2002, est coordonnée par le Haut Représentant, en coopération avec la Banque mondiale, la CNUCED et les commissions régionales.

135. Dans son rapport de 2002 sur les pays les moins avancés, la CNUCED évalue les progrès accomplis par ces pays dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les pays les moins avancés restent les principaux bénéficiaires des divers programmes de renforcement des capacités que propose la CNUCED dans les domaines de la réforme des douanes, du transport en transit, des échanges commerciaux, de la facilitation du commerce et du commerce international. Pour apporter une aide aux pays qui n'ont pas pleinement bénéficié du Plan d'action de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les pays les moins avancés, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), intervenant en

collaboration étroite avec l'OMC, a organisé de mai 2001 à juin 2002 des cours et des séminaires sur le thème des politiques commerciales. Les séminaires ont également permis d'examiner les perspectives d'investissement dans la sous-région du Grand Mékong. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) poursuit son assistance aux pays les moins développés au moyen de programmes axés sur l'amélioration de la gouvernance industrielle et de l'infrastructure institutionnelle, le renforcement des petites et moyennes entreprises, la mise à niveau des capacités technologiques, le renforcement des compétences dans le domaine des technologies modernes et l'amélioration de l'accès à ces technologies, le renforcement des compétences en matière de commerce et d'exportation et l'adoption de mesures de production économiques et plus propres.

La lutte contre le VIH/sida

136. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) joue le rôle d'un centre de liaison qui propose des services consultatifs et des informations stratégiques fondés sur des données scientifiques, les principes des droits de l'homme et le suivi de la lutte engagée à l'échelle mondiale contre l'épidémie. À l'échelon des pays, le programme ONUSIDA fournit un appui à 130 groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida, encourage les organismes des Nations Unies à s'intéresser aux questions relatives au VIH/sida, associe souvent des partenaires nationaux clefs et veille à ce que l'ONU appuie les programmes nationaux. Sur les 50 pays qui avaient achevé la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à la fin de 2001, 70 % avaient retenu le VIH/sida comme élément clef ou thème intersectoriel. Au cours de l'année écoulée, tous les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui coparrainent le programme ONUSIDA, ont considérablement accru leurs ressources pour soutenir la lutte contre la pandémie du VIH/sida, particulièrement en Afrique. Le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida pour l'Afrique de la Banque mondiale totalise actuellement 1 milliard de dollars. En avril 2002, l'Organisation mondiale de la santé a approuvé l'inclusion de 12 médicaments antirétroviraux destinés au traitement de l'infection par le VIH dans sa liste des médicaments essentiels, ce qui devrait faciliter leur enregistrement dans les pays et leur approvisionnement par les grands distributeurs. L'OMS a également publié des directives visant à intensifier le traitement rétroviral dans les zones déshéritées. En novembre 2001, à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue au Qatar, les membres de l'OMC ont à l'unanimité déclaré que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) peut et doit être interprété et mis en oeuvre d'une façon qui aille dans le sens du droit que détiennent les membres de l'OMS de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès pour tous aux médicaments. Le Code de bonne pratique du Bureau international du Travail (BIT) sur le VIH/sida dans le monde du travail, adopté en 2001, propose des orientations pratiques qui doivent permettre aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs d'élaborer des programmes de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail.

137. D'autres organismes du système des Nations Unies renforcent la lutte qu'ils mènent contre la maladie. En 2001, la FAO, le PAM et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont harmonisé les politiques qu'ils mènent pour faire face aux conséquences du VIH/sida sur la sécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural, l'objectif étant d'élaborer un cadre commun pour le secteur agricole. Dans une proportion croissante, les programmes et les projets d'atténuation de la pauvreté et d'investissement rural financés par le FIDA en Afrique comportent des activités visant à prévenir le VIH et à atténuer les conséquences de l'épidémie pour les familles rurales, notamment les orphelins, grâce à des programmes de protection sociale viables.

138. La volonté universelle croissante de lutter contre le VIH/sida s'illustre par l'augmentation du financement consacré à ce problème dans les budgets nationaux et dans l'aide bilatérale et multilatérale au développement. Neuf mois seulement après que j'eus lancé un appel dans ce sens au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Abuja, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été créé, en janvier 2002. La création du Fonds a été rendue possible grâce aux démarches concertées de nombreuses parties prenantes, dont les donateurs bilatéraux, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Depuis le début de 2001, le montant total des annonces de contributions au Fonds mondial s'élève à près de 2,1 milliards de dollars. Le Fonds fournira d'importantes ressources aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida, ce qui permettra, dans une bonne mesure, de combler le déficit de financement enregistré sur le plan mondial. Lors de la réunion de son Conseil d'administration, en avril 2002, le Fonds a approuvé, pour une période de deux ans, des subventions d'un montant total de 616 millions de dollars, pour les trois maladies, destinées à plus de 30 pays.

139. Si l'on réussit à freiner ou à inverser la progression du VIH/sida dans un nombre croissant de pays tels que, par exemple, le Cambodge, l'Ouganda, la Thaïlande et la Zambie, l'épidémie continue de progresser dans le monde. Dans certaines zones de l'Asie, où les niveaux de prévalence du VIH étaient auparavant assez bas, l'épidémie se propage désormais, tandis que certaines régions de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale doivent actuellement faire face à une des progressions les plus fulgurantes au monde. Dans les pays à revenus élevés, où l'on avait enregistré des succès importants dans la réduction de la mortalité due au sida, la multiplication des rapports sexuels à risques et la progression de l'infection par le VIH attestent depuis peu d'un certain excès de confiance.

Développement social

140. L'ONU continue de se pencher sur un large éventail de questions sociales, dont le vieillissement des populations et les handicapés, la toxicomanie et la criminalité transnationale, et l'administration des villes. La coopération technique dans le domaine du développement social a notamment porté sur des études relatives aux dimensions sociales des programmes de réajustement macroéconomique, l'appui à l'élaboration de rapports nationaux sur le développement humain, le renforcement des ministères et des services gouvernementaux chargés de promouvoir la participation des femmes au développement, des études sur la pauvreté dans certaines régions spécifiques et l'évaluation de l'impact social d'un certain nombre de politiques.

Le vieillissement et les handicapés

141. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, organisée en avril 2002 à Madrid, a souligné la nécessité d'établir un lien entre, d'une part, le vieillissement et, d'autre part, les droits de l'homme et le développement social et économique. Elle a également défini un ensemble d'objectifs et de mesures spécifiques à l'intention des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. Dans le cadre de la suite donnée à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a entamé, en avril 2002, des négociations sur la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international. Cette stratégie sera adoptée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, qui se tiendra à Berlin en septembre 2002. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a appuyé un certain nombre d'activités régionales visant à promouvoir les droits des handicapés.

Lutte contre l'abus des drogues et la criminalité transnationale

142. En 2001, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a suivi une démarche équilibrée, comprenant un appui aux efforts déployés par les États Membres pour diminuer la demande et éliminer ou réduire notablement la culture illicite du pavot à opium et de la plante de coca. Des progrès importants ont été faits s'agissant de promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles, qui concernent des questions portant sur des domaines comme le trafic d'être humains, l'introduction clandestine de migrants et le commerce illicite d'armes à feu. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le PNUCID a fourni un appui aux actions menées dans les domaines juridique et financier, et en ce qui concerne l'application des lois et la formation.

143. Des mesures visant à améliorer la coordination interorganisations ont été prises lors de la première réunion interorganisations sur la coordination de la lutte contre la corruption, tenue à Vienne en février 2002. Les représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont échangé leurs vues sur les activités en matière de lutte contre la corruption et examiné les moyens de renforcer la coordination des politiques dans ce domaine. Les États Membres ont également entamé l'élaboration d'un instrument d'importance majeure, la Convention contre la corruption, fixant la fin de 2003 comme date-butoir pour son achèvement.

Promotion du développement par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication

144. En novembre 2001, j'ai lancé le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, mécanisme novateur rassemblant les parties intéressées dans un effort commun visant à exploiter les possibilités offertes par les technologies informationnelles. Travaillant en étroite collaboration avec d'autres initiatives, comme le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (DOT Force) créé par le Groupe des Huit, notre groupe d'étude est maintenant prêt à aider les États Membres, en particulier les moins avancés d'entre eux, dans des domaines vitaux comme l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les stratégies nationales de développement.

145. Une autre mesure importante dans cette direction a été prise par la réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et de la communication aux fins du développement, tenue en juin 2002, à l'initiative du Président de l'Assemblée générale. L'Assemblée a réaffirmé l'approche multipartite associant les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile mondiale et l'ONU dans la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Collecte et analyse de données à l'appui du développement

146. Pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, il faut disposer d'une base d'informations fiable. En avril 2002, le Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les commissions régionales et l'Organisation de coopération et de développement économiques, a établi le premier rapport intérimaire global sur ces objectifs. La série d'indicateurs sous-tendant l'analyse peut être consultée sur le nouveau site Web de la Division de statistique concernant les indicateurs du Millénaire : <<http://millenniumindicators.un.org>>. Au cours des prochaines années, l'ONU continuera de travailler en collaboration avec les organismes partenaires,

afin d'améliorer les bases de données communes. Des progrès considérables ont également été accomplis concernant le renforcement des capacités statistiques nationales des États Membres dans des domaines importants comme la gestion et les systèmes statistiques, les classifications statistiques, les mécanismes de recensement et d'enquête, la comptabilité nationale, le commerce, l'environnement et les statistiques sur l'énergie. Cela permettra à ces pays d'établir eux-mêmes des séries de données fiables et actualisées, ce qui facilitera le contrôle continu des progrès réalisés.

Chapitre IV

L'ordre juridique international et les droits de l'homme

Développement des droits de l'homme

147. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de jouer un rôle de chef de file dans la promotion et la défense des droits de l'homme pour tous aux niveaux mondial, régional et national. Les programmes visant à compléter les efforts des pays prévoient notamment la fourniture de conseils sur l'incorporation des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les constitutions et les législations nationales, d'une aide aux plans d'action nationaux dans ce domaine et d'un appui à la mise en place d'institutions nationales en vue de la promotion et de la défense des droits de l'homme. Le Haut Commissariat s'est également efforcé, dans le cadre du système des Nations Unies, d'intégrer les droits de l'homme dans toutes ses activités, y compris concernant le régime de droit, le développement durable et le règlement des conflits, ainsi que le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

148. La Commission des droits de l'homme a tenu sa cinquante-huitième session à Genève, en mars et avril 2002. Elle s'est réunie dans le contexte inquiétant des attentats du 11 septembre 2001, avec les conséquences directes ou indirectes qu'ils ont eues sur de nombreux pays, et pendant que la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé se détériorait. Si les États doivent prendre des mesures pour protéger leurs nationaux contre la terreur, ils doivent aussi reconnaître que la sécurité ne peut être assurée aux dépens des droits de l'homme. Par contre, le renforcement de la défense et du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la justice sociale fait partie intégrante de la promotion de la sécurité.

149. La cinquante-huitième session de la Commission a connu une large participation; y ont assisté en effet non seulement les 53 États membres de la Commission mais aussi pratiquement tous les autres Membres de l'ONU, à titre d'observateurs. Les rapporteurs spéciaux et experts indépendants ont établi des rapports sur plusieurs pays et thèmes relatifs aux droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Vingt-huit rapports ont été soumis, qui suscitent de vives préoccupations au sujet de la situation des droits de l'homme dans certains pays, et contiennent des informations qui peuvent servir à mettre au point des approches intégrées en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, le respect de la légalité et le développement durable. La Commission a adopté 92 résolutions et 18 décisions, malgré la perte d'un tiers du temps qui lui était alloué, en raison de compressions budgétaires.

150. La Commission a pour mission essentielle de développer la culture des droits de l'homme fondée sur les valeurs universelles et de protéger les victimes des violations des droits de l'homme partout dans le monde. Pour conserver sa fonction vitale de protection et de promotion, elle doit jouer un rôle moteur et être prête à évaluer et à renforcer les systèmes de protection nationaux. Il est

à déplorer que la cinquante-huitième session ait été marquée par une augmentation sensible des votes par groupes. Des progrès ont été enregistrés sur les questions relatives au racisme, au droit à la santé, au droit au développement, aux disparitions forcées ou involontaires, et à l'élaboration d'un protocole à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

151. Malgré les difficultés qu'elle a rencontrées, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en 2001, a adopté un programme global de lutte contre la discrimination, dont l'application est aujourd'hui plus importante que jamais. L'Instance permanente sur les questions autochtones, créée par le Conseil économique et social, s'est réunie pour la première fois à New York en mai 2002. Cette structure permet d'examiner les difficultés auxquelles sont confrontées les populations autochtones. Elle peut générer des connaissances spécialisées de haut niveau sur ces questions et établira des partenariats critiques entre les communautés autochtones et le système des Nations Unies.

152. La défense des droits de l'homme est renforcée par le système d'établissement de rapports et de communications prévu par les traités de base des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Le Haut Commissariat participe aux travaux des organes de suivi des traités dans ce domaine; ce dispositif permet d'évaluer de manière systématique et à intervalles réguliers le respect par les États des engagements qu'ils ont pris en matière de droits de l'homme. Entre juin 2001 et juin 2002, les six organes de suivi des traités ont examiné plus de 100 rapports de pays. Dans plus de 40 % des cas, ils ont pu noter que des modifications législatives ou des changements d'orientation avaient été introduits par l'État auteur du rapport, afin de renforcer la défense des droits de l'homme. Toutefois, des efforts considérables devront être faits pour assurer le suivi effectif, sur le plan intérieur, des observations, conclusions et recommandations formulées par les organes de suivi des traités.

153. Le système des organes de suivi des traités permet également aux victimes de violations des droits de l'homme de déposer des plaintes. Entre juin 2000 et juin 2002, le Haut Commissariat a examiné plus de 103 000 plaintes. En outre, depuis leur création, le Comité des droits de l'homme, le Comité contre la torture et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont enregistré 1 324 communications et, mises à part les décisions de classer certaines affaires, adopté 809 décisions finales. La jurisprudence des organes de suivi des traités contient d'importantes orientations pour les États, aboutissant souvent à des réformes législatives et à des changements en matière de politique générale dépassant les cas individuels. Entre juin 2001 et juin 2002, les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants ont lancé plus de 945 appels urgents à 56 États concernant des allégations de violations des droits de l'homme – torture, exécutions sommaires et extrajudiciaires, détentions arbitraires et atteintes à la liberté d'expression. Le Haut Commissariat a pris d'importantes mesures afin que ces plaintes soient examinées avec efficacité et diligence.

154. À la suite d'une demande du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Haut Commissariat élabore actuellement des directives concernant une approche des stratégies de lutte contre la pauvreté intégrant les droits de l'homme. Ces directives traduiront les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme en principes d'action à l'intention des spécialistes participant à la conception, à l'application et au suivi des stratégies de lutte contre la pauvreté.

155. Au niveau régional, le Haut Commissariat a collaboré avec les gouvernements, les organisations régionales et la société civile afin de définir des stratégies permettant de répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme. À cette fin, les pays d'Europe et d'Asie centrale se sont réunis à

Dubrovnik (Croatie), en octobre 2001, avec la participation de représentants du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Des consultations fructueuses ont également été tenues à Genève sur les stratégies à adopter pour les pays africains, en novembre 2001, et les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, en décembre 2001. Une autre réunion à l'intention des pays africains s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en mai 2002, à laquelle ont participé des États, des organisations non gouvernementales et des spécialistes des droits de l'homme. Ces réunions ont permis de mettre au point des cadres d'action importants dans les diverses régions sur les questions liées aux principes du droit, à l'administration de la justice, à la discrimination raciale et aux droits économiques, sociaux et culturels.

156. Afin de promouvoir l'application de stratégies dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissaire a affecté des fonctionnaires chargés des droits de l'homme au siège des commissions économiques régionales, à Bangkok, Beyrouth, Santiago et Addis-Abeba, ainsi qu'à Pretoria, travaillant en étroite collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, installé à Yaoundé (Cameroun), a également pour tâche de desservir neuf pays de la sous-région.

La Cour pénale internationale

157. Le Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) est entré en vigueur le 1er juillet 2002, environ quatre ans après son adoption. Le rythme des ratifications a été remarquablement soutenu, témoignant de la ferme résolution de la communauté internationale de tenir les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour responsables de leurs actes. Les États et la société civile ont rarement fait montre d'une telle unité dans la défense d'une cause commune. Le Statut de Rome a d'ores et déjà contribué à faire progresser le droit pénal au niveau international comme au niveau national et ce, dans le respect des procédures régulières et des normes applicables aux droits de l'homme. L'entrée en vigueur du Statut a suscité, dans le monde entier, de fortes attentes s'agissant de la responsabilité des dirigeants, notamment ceux qui détiennent le pouvoir politique ou militaire.

158. La première réunion de l'Assemblée des États parties se tiendra en septembre 2002. D'ici à août 2003, les hauts responsables de la Cour, à savoir les juges, le Procureur et le Greffier, seront élus ou désignés et prendront leurs fonctions à La Haye, au siège de la Cour. Le projet d'une cour pénale internationale permanente que l'Organisation des Nations Unies a conçu il y a plus de 50 ans aura enfin vu le jour.

159. Beaucoup de progrès ont été accomplis concernant les aspects opérationnels. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale a tenu ses huitième, neuvième et dixième sessions au Siège de l'Organisation, en septembre-octobre 2001, en avril 2002 et en juillet 2002, respectivement.

160. À sa huitième session, la Commission préparatoire a adopté, sous forme de projets, un accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour, un règlement financier, un accord sur les privilèges et immunités de la Cour et un règlement intérieur de l'Assemblée des États parties, ainsi que des projets de résolution sur l'établissement du Comité budgétaire et financier et sur les modalités du versement de contributions volontaires à la Cour. Elle a par ailleurs poursuivi son examen du crime d'agression et commencé à débattre du futur budget de la Cour.

161. À sa neuvième session, la Commission préparatoire a examiné plusieurs questions soulevées lors de sessions précédentes, et a adopté un rapport contenant un projet de règles de gestion

financière et les principes de base devant régir l'accord de siège entre la Cour et le pays hôte. Elle a adopté des résolutions portant sur les arrangements provisoires à prendre pour assurer le secrétariat de l'Assemblée des États parties et approvisionner le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le financement de la mise en place de la Cour. Elle a aussi commencé à examiner les procédures applicables à l'élection des juges, du Procureur et du Greffier. Lors de sa dixième et dernière session, la Commission préparatoire a achevé l'examen des dispositions relatives au fonctionnement de la Cour.

162. En dépit du débat qui s'est tenu récemment au Conseil de sécurité concernant la compétence de la Cour, je garde l'espoir que même les gouvernements les plus sceptiques n'ont pas définitivement rejeté l'éventualité d'adhérer au Statut de Rome. Ceux qui craignent de voir s'effriter la souveraineté nationale devraient garder à l'esprit que, conformément au principe de complémentarité consacré dans le Statut de Rome, les systèmes nationaux de justice pénale auront toujours la possibilité d'exercer leur compétence en cas de violation grave du droit international humanitaire. Et plus nombreux seront les États à établir leur compétence sur de tels crimes, plus fermement s'établira le principe selon lequel c'est aux États qu'incombe la responsabilité première d'en traduire les auteurs en justice. Le plus important c'est que la communauté des États comprenne que l'inaction face aux génocides, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité est incomparablement plus risqué que l'adhésion à la Cour et à son Statut.

163. Je considère que la capacité de la Cour de promouvoir l'état de droit, de mettre fin à l'impunité et de prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sera en grande partie fonction de l'universalité du Statut de Rome. Le 31 décembre 2000, dernier jour auquel celui-ci a été ouvert à la signature, 139 pays l'avaient signé. À ce jour, 76 États l'ont ratifié et y sont devenus parties. Il importe au plus haut point que tous les États qui ne l'ont pas encore fait se rallient à la cause de la justice pénale internationale et signent, ratifient et mettent en oeuvre le Statut dans les plus brefs délais.

Les Tribunaux internationaux

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

164. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a accompli des progrès importants vers l'objectif qu'il s'est fixé d'achever tous les procès d'ici à 2008 et de traiter tous les recours d'ici à 2010. Conformément à la stratégie qu'il a adoptée pour hâter l'achèvement de son mandat, le Tribunal s'est doté de neuf juges *ad litem* supplémentaires, ce qui permet la conduite simultanée de six procès. Dans le cadre de cette stratégie, le Tribunal a décidé de ne poursuivre et juger que les dirigeants politiques, militaires et paramilitaires du plus haut rang, et de renvoyer les accusés de rang inférieur devant les tribunaux nationaux, notamment ceux de Bosnie-Herzégovine. En juin 2002, le Tribunal a présenté un rapport au Conseil de sécurité dans lequel il exposait les mesures susmentionnées. En juillet 2002, le Conseil a approuvé le programme proposé, dont l'application commencera dans les prochains mois.

165. Le Tribunal a également procédé à une série de réformes visant à améliorer son efficacité et à accélérer la mise en état des affaires et le déroulement des procès. L'une de ces réformes consistait à amender le Règlement de procédure et de preuve en vue d'accroître les pouvoirs des juges pendant et avant les procès, notamment en ce qui concerne la gestion des dossiers et le contrôle des procédures. La Chambre d'appel a amélioré ses méthodes de travail afin d'être mieux à même d'absorber la

charge de travail qui ne cesse d'augmenter. Deux juges supplémentaires venus du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont été affectés à la Chambre d'appel. Cette mesure devrait accroître la capacité judiciaire et assurer une plus grande uniformité de la jurisprudence des deux tribunaux. Des mesures ont été prises pour constituer un barreau des conseils de la défense, afin d'assurer une meilleure communication entre le Tribunal et les avocats de la défense, de mieux familiariser ces derniers avec les règles, les procédures et la jurisprudence du Tribunal et d'améliorer, de façon générale, le respect des normes déontologiques.

166. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'accusés qui se sont présentés au Tribunal ou qui ont été arrêtés et transférés à La Haye a sensiblement augmenté. Quarante-deux accusés sont actuellement détenus dans le centre de détention du Tribunal, et neuf sont en liberté provisoire. Sur le nombre total des affaires, 25 en sont au stade de la mise en accusation, 11 sont en cours de procès, 12 sont en appel et une est en délibéré. Cette année, le Tribunal a mené à bien trois procès, intéressant huit accusés et tranché deux appels introduits par cinq accusés contre les jugements des Chambres de première instance. Le Tribunal a transféré trois détenus en Espagne et deux en Autriche, pour qu'ils y purgent leur peine.

167. Le procès de Slobodan Milošević, ancien Président de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie, s'est ouvert en février 2002. L'accusé assure sa propre défense. Il est prévu que la Procureure achève la présentation des moyens à charge ayant trait au Kosovo d'ici aux vacances d'été de 2002. Après les vacances, elle commencera la présentation des autres moyens de l'accusation portant sur les événements qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Tous les moyens à charge devraient être présentés d'ici à avril 2003. Le fait que Radovan Karadzic et Ratko Mladic, tous deux mis en accusation par le Tribunal, n'ont toujours pas été arrêtés, demeure une atteinte à l'état de droit. Aucun effort ne doit être ménagé pour que ces auteurs présumés de crimes de guerre soient traduits en justice sans plus tarder.

168. La Procureure a consacré beaucoup de temps à encourager les gouvernements à procéder aux arrestations requises et à répondre aux demandes d'assistance de son bureau. Si la coopération avec la Croatie et la Fédération de Bosnie-Herzégovine est satisfaisante, le manque de coopération de la Republika Srpska demeure des plus préoccupants et fait gravement obstacle à l'accomplissement du mandat de la Procureure. Celle-ci compte néanmoins achever toutes les enquêtes d'ici à la fin de 2004 et avoir déposé d'ici là des actes d'accusation contre 100 autres accusés.

Tribunal international pour la Rwanda

169. En décembre 2001, le Tribunal international pour le Rwanda a transféré six personnes qu'il avait jugées et condamnées au Mali pour qu'elles y purgent leur peine. Un des condamnés était Jean Kambanda, Premier Ministre et chef du gouvernement provisoire du Rwanda entre avril et juillet 1994. C'est le premier chef de gouvernement à avoir été condamné pour génocide par un tribunal international. Le Tribunal l'a condamné à la réclusion à perpétuité.

170. Au cours de l'année écoulée, les États ont arrêté sept accusés et les ont transférés à Arusha. En vue de favoriser l'arrestation et le transfèrement d'autres accusés, le Greffier du Tribunal s'est entretenu en février 2002 avec les Présidents de la République du Congo et de la République démocratique du Congo afin de les encourager à appréhender et à remettre au Tribunal toute personne recherchée qui aurait trouvé refuge dans ces deux pays. Les deux chefs d'État se sont engagés à coopérer. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a invité le Tribunal

à ouvrir une antenne dans ce pays afin de soutenir les efforts déployés par la Procureure pour débusquer les suspects et les accusés.

171. Le procès conjoint de Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze et Anatole Nsengiyumva, officiers supérieurs accusés d'avoir joué un rôle majeur dans la planification du génocide rwandais, s'est ouvert le 2 avril 2002. À l'heure actuelle, 22 personnes sont jugées par le Tribunal dans le cadre de huit procès.

172. Le Tribunal a pris plusieurs mesures institutionnelles et juridiques pour améliorer son efficacité, de manière à pouvoir achever tous les procès en première instance d'ici à 2008. Les juges ont modifié le Règlement de procédure et de preuve afin de permettre au Tribunal de renvoyer certaines affaires auprès des tribunaux nationaux et pour lui permettre de se concentrer sur les affaires les plus importantes, impliquant de hauts responsables politiques, militaires et paramilitaires. En juillet 2001 et en février 2002, le Président a écrit au Conseil de sécurité pour demander la constitution d'une réserve de juges *ad litem*, à l'instar de ce qui avait été fait pour le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie – mesure qui devrait permettre au Tribunal de connaître de manière plus expéditive des affaires en cours comme des affaires futures. Le Conseil de sécurité a donné suite à cette demande en août 2002 [résolution 1431 (2002)].

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

173. Un progrès important dans le renforcement de l'état de droit a été accompli avec la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui est devenu opérationnel le 1er juillet 2002. Le Tribunal spécial est un tribunal « mixte », établi dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement sierra-léonais et l'Organisation des Nations Unies, qui conjugue des éléments internationaux et nationaux, tant en ce qui concerne le personnel, les enquêteurs, les juges et les procureurs que sur le plan des mécanismes et du droit. Le Tribunal spécial jugera les individus qui portent la plus lourde responsabilité des violations graves du droit international humanitaire et des crimes au regard du droit interne qui ont été commis en Sierra Leone. À la fin de 2001, les États avaient dégagé suffisamment de ressources pour permettre la création et le fonctionnement du Tribunal spécial. Une mission de planification s'est rendue à Freetown en janvier 2002 pour discuter avec le Gouvernement sierra-léonais des modalités pratiques de la mise en place du Tribunal spécial et, le 16 janvier 2002, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais ont signé l'accord portant création du Tribunal spécial.

174. En mai 2002, j'ai nommé le Greffier intérimaire et le Procureur du Tribunal spécial et, en juillet 2002, le Gouvernement sierra-léonais et moi-même avons désigné les juges qui seront affectés à la Chambre de première instance et à la Chambre d'appel. En mai 2002, le Comité d'administration a examiné et adopté à titre provisoire le Règlement financier et les règles de gestion financière du Tribunal spécial.

175. Le Tribunal spécial viendra appuyer les activités de la Commission sierra-léonaise de la vérité et de la réconciliation et, ensemble, ces deux institutions favoriseront la responsabilité, la dissuasion et la réconciliation nationale. Le Tribunal spécial aidera aussi la Sierra Leone à remettre sur pied ses institutions juridiques et à donner à l'état de droit une assise plus solide.

Asseoir l'état de droit

176. Oeuvrer à asseoir l'état de droit dans les affaires internationales demeure un souci majeur de l'Organisation. J'ai évoqué dans mes précédents rapports la campagne qu'elle a menée en vue d'encourager les États à devenir partie aux traités internationaux. Au cours de l'année écoulée, deux nouvelles manifestations consacrées en particulier à des traités multilatéraux tendant à promouvoir les droits des femmes et des enfants, d'une part, et à prévenir et à réprimer le terrorisme, d'autre part, ont été organisées avec succès. Soixante et un États ont accompli au total 135 formalités conventionnelles (dont 65 signatures et 70 ratifications et adhésions) en ce qui concerne 23 traités visant à promouvoir les droits des femmes et des enfants. Pour ce qui est des quatre conventions visant à prévenir le terrorisme, davantage de pays ont accompli un nombre encore plus élevé de formalités conventionnelles, y compris celles qui ont abouti à l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, le 10 avril 2002. Une autre manifestation conventionnelle a été organisée lors du Sommet mondial pour le développement durable à l'effet d'encourager les pays à devenir partie à 25 conventions consacrant les efforts faits par l'humanité pour réaliser le progrès économique tout en veillant à préserver l'environnement au profit des générations futures.

177. En dépit de cette avancée, l'affermissement de l'état de droit à l'échelle mondiale souffre de la pénurie de compétences techniques au niveau national. N'ayant les compétences voulues ni pour accomplir les formalités conventionnelles ni pour prendre des textes internes en vue d'honorer les engagements inscrits en vertu de conventions, nombre de pays ne peuvent intervenir dans le cadre conventionnel international.

178. L'Organisation a entrepris de remédier à cette carence. Le Bureau des affaires juridiques a publié et mis à disposition en ligne un Manuel des traités destiné à donner aux gouvernements des conseils pratiques sur la procédure technique à suivre en vue d'enregistrer les traités internationaux, y devenir partie et les signer. Deux séminaires de formation consacrés à la matière ont été organisés au Siège en octobre 2001 et mai 2002 à l'intention des missions permanentes.

179. Un certain nombre de bureaux, départements, fonds, programmes et organismes des Nations Unies aident les gouvernements à rédiger les textes de loi nécessaires pour donner effet à leurs obligations conventionnelles présentes ou à venir et dispensent une formation à l'intention des personnes appelées à faire application de ces textes. Par exemple, le Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques prête sur demande les services de consultants aux États désireux de faire application de telles ou telles lois ou conventions commerciales uniformes afin de les aider à examiner les projets de loi établis par leurs autorités internes ou à en établir eux-mêmes. Le Programme des Nations Unies pour le développement organise à l'intention des États une assistance technique en vue de la rédaction de textes de loi internes pour organiser l'administration de la justice, les procédures judiciaires et l'accès à la justice. Le Bureau des affaires juridiques et d'autres organes du système se servent du site Web de l'ONU pour faire mieux connaître ces programmes et les ouvrir au plus grand nombre. Ils travaillent à mettre au point un système qui permette de centraliser la coordination de ces programmes afin de suppléer aux insuffisances dans la couverture et de prévenir le double emploi.

Affaires juridiques

180. Cette année, la première de son nouveau quinquennat, a été également productive pour la Commission du droit international. La Commission a inscrit de nouveaux sujets à son programme de travail et a avancé dans l'examen d'un certain nombre de sujets actuels, adoptant, en matière de réserves aux traités, de nouvelles directives touchant les réserves tardives et les déclarations interprétatives. Elle a également examiné des questions juridiques et de principe en suspens concernant les actes unilatéraux des États, la protection diplomatique et la responsabilité internationale à raison de dommages transfrontières.

181. En juin 2002, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté une loi type sur la conciliation commerciale internationale qui a pour objet de favoriser des économies et la rentabilité dans le commerce international en encourageant le recours à la conciliation et de conférer une plus grande prévisibilité à ce mode de règlement des différends. La Commission a également poursuivi ses travaux sur les sujets ci-après : droit de l'insolvabilité, sûretés, passation de contrats sous forme électronique, droit des transports et projets d'infrastructure à financement privé.

182. En novembre 2001, le Bureau des affaires juridiques a organisé une manifestation consacrée à des traités multilatéraux portant prévention et répression du terrorisme international. Au total, 79 États ont accompli environ 180 formalités relativement aux diverses conventions contre le terrorisme dont je suis dépositaire. La Sixième Commission de l'Assemblée générale et le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, ont poursuivi l'élaboration d'une convention générale relative au terrorisme international et d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

183. Le Bureau des affaires juridiques a continué de conseiller la MINUK dans l'exercice de son pouvoir législatif et exécutif dans le cadre constitutionnel et a aidé l'ATNUTO à résoudre toute une série de questions d'ordre juridique qui ont surgi à l'occasion de la transition du Timor oriental vers l'indépendance. Il a prêté conseils et appui à la MANUA au sujet de ses rapports avec les organes institués par l'Accord de Bonn et l'a aidée à créer les diverses commissions prévues par l'Accord. Le Bureau a également fourni des conseils et un appui d'ordre juridique à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il a participé à la négociation de plusieurs accords sur le statut des forces et des missions, y compris à la mise au point définitive de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Timor oriental concernant la MANUTO. En outre, le Bureau a aidé les Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda à arrêter chacun une stratégie aux fins de l'accomplissement de son mandat d'ici à la fin de la présente décennie.

184. Le Bureau des affaires juridiques a continué de défendre l'Organisation à l'occasion de procédures d'arbitrage complexes et d'autres litiges l'opposant à des tiers, tout en lui fournissant des avis sur toute une série de sujets. Le Bureau a réussi à obtenir le rejet d'actions en instance introduites devant des tribunaux civils malaisiens contre M. Dato' Param Cumaraswamy, et ce, en application de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 29 avril 1999, confirmant l'immunité de juridiction d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme.

Chapitre V Renforcer la gestion

Administration et gestion

185. L'entreprise de réforme continue de transformer la culture de l'Organisation en matière de gestion à la faveur de la rationalisation des méthodes de travail, du renforcement de la gestion et de l'amélioration du système de dotation en effectifs. On a en particulier fait des progrès dans les domaines suivants : rationalisation de la gestion financière, prise en compte du suivi du comportement professionnel, consolidation de la réforme de la gestion des ressources humaines et mise en place d'une plate-forme de services communs. L'initiative tendant à informatiser les opérations manuelles et sur papier à l'ONU s'étend et s'institutionnalise et, grâce aux progrès de la technologie de l'information, les fonctionnaires et les États Membres disposent de la quasi-totalité des informations importantes sous forme numérique.

Réforme de la gestion des ressources humaines et du suivi du comportement professionnel

186. La mise en oeuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines à « dix éléments » qui se poursuit a consisté notamment dans l'institution d'un nouveau système de sélection du personnel qui étend la délégation de pouvoir au profit des chefs de départements et de bureaux. Désormais, dès lors que l'organe central de contrôle compétent estime que les critères d'évaluation ont été convenablement appliqués ou que les procédures en vigueur ont été respectées, le chef de département ou de bureau concerné pourra retenir le candidat de son choix. Le nouveau système opère également intégration des composantes recrutement, affectation, promotion et mobilité grâce à l'outil électronique Galaxy, système de recrutement global établi sur le Web qui informatise, rationalise et réaménage la procédure de recrutement. On continue de travailler à élargir l'appui à l'organisation des carrières, à mettre à exécution le programme de gestion des réaffectations à l'intention des jeunes administrateurs et à affiner encore tant la planification des ressources humaines que le manuel de gestion des ressources humaines. En ce qui concerne notre système d'administration interne de la justice, le Bureau du médiateur institué à la fin de 2001 viendra renforcer la procédure de médiation officieuse et remplacer le jury chargé d'examiner les plaintes en matière de discrimination et autres plaintes. D'autres initiatives touchant le suivi du comportement professionnel ont consisté notamment dans l'institution d'un système d'établissement de rapports fondés sur un élément clef en vue de mettre en ligne les informations à l'intention des directeurs de programme et à appliquer le système d'appréciation du comportement professionnel dans l'ensemble du Secrétariat.

187. L'étape suivante dans le domaine de la gestion consistera à doter l'Organisation d'un réseau de gestion global fondé sur une délégation de pouvoir étendue et des systèmes de suivi, des examens de gestion et des mécanismes consultatifs bien huilés. Il faudra disposer de fonds supplémentaires pour consolider l'informatisation de l'ONU et sauvegarder le capital d'information technologique.

Mettre la technologie à profit

188. Une stratégie d'information et de communication a été arrêtée, qui améliorera l'accès à l'information, l'appui de terrain, les normes techniques, la formation des capacités et l'administration électronique. Le Système intégré de gestion désormais en place sert de plaque tournante électronique à l'Organisation dans toutes les villes sièges, les commission régionales et cinq missions de maintien

de la paix. En outre, le Système de diffusion électronique des documents désormais opérationnel sert d'outil de recherche de documents à tous.

Plan-cadre d'équipement

189. Le Plan-cadre d'équipement a pour objet de rénover complètement, de manière économique, tous les bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. L'Assemblée générale a demandé que lui soient présentés à sa cinquante-septième session un plan d'ensemble préliminaire et une analyse des coûts. Le plan d'ensemble contient une série de recommandations concernant des rénovations de base, des aménagements essentiels, des améliorations du système de sécurité, des dispositifs supplémentaires en cas de panne de système et de matériel, et des rénovations écologiquement rationnelles, tous ces éléments devant permettre d'équiper le complexe pour le XXI^e siècle.

190. Compte tenu du coût de l'entreprise, l'Assemblée générale voudra peut-être autoriser l'élaboration d'une documentation complète sur le plan d'ensemble et les travaux à réaliser. Il faudra aussi que des modalités de financement possibles soient, dans les meilleurs délais, définies en consultation avec les États Membres et soumises à l'Assemblée générale pour approbation, afin que les fonds nécessaires soient disponibles pour que les rénovations puissent commencer en octobre 2004.

Gestion financière

191. Diverses initiatives ont été prises pour responsabiliser les gestionnaires, notamment l'adoption d'un système de budgétisation axée sur les résultats, la simplification des règles régissant la planification des programmes, le budget, le contrôle et l'évaluation et la présentation aux États Membres de rapports réguliers sur la situation financière de l'Organisation. Ces initiatives ont permis d'améliorer la teneur et la présentation des rapports financiers et de tenir les États Membres pleinement informés des tendances qui se dessinent et des difficultés que rencontre l'Organisation sur le plan financier, en particulier en ce qui concerne la trésorerie.

192. Un fait nouveau encourageant est que la situation financière de l'Organisation s'est améliorée au cours de l'année écoulée. Pour chacun des trois éléments dont dépend l'assise financière de l'Organisation, à savoir les liquidités, la proportion des quotes-parts qui sont versées et les montants dus aux États Membres, la situation est meilleure qu'elle l'a été depuis six ans. Toutefois, il subsiste des problèmes liés aux variations cycliques de la situation de trésorerie, qui se traduisent périodiquement par un déficit de liquidités au titre du budget ordinaire, en particulier vers la fin de l'année. Les emprunts sur les budgets des opérations de maintien de la paix ne sont plus désormais autorisés que si les opérations sont en cours; avec la diminution du nombre de missions en cours, cette source de fonds ne va pas tarder à se tarir, ce qui laissera l'Organisation sans filet de sécurité.

Responsabilité et contrôle

193. Le Bureau des services de contrôle interne s'efforce, en collaboration avec les gestionnaires de tous niveaux, de faire assimiler partout dans l'Organisation la notion de responsabilité et les pratiques optimales en matière de gestion.

Contrôle, évaluation et conseil de gestion

194. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ayant adopté de nouvelles méthodes de travail, continue de promouvoir le respect des règles déontologiques à l'ONU afin de lutter contre la fraude et les abus de pouvoir. Le regroupement de plusieurs fonctions de contrôle au sein de la nouvelle Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion a stimulé le travail d'équipe interdisciplinaire dans ces domaines. La nouvelle antenne de Genève permettra au Bureau de faire des audits et des investigations qui soient mieux adaptés aux circonstances et mieux coordonnés, et, le cas échéant, d'aider à renforcer les procédures d'auto-évaluation des programmes.

195. Dans le cadre de trois grandes inspections effectuées au cours de l'année, l'accent a été mis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de suivi. L'inspection du Département des affaires de désarmement s'est soldée par une évaluation globalement positive de la façon dont les programmes sont gérés et administrés. L'inspection des méthodes de gestion des programmes et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a permis de constater qu'en général, la CEPALC est une organisation bien gérée, où le climat institutionnel et le moral sont bons, mais que la gestion des ressources humaines demande à être améliorée et que les responsabilités des gestionnaires, ainsi que la façon dont ils rendent des comptes, sont à revoir. L'inspection des pratiques administratives et des méthodes de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi a permis de conclure que bien que le rôle et le mandat de l'Office aient été clairement définis, il faudrait préciser ses responsabilités fonctionnelles et les rapports qui le lient au PNUE, à Habitat et à leurs organes directeurs. Il est également apparu que l'Office avait d'énormes difficultés à recruter des spécialistes hautement qualifiés et à pourvoir les postes de cadres supérieurs.

196. Une évaluation approfondie du Bureau des affaires juridiques a révélé que dans l'ensemble, le Bureau s'acquittait bien de ses responsabilités, mais qu'une structure centrale forte était indispensable pour veiller à ce que les règles juridiques soient appliquées de façon homogène et cohérente au sein de l'Organisation. Une évaluation de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a montré que les services techniques de secrétariat assurés par la Division étaient rationnels et efficaces, mais que les conseils et l'appui fournis au Bureau du Président de l'Assemblée générale et aux bureaux des grandes commissions pourraient être renforcés. Le BSCI se propose d'apporter un appui accru aux départements pour les aider à développer leur capacité d'auto-évaluation, de façon complémentaire à la mise en oeuvre du système de budgétisation axée sur les résultats.

Gestion des audits

197. Les activités d'audit interne restent centrées sur les domaines à risque tels que les opérations de maintien de la paix, les missions humanitaires et les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les missions opérationnelles présentent des risques élevés pour l'Organisation, notamment en raison du nombre important de transactions qui sont effectuées en liquide, ce qui augmente le danger de perte ou de vol; davantage de vérifications s'imposent donc. Le BSCI a placé des auditeurs résidents dans les principales opérations de maintien de la paix pour que les comptes soient vérifiés de plus près et de façon constante. Dans le cadre d'initiatives visant à renforcer la planification des audits en fonction du niveau de risque, le Bureau a par ailleurs

entrepris, en coopération avec un grand cabinet de consultants, une évaluation approfondie des risques que présente la Mission des Nations Unies au Kosovo.

198. Du fait du niveau élevé de risque financier, de la diversité des activités menées et du volume sans précédent des fonds qui entrent en jeu, la Division de l'audit interne a également dû intensifier ses vérifications au Bureau chargé du Programme Iraq, à la Commission d'indemnisation des Nations Unies et aux Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Les audits des activités du Bureau chargé du Programme Iraq et de la Commission d'indemnisation se sont traduits par des améliorations opérationnelles et des économies considérables. La Division de l'audit interne est en train de désigner des auditeurs résidents qui seront affectés aux tribunaux.

Investigations

199. La Division des investigations établit des rapports sur les violations des règlements, règles et directives administratives de l'ONU afin de favoriser la responsabilisation des fonctionnaires et de protéger les ressources de l'Organisation. Au cours de l'année, la Division a été saisie de plus de 500 nouvelles affaires et a adressé plus de 40 rapports à des directeurs de programmes. Dans plusieurs cas, la responsabilité des fonctionnaires a été dégagee, les éléments de preuve réunis n'ayant pas permis de confirmer les faits qui leurs étaient reprochés. La Division a dû soumettre plusieurs autres affaires à la justice nationale.

200. Parmi les autres grandes investigations, on signalera une mission d'évaluation effectuée à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour déterminer si le Groupe international de police se livrait dans la zone de la mission à la traite de femmes et de jeunes filles aux fins de prostitution, ainsi qu'une enquête de suivi concernant un cas présumé de partage des honoraires entre conseils de la défense et détenus aux Tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Une troisième enquête a été menée pour faire la lumière sur des allégations selon lesquelles des filles et des femmes réfugiées auraient été exploitées à des fins sexuelles par des agents d'organismes humanitaires dans des camps de réfugiés du HCR, en Afrique de l'Ouest. Les informations réunies semblent indiquer que, poussées par la misère, de jeunes réfugiées se seraient prostituées ou auraient eu des relations sexuelles avec des agents d'organismes humanitaires.

Renforcement de l'Organisation

201. Poussant plus loin ce que j'avais entamé pendant mon premier mandat, j'ai, cette année, au début de mon second mandat, lancé une nouvelle série de réformes. La Déclaration du Millénaire, adoptée il y a deux ans, ainsi que les grandes conférences mondiales organisées depuis, ont défini les grandes lignes directrices de nos activités. L'objet de cette nouvelle série de réformes est de veiller à ce que notre programme de travail soit conforme aux priorités et principes énoncés dans la Déclaration. Je me propose aussi de préciser les rôles et responsabilités des divers services et bureaux pour éliminer les doubles emplois, éviter le morcellement des tâches et améliorer les résultats de nos activités. Enfin, je proposerai une simplification des règlements et des procédures afin de réduire le volume des documents nécessaires, de gagner du temps et de rendre le fonctionnement du Secrétariat plus rationnel et plus transparent.

202. J'espère que ces réformes aideront le Secrétariat à se concentrer sur les tâches essentielles tout en servant mieux l'Assemblée générale, principal organe de décision de l'Organisation. Certaines de mes propositions, notamment celles qui visent à simplifier et à renforcer les activités des organes

intergouvernementaux, requièrent l'approbation des États Membres. D'autres dépendent en grande partie de notre aptitude à rattraper le temps perdu en ce qui concerne la formation du personnel et l'informatique. Je compte bien que, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire, ce train de réformes donnera naissance à une organisation nettement renforcée, capable de conserver sa crédibilité et son utilité pour les États Membres, la société civile et les peuples du monde.

Chapitre VI Partenariats

Communication

203. Une bonne stratégie de communication suppose un réseau dynamique de partenaires et d'alliés qui comprennent ce que les États Membres attendent de l'Organisation. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale m'a demandé de faire une étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information pour établir comment celui-ci peut s'acquitter mieux de ses fonctions. Depuis plusieurs mois, le Département examine lui-même de près la question, avec le concours de consultants en gestion de réputation internationale. Les résultats de cet examen seront repris dans le rapport sur la réforme que je compte soumettre à l'Assemblée générale à l'automne.

204. À la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le Département a diffusé la réaction immédiate de l'Organisation et des États Membres et encouragé une campagne médiatique à l'échelle du système à l'appui des efforts contre le terrorisme. C'est ainsi qu'entre autres initiatives, un nouveau site consacré à l'action de l'ONU contre le terrorisme a été créé sur le site Web de l'Organisation dans les six langues officielles. Les visites du Siège ayant été suspendues, les guides du Département ont pu prêter leur concours à la Croix-Rouge américaine pour ses opérations de secours en qualité d'interprètes.

205. Au début d'octobre 2001, des réunions ouvertes à tous ont été organisées, avec l'aide de la campagne pour un monde meilleur, dans 10 villes des États-Unis en vue d'étudier les problèmes posés par les attentats et d'exprimer la solidarité des Nations Unies avec le peuple américain. Ces réunions, grâce à une liaison par satellite, m'ont permis de m'adresser aux participants et de répondre à leurs questions, cependant que mes principaux collaborateurs ainsi que des représentants nationaux prenaient part aux discussions sur place dans les divers lieux de réunion.

206. Les partenariats avec les médias demeurent d'une importance capitale. Le lancement, au début de 2002, du Service d'information des Nations Unies a permis à l'Organisation d'établir très rapidement et directement le contact avec des milliers de journalistes dans toutes les régions du monde. Il y a déjà plus de 4 000 abonnés de par le monde, parmi lesquels figurent aussi de grandes organisations de presse qui reçoivent ces informations par courrier électronique et gratuitement. Le Service s'adresse en particulier aux médias des petits pays en développement, qui n'ont pas toujours la possibilité, ou les moyens financiers, d'avoir accès à l'information provenant directement du Siège et des bureaux extérieurs.

207. Dans le même esprit, le Département a aussi fourni un soutien logistique aux journalistes de communautés autochtones pour leur permettre d'assister en mai 2002 à la première session de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Le Département continue d'organiser des programmes d'information pour offrir à des journalistes chevronnés des diverses parties du monde la

possibilité de rencontrer des membres de la communauté des Nations Unies. En juillet 2002 a été organisée à Copenhague une rencontre avec les médias sur la Palestine, qui réunissait des personnalités et des journalistes du Moyen-Orient et d'autres régions. Les centres d'information des Nations Unies sont en contact quotidien avec les journalistes de leurs secteurs respectifs.

208. Un bon indice de l'intérêt porté partout à l'Organisation est le fait que son site Web est maintenant consulté dans 170 pays ou territoires et que le nombre annuel de consultations enregistrées a franchi le cap du milliard le 19 octobre 2001. Parallèlement, le fait que des liens hypertexte permettent de consulter directement, dans les six langues officielles, de nombreux documents destinés aux organes délibérants qui sont stockés dans le nouveau Système de diffusion électronique des documents a spectaculairement développé l'accès à cette importante source d'information. Les capacités internes de retransmission en direct sur la Toile continuent de se renforcer : plus de 60 heures de retransmission en direct ont ainsi été assurées pour la Conférence internationale sur le financement du développement, et plus de 21 000 utilisateurs les ont mises à profit. Les ventes de bases de données électroniques ainsi que de l'édition en ligne de la revue *Development Business* continuent à procurer à l'Organisation des recettes venant d'une clientèle qui a les moyens de payer. L'histoire de l'Organisation, dont l'*Annuaire des Nations Unies* rend compte sur 50 ans, a été mise sur CD-ROM.

209. Durant l'année écoulée, le Département a poursuivi ses efforts pour veiller à ce que le message de l'ONU soit transmis dans le plus grand nombre de langues possible et que ses sources de référence soient également enrichies. Le site Web de l'ONU est accessible dans les six langues officielles. Outre leurs nombreuses et diverses activités de communication dans les langues locales, les centres d'information des Nations Unies ont aussi des sites Web dans 29 langues. La Radio des Nations Unies diffuse des émissions en direct quotidiennes dans six langues et produit des programmes hebdomadaires dans neuf autres langues. Les visites guidées sont proposées dans 20 langues. Le Département a noué des partenariats inédits avec des imprimeurs extérieurs qui ont permis à la *Chronique de l'ONU* de recommencer à publier en arabe, chinois, espagnol et russe grâce à des formules de copublication, alors même que son service d'articles de fond mis en place tout récemment permet aux publications du monde entier de reprendre ses articles dans leurs langues respectives.

210. Le Groupe de la communication des Nations Unies a été constitué à l'échelle du système pour répondre par une démarche stratégique aux problèmes de communication qu'il partage avec l'Organisation. Ce groupe, qui remplace le Comité commun de l'information des Nations Unies, tient une réunion par semaine au Siège et une session par an consacrée à un bilan de ses travaux.

211. Le Département a collaboré avec d'autres bureaux et institutions aux activités qui ont marqué la Journée mondiale de lutte contre le sida. Il a de même coopéré à la conception et à la conduite des campagnes de communication organisées à l'occasion de grandes conférences mondiales comme la Conférence internationale sur le financement du développement, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, la Session extraordinaire consacrée aux enfants, le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, et le Sommet mondial pour le développement durable.

212. Le Département a aussi mis lui-même sur pied des campagnes d'information sur l'indépendance du Timor oriental et sur le rôle de la communauté internationale dans la reconstruction de l'Afghanistan. Il a prêté son concours pour la mise en place de Radio Okapi, dont le fonctionnement est assuré par la Mission de l'Organisation des Nations Unies dans la République démocratique du

Congo (MONUC), en coopération avec la Fondation Hironnelle, organisation non gouvernementale basée en Suisse. La Section de la cartographie du Département a fourni une assistance technique précieuse à la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui a facilité la délimitation, en avril 2002, de la frontière internationale entre les deux pays.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

213. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Fondation pour les Nations Unies ont noué un partenariat qui en est maintenant à sa cinquième année d'existence. Grâce à cette fructueuse collaboration, 423 millions de dollars avaient été programmés au 31 décembre 2001 pour 222 projets répartis à travers le monde dans quatre secteurs du programme : la santé des enfants; les femmes et la population; l'environnement; la paix, la sécurité et les droits de l'homme. De plus, en juillet 2002, les projets réalisés avec l'appui du Fonds et de la Fondation avaient généré 60 millions de dollars.

214. Répondant à mon appel en faveur d'une action contre le VIH/sida, le FNUPI a organisé, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Global Business Council, une rencontre entre moi-même et de hauts représentants de 11 sociétés et fondations. Cette réunion a permis à la fois d'éveiller un grand intérêt pour la question et d'obtenir des engagements effectifs, notamment, de la part de Daimler Chrysler, celui d'offrir des soins très complets et de financer le traitement médicamenteux des employés infectés par le VIH/sida en Afrique du Sud. De plus, le Fonds tient le registre des annonces de contributions et des contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Au 1er juin 2002, près de 300 contributions, représentant quelque 470 000 dollars, avaient été reçues du secteur privé.

215. Autre partenariat inédit facilité par le Fonds, l'initiative concernant la transmission du sida de la mère à l'enfant lancée sous l'égide de la Fondation Rockefeller est centrée sur la prévention du VIH/sida en liaison avec son traitement, le but étant de relever les taux de survie tant des mères séropositives que de leurs enfants. L'UNICEF et la Elizabeth Glaser Pediatric Aids Foundation, entre autres, assurent la réalisation de ce programme de 100 millions de dollars. C'est l'École de santé publique Mailman de l'Université Columbia qui est à la tête de la coalition constituée en partenariat pour les questions techniques et opérationnelles, et huit fondations se sont groupées pour le parrainer financièrement.

216. J'ai plaisir à constater que les délibérations de l'Assemblée générale sur la coopération permettent à présent de mettre sur pied un cadre de travail avec les sociétés et fondations partenaires dans la perspective des objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire. La plupart des institutions, programmes et fonds des Nations Unies ont désormais des points de contact avec le secteur privé chargés de renforcer les liens avec leurs partenaires et d'en trouver de nouveaux.

217. Le FNUPI offre aussi des conseils au reste du système des Nations Unies sur les questions de mobilisation de fonds et de communication, et sur la mise en place de partenariats pour atteindre les objectifs de développement en question. Il a noué des liens avec des fondations et dispensé ses conseils à des organisations qui lèvent des fonds pour les causes que défendent les Nations Unies.

Services d'appui aux projets

218. En 2001, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est vu confier de nouvelles activités se chiffrant à 603 millions de dollars et a fourni des services d'une valeur de plus de 504,7 millions de dollars dans le cadre de quelque 2 400 projets exécutés dans le monde entier. Le PNUD est resté son principal client parmi les organismes des Nations Unies, les services fournis pour des projets financés par le Programme ou par son intermédiaire se chiffrant à 361 millions de dollars. En outre, l'UNOPS supervise pour le compte du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) un portefeuille de prêts dont la valeur a augmenté de 328 millions de dollars en 2001 au titre de nouveaux projets.

219. En 2001, la valeur des services confiés à l'UNOPS par des organismes des Nations Unies qui ne font pas habituellement appel à lui est passée de 155 millions de dollars en 2000 à 242 millions de dollars, dont 179 millions correspondant à des activités financées par le Secrétariat de l'ONU et 24 millions correspondant à des services fournis pour le compte du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

220. L'UNOPS exécute son premier grand projet financé par la Banque africaine de développement, dans le cadre d'un accord de services de gestion conclu avec le PNUD : il s'agit de gérer un prêt de 9,8 millions de dollars accordé au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider à remettre en état et à moderniser des hôpitaux et des cliniques. Afin de réduire au minimum les perturbations internes pendant une période de réorganisation de 18 mois, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est adressé à l'UNOPS en 2001 pour qu'il lui fournisse un appui opérationnel et administratif et l'aide à recruter des consultants et à organiser des séminaires portant sur son projet de transition.

221. On citera, à titre d'exemple des projets de plus en plus diversifiés dont s'occupe l'UNOPS, l'aide qu'il apporte au Conseiller juridique pour la création du Tribunal spécial en Sierra Leone. On notera aussi qu'en partenariat avec l'OIT et d'autres organismes des Nations Unies, il s'apprête à mettre en oeuvre dans la région autonome d'Evenkia, en Sibérie, avec les autorités locales et une des plus grosses sociétés pétrolières de la Fédération de Russie, un programme de développement intégré axé sur l'éducation, la santé, le logement et l'infrastructure.

222. L'évolution des services fournis est également illustrée par un projet portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement exécuté dans le nord de l'Iraq. Le Bureau chargé du Programme Iraq a demandé à l'UNOPS de se charger de ce projet, d'un coût de 194,6 millions de dollars, en étroite collaboration avec l'UNICEF. L'UNOPS commence aussi à faire office de partenaire d'exécution pour le Centre pour la prévention internationale de la criminalité du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, dans le cadre de projets exécutés en Afrique du Sud, en Colombie, au Liban, au Nigeria, aux Philippines, en Pologne et en République tchèque. En 2001, l'UNOPS a également exécuté au Kosovo un programme du Service de la lutte antimines du Secrétariat de l'ONU dans le cadre duquel toutes les zones notoirement minées ou contenant des munitions non explosées ont été nettoyées et les risques ont été réduits à un niveau résiduel acceptable.

223. À l'issue d'un examen effectué par le Bureau des services de contrôle interne afin de déterminer ce qui pourrait être fait pour que l'UNOPS soit davantage mis à contribution, j'ai réitéré que j'étais favorable à ce que l'UNOPS continue de fonctionner sur la base de l'autofinancement et j'ai

encouragé les entités des Nations Unies à recourir à lui chaque fois que cela représentait une option rentable. Afin d'aider l'UNOPS à s'autofinancer, j'ai fait un certain nombre de recommandations portant à la fois sur le contrôle de ses opérations et sur ses opérations elles-mêmes, et tendant notamment à ce que le Comité de coordination de la gestion compte davantage de membres et à ce que soit créé un groupe de travail chargé de faciliter et de soutenir les travaux du Comité. Ces recommandations, approuvées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, ont été appliquées et aident l'UNOPS à remédier à ses problèmes financiers.

Partenariats avec la société civile

224. La coopération entre les organismes des Nations Unies et la société civile a continué de se développer pendant l'année, un des principaux moteurs de ce développement étant la nécessité de s'attaquer aux problèmes qui se posent aujourd'hui sur les plans social et économique et dans les domaines de la sécurité et de l'environnement. Le système des Nations Unies s'est efforcé de créer un terrain d'entente grâce auquel un dialogue constructif puisse se nouer entre les représentants des gouvernements et de la société civile, ainsi que de nouvelles bases pour la coopération. L'engagement et l'action des gouvernements demeurent d'une importance primordiale pour la réalisation des objectifs des organismes des Nations Unies, mais, pour faire reculer la pauvreté, promouvoir le développement durable, favoriser le respect des droits de l'homme et renforcer la sécurité à l'échelle mondiale, il est impératif de forger aussi des partenariats avec la société civile.

225. La mise en place de la Cour pénale internationale en 2002 est pour la communauté internationale à la fois un événement historique et une preuve de l'efficacité des organisations non gouvernementales, qui ont participé à toutes les phases du projet. Lors des préparatifs de la Conférence de Monterrey et des tables rondes quadripartites sur les questions macroéconomiques mondiales organisées durant la Conférence elle-même, les réflexions et l'expérience des représentants de la société civile ont influé sur les débats relatifs à la pauvreté, à l'investissement et à la croissance économique. La participation de la société civile a également été essentielle lors des préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable. La mise en place de nouvelles formes de partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, un élément important de ce Sommet, aura une incidence considérable sur les décisions qui y seront prises, et sur leur application.

226. L'Organisation des Nations Unies s'adapte constamment à l'évolution de la société civile et au rôle de plus en plus important qu'elle joue au sein de la communauté internationale. Dans la mesure où les groupes de la société civile diffèrent quant à leurs intérêts, leurs spécialités et leurs caractéristiques, l'ONU doit faire preuve de finesse et de souplesse dans ses rapports avec eux. Sur le plan pratique, des responsables des contacts avec les organisations non gouvernementales ont été désignés au Secrétariat, ce qui facilite les interactions avec les organisations et entre elles. Le Secrétariat a renforcé l'appui qu'il apporte aux organes intergouvernementaux traitant directement avec les organisations non gouvernementales, ce qui facilite les interactions entre celles-ci et les États Membres. Parallèlement, il s'est efforcé de faciliter la communication entre les organisations non gouvernementales elles-mêmes en encourageant la création de réseaux régionaux, en particulier dans le monde en développement.

227. Diverses modalités pratiques ont été adoptées en ce qui concerne le rôle des organisations non gouvernementales dans les grandes conférences des Nations Unies et l'ampleur de leur participation. La plupart des décisions s'y rapportant sont encore prises au cas par cas, nonobstant les principes

généraux énoncés dans la résolution 1996/31 (partie VII) du Conseil économique et social. C'est bien sûr aux États Membres qu'il appartient de définir les conditions régissant l'accréditation des organisations non gouvernementales et leur participation aux conférences et autres réunions des Nations Unies, mais une démarche plus cohérente, homogène et prévisible permettrait de resserrer encore les liens qui unissent l'Organisation des Nations Unies et la société civile dans son ensemble.

228. Les partenariats avec le secteur privé sont eux aussi essentiels. Dans le cadre du Pacte mondial, l'ONU collabore avec des sociétés du monde entier en vue de les encourager à adopter des comportements responsables dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail et de l'environnement. Avec l'aide de partenaires nationaux et l'appui de plusieurs programmes, fonds et organismes des Nations Unies, le Pacte a désormais acquis des adhérents dans toutes les régions du monde. Ainsi, en Asie, l'Organisation internationale des employeurs a, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, entrepris de réaliser une enquête régionale sur l'application du Pacte, de créer des groupes de gestion et de promotion au niveau national et de rechercher les moyens les plus efficaces d'encourager les sociétés asiatiques à participer.

229. Le premier rapport sur le Pacte mondial, qui fait le bilan des résultats obtenus, a été publié en juillet 2002. En 2001-2002, un Conseil consultatif pour le Pacte mondial a été créé; des groupes de travail chargés d'examiner différentes questions, dont l'investissement durable dans les pays les moins avancés, ont été constitués; les concertations sur le rôle du secteur privé dans les zones de conflit se sont poursuivies et d'autres ont été engagées sur le thème du rôle du monde des affaires dans le développement durable; un forum a été mis en place sous la forme d'une base de données répertoriant des études de cas concernant les entreprises qui mettent en pratique les principes du Pacte; des projets exécutés conjointement par des entreprises et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été encouragés et les programmes d'information ont été renforcés, au niveau national, grâce à des activités de mobilisation faisant intervenir d'importantes personnalités et à des manifestations marquant l'adhésion des pays.

Conclusion

230. Le présent rapport annuel peint un tableau d'ensemble de ce que l'Organisation des Nations Unies fait pour aider à régler les problèmes pressants qui se posent à l'échelle mondiale et à renforcer la coopération internationale. Les questions abordées ici sont examinées plus en détail dans les divers rapports que j'ai présentés aux organes délibérants. Les événements de l'année ont montré que l'ONU jouait un rôle de plus en plus indispensable dans les affaires internationales. Toutefois, en passant en revue ses activités, on s'aperçoit aussi de tout le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs énoncés dans la Charte et dans la Déclaration du Millénaire. Au cours de l'année qui s'annonce, faisons appel à l'Organisation, chaque fois que l'occasion s'en présentera, afin qu'elle nous aide dans nos efforts communs pour que la paix s'installe durablement et que la justice triomphe.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 39-101)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 40 : Suivi du Sommet du Millénaire (2000), 40 ; Prévention des conflits, 41. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2002, 47. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 49 : Terrorisme international, 49. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 60 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 60 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 70 ; Opérations menées en 2002, 72 ; Registre des opérations menées en 2002, 72 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 74. AUTRES QUESTIONS, 88.

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de faire face aux nouveaux défis globaux, régionaux et nationaux pour la paix et la sécurité, notamment la menace du terrorisme international. Par le biais des activités du Comité contre le terrorisme, le Conseil de sécurité a suivi la mise en place des mesures relatives à la lutte contre le terrorisme adoptées en 2001, et a assisté nombre d'Etats à développer leurs propres capacités pour y parvenir. Le Conseil a tenu une réunion de haut-niveau en commémoration de l'anniversaire de l'attentat terroriste du 11 septembre aux Etats-Unis et ce, en vue d'examiner les progrès en la matière. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont également entrepris des démarches visant à contrer les incidences criminelles et nucléaires du terrorisme international. L'Assemblée générale, quant à elle, a renforcé le Secrétariat du Service de la prévention du terrorisme. Toutefois, ces efforts ont été contrecarrés par de nouveaux actes terroristes en fin d'année dans plusieurs régions du monde. Dans des résolutions distinctes, le Conseil de sécurité a condamné les attentats perpétrés en Indonésie, au Kenya et en Fédération de Russie, et a exhorté les Etats Membres à aider ces pays à porter devant la justice les auteurs, les organisateurs et les sponsors de ces attaques. En décembre, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de trouver des moyens de promouvoir davantage, dans le contexte de mise en place de la Déclaration du Millénaire, une réponse plus complète et plus cohérente aux menaces et aux défis globaux du XXI^e siècle.

Dans le but d'assister le Conseil à endiguer les menaces nationales et internationales à la paix et la sécurité internationales, le Secrétaire général a examiné le rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits et a fait part de plusieurs propositions en vue de soutenir les capacités de prévention de conflits au niveau national, régional et international, ainsi que les efforts dans la gestion de conflits. A ce propos, le Conseil a abordé la question de la prévention de conflits armés, du rôle des diamants dans les conflits en Afrique, de l'aide alimentaire dans le règlement des conflits, et du rôle éventuel des organisations régionales dans la prévention des conflits et le renforcement de la paix.

En 2002, fortes du soutien continu de leurs 14 missions politiques et de renforcement de la paix, les Nations Unies ont également pris des mesures visant à rationaliser et à renforcer davantage la gestion de ses opérations de maintien de la paix par le biais de la mise en place des recommandations faites en 2000 dans le rapport Brahimi du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation. Dans le cadre de ces efforts, celle-ci a amélioré le dispositif de réserve et les capacités de déploiement rapide du Département des opérations de maintien de la paix, y compris la création de stocks pour déploiement stratégique à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie). En cours d'année, les Nations Unies ont créé une nouvelle mission de maintien de la paix, et trois missions ont exécuté pleinement leurs mandats. En fin d'année, le nombre total des missions en opération est tombé à treize. Le nombre du personnel militaire et de la police civile servant sous les ordres des Nations Unies est passé de 47 000 en 2001 à 39 652 en 2002.

L'Assemblée a désigné le 29 mai Journée internationale des Casques Bleus des Nations Unies, afin de rendre hommage à tous ceux qui ont servi et qui continuent de servir dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et d'honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie pour avoir défendu la paix.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, l'organe responsable d'examiner les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects, s'est réuni en février. Il a émis des recommandations pour des mécanismes supplémentaires de consultation avec les pays fournissant des contingents, pour des démarches en vue d'améliorer la capacité de maintien de la paix des Nations Unies, et pour le développement de la coopération avec les arrangements régionaux.

La situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est améliorée au cours de l'exercice financier, du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002. Bien que le coût de ces opérations est augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 2 378,7 millions de dollars en 2001 à 2 578,1 millions de dollars en 2002, le montant des contributions non acquittées a baissé pour passer de 2,3 milliards à 1,2 milliard de dollars. L'Assemblée a pris en compte différents aspects du financement des opérations de maintien de la paix, y compris le compte d'appui aux dites opérations et le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi. L'Assemblée a également fait part de recommandations visant à améliorer les conditions des agents du Service mobile ainsi que les politiques et les procédures de recrutement.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 102-239)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 91. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 98 : République Démocratique du Congo, 102 ; Burundi, 135 ; Rwanda, 141 ; République centrafricaine, 142. AFRIQUE DE L'OUEST, 147 : Sierra Leone, 148 ; Libéria, 165 ; Guinée-Bissau, 176 ; Côte d'Ivoire, 180. CORNE DE L'AFRIQUE, 182 : Érythrée-Éthiopie, 182 ; Somalie, 196. AFRIQUE DU NORD, 209 : Sahara occidental, 209 ; Jamahiriya arabe libyenne, 216 ; Soudan, 217. AFRIQUE AUSTRALE, 218 : Angola, 218. AUTRES QUESTIONS, 233 : Comores, 233 ; Mozambique, 234 ; Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 234.

En 2002, les conflits se sont atténués dans plusieurs régions d'Afrique, dû, en partie, à la participation des Nations Unies dans les processus de paix et les efforts de médiation. Les progrès les plus notables ont été signalés en Angola et en Sierra Leone. Certaines améliorations ont également été signalées au Burundi, dans le différend entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et au Soudan. Malgré la diminution de conflits dans la plupart des pays, l'Afrique fut accablée par d'autres problèmes, tels que la pauvreté, l'économie stagnante, la propagation du VIH/Sida et d'autres maladies, les mouvements importants de réfugiés et de personnes déplacées, les catastrophes naturelles, l'entrée illégale d'armes, et le commerce illégal de diamants bruts à l'origine de conflits.

En cours d'année, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont analysé les causes des conflits et les moyens de promouvoir une paix durable en Afrique. Lors d'une série de séances publiques sur ce sujet, les membres du Conseil ont proposé certaines mesures de prévention de conflits sur le continent et de promotion de la paix, soulignant l'importance de la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OAU) (devenue entre-temps l'Union Africaine (UA)) et les organisations sous-régionales dans la mise en œuvre desdites mesures. Ces propositions ont fait l'objet d'un document distribué par le président du Conseil et contenant des idées exprimées par ses Membres relatives aux leçons apprises lors du développement d'opérations de maintien de la paix et de la transition du maintien vers le renforcement de la paix. Sur ce même sujet, le Secrétaire général a soumis au Conseil un rapport publié en juillet sur la suite donnée à ses propositions de 1998 relatives aux causes de conflits et à la promotion du développement durable en Afrique. Il a examiné les récentes activités des Nations Unies relatives au rétablissement, au maintien et au renforcement de la paix à la suite d'un conflit.

En 2002, après 27 ans de guerre, la situation politique et militaire en Angola est entrée dans une nouvelle phase et de rapides changements ont mené à la fin du conflit. Le gouvernement et l'Union nationale pour l'Indépendance totale de l'Angola (UNITA) sont parvenus à un accord. A la suite du décès du leader militaire de l'UNITA, Jonas Savimbi, survenu en février, un protocole d'accord fut signé en avril. Conformément aux termes de ce dernier, les responsabilités des forces armées angolaises et celles de l'UNITA ont été définies concernant le respect du cessez-le-feu, le cantonnement des soldats de l'UNITA et la collecte des armes. A la demande de l'Angola, les Nations Unies ont renforcé leur participation au processus de paix et ont transformé leur bureau en Angola en une mission de consolidation de la paix rebaptisée Mission des Nations Unies en Angola (MINUA). L'Instance de surveillance concernant les sanctions contre l'UNITA a conclu que les sanctions avaient largement contribué au déclin de l'UNITA. Après que le gouvernement et UNITA aient largement démontré leur intention de respecter les termes du Protocole de Lusaka de 1994, et qu'UNITA soit devenu un parti politique, les sanctions ont été levées par le Conseil de sécurité en décembre.

La région des Grands Lacs a continué d'être gravement touchée par les combats parmi les groupes armés et entre les groupes rebelles et le gouvernement. Les violents combats qui ont marqué le début d'année en République démocratique du Congo (RDC) et au Burundi se sont atténués en fin d'année,

attestant de progrès vers les processus de paix dans les deux pays. Le Rwanda et l'Ouganda, qui ont fourni un soutien militaire aux forces de l'opposition en RDC, ont signé des engagements personnels avec la RDC concernant le retrait de leurs forces armées. Suite à ces signatures, l'Angola, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe ont entrepris le retrait de leurs propres troupes du territoire de la RDC. En décembre, les participants de nombreuses factions internes se sont rassemblés à Pretoria (Afrique du Sud) à l'occasion du Dialogue intercongolais et ont convenu d'un gouvernement transnational pour une période de deux ans dans le cadre d'une entente sur le partage des pouvoirs, suivi d'élections nationales.

Au Burundi, où un gouvernement de transition a été mis en place fin 2001, le manque d'un cessez-le-feu et l'insécurité générale ont entraîné une recrudescence de combats mi-2002. Toutefois, la situation s'est avérée plus encourageante quand le facilitateur du processus de paix a rassemblé trois des quatre groupes rebelles en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement.

Début 2002, la République centrafricaine a bénéficié d'une certaine stabilité et d'une paix sociale malgré une situation économique désastreuse. Les relations entre le gouvernement et l'opposition s'en sont trouvées améliorées et un dialogue politique a été instauré avec l'aide des Nations Unies. Cependant, François Bozizé, ancien chef militaire, a tenté un coup d'état dans le nord du pays, et le gouvernement a accusé le Tchad d'être impliqué dans une attaque sur la capitale Bangui. Accusations que le Tchad a démenti. La rébellion armée ainsi que la souffrance endurée par la population ont eu un effet déstabilisant. Des programmes régionaux ont été conçus dans le but d'envoyer des forces de sécurité en République centrafricaine chargées d'observer la frontière avec le Tchad et d'assurer la sécurité du président.

La situation s'est améliorée dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest, notamment en Sierra Leone, où la mission de maintien de la paix la plus importante des Nations Unies – la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) – a continué de contrôler le cessez-le-feu signé en 2000, et de surveiller le processus de désarmement qui fut conclu en janvier. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de MINUSIL, comprenant l'aide à la préparation d'élections nationales qui se sont tenues le 14 mai. Le Conseil en a salué les résultats comme une étape importante dans le processus de paix en Sierra Leone. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été formé suite à l'annonce du résultat électoral. En septembre, le Conseil a décidé de réduire progressivement la taille de MINUSIL afin d'éviter un vide sécuritaire brutal.

Au Libéria, par contre, le conflit opposant les forces du gouvernement et les dissidents armés s'est aggravé, entraînant des flux de réfugiés et de personnes déplacées dont nombre d'entre eux, issus des deux côtés du conflit, ont traversé la frontière de la Sierra Leone en quête de nourriture et de refuge. Un groupe d'experts créé par le Conseil et chargé d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes contre le Libéria et l'interdiction des exportations de diamants bruts depuis la Sierra Leone, a publié des rapports en avril et en octobre.

La situation en Guinée Bissau est restée fragile en raison de ses difficultés politiques, économiques et sociales, mais le pays n'a subi aucun conflit. Son système démocratique nouvellement créé a été renforcé avec la reprise des travaux de l'Assemblée générale, la préparation des élections locales et la création d'un système judiciaire. Toutefois, l'opposition politique et les intérêts contradictoires parmi les branches du gouvernement ont immobilisé le processus. Le Président a dissous le parlement.

En septembre, lorsque les groupes rebelles en Côte d'Ivoire ont tenté de renverser le gouvernement élu, la France y envoya des troupes pour empêcher de nouveaux combats et contrôler le cessez-le-feu, et ce en attente du déploiement des forces de maintien de la paix de l'Afrique de l'Ouest. En décembre, le Conseil de sécurité a exprimé son soutien au déploiement organisé d'une telle opération par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie, impliquées dans un différend transfrontalier, a progressé de façon continue suite à la signature d'un accord de cessez-le-feu et de la création d'une zone

temporaire de sécurité en 2000. La Commission d'abornement a conclu ses travaux sur la délimitation de la frontière et a procédé à sa démarcation avec l'aide de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Malgré une certaine résistance émanant des deux parties, MINUEE a été en mesure de contrôler la région frontalière. Son mandat a été modifié par le Conseil de sécurité pour y inclure l'assistance à la Commission d'abornement dans ses travaux de démarcation et de déminage, et un soutien administratif et logistique.

La Somalie est demeurée un pays en guerre malgré des progrès considérables pour parvenir à un accord sur le processus de réconciliation nationale. Le gouvernement national de transition créé en 2000 s'est efforcé de rassembler les factions somaliennes n'ayant pas participé aux tentatives de réconciliation précédentes. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les Nations Unies ont mené les efforts de médiation. Après un délai de plusieurs mois, l'IGAD est parvenue à organiser une conférence à Eldoret (Kenya) à laquelle ont participé plusieurs représentants des factions politiques et de la société civile. La conférence a abouti à l'adoption de la « Déclaration sur la cessation des hostilités et les structures et principes du processus de réconciliation nationale en Somalie » dans laquelle les participants se sont entendus pour mettre en place des structures de gouvernance et garantir la sécurité du personnel et des installations humanitaires. Bien que le document présentait une méthode pour parvenir à l'unité nationale, le Somaliland est demeuré en dehors du processus et les combats entre factions et inter et intra claniques se sont intensifiés. La Somalie reste un des environnements les plus dangereux dans lequel les Nations Unies soient intervenues.

Les Nations Unies ont été confrontées à l'opposition suscitée par la mise en place du plan de règlement pour le Sahara occidental en vertu duquel le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Rio de Oro (POLISARIO) ont convenu d'organiser un référendum sur l'autodétermination du territoire. Les parties n'étaient pas disposées à coopérer pleinement au plan ou à trouver une autre solution politique, comme l'ont proposé les Nations Unies, soit en divisant le pouvoir entre une administration locale et le Maroc, soit en divisant le territoire. Malgré le blocage des négociations, le Maroc et le POLISARIO ont convenu de mesures de confiance, telles que les visites familiales, l'échange de communications et la libération de prisonniers. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental a poursuivi la surveillance du cessez-le-feu.

Le conflit interne au Soudan s'est intensifié en début d'année et les combats entre le gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan n'ont fait qu'accroître le nombre de victimes. Les efforts de médiations de l'IGAD et du Président du Kenya ont permis aux parties de parvenir à un accord portant sur la résolution de questions litigieuses, lequel fut signé en juillet à Machakos (Kenya).

Compte-tenu de la transformation de l'OAU en UA le 9 juillet, le Secrétaire général a indiqué que les changements impliquaient que l'UA assumerait les droits et les responsabilités de l'OAU quant à participer aux réunions des Nations Unies en qualité d'observateur, et que l'Assemblée générale a convenu de cette décision. Il a également fait part de la coopération entre les Nations Unies et l'OAU/UA. Il a souligné que les Nations Unies ont apporté leur soutien à l'organisation dans le processus de mise en place de nouveaux organes et de nouvelles structures, ainsi que dans la rédaction de mandats et de règlements intérieurs. En décembre, l'Assemblée a salué la coopération entre les organisations et les régions concernées pour renforcer l'aide des Nations Unies à l'UA.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 239-255)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 239 : Guatemala, 243. HAÏTI, 249 : Financement des missions 249. AUTRES QUESTIONS, 251 : Cuba - États-Unis, 251 ; Coopération avec l'OEA, 252 ; Coopération avec la CARICOM, 253 ; Colombie, 255 ; El Salvador-Honduras, 255 ; Zone de paix en Amérique du Sud, 255.

En 2002, les Nations Unies ont continué d'assister les pays dans la région des Amériques en renforçant la stabilité politique, la sécurité, le développement économique et social, la réforme judiciaire et le respect des droits de l'homme. L'Organisation a contrôlé la situation politique et de sécurité en Amérique centrale où, malgré d'importants délais dans la mise en place des accords de paix au Guatemala, la consolidation du processus de démocratisation à travers la sous-région a progressé.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) s'est acquittée de son mandat consistant à vérifier le respect des accords de paix de 1996 entre le gouvernement du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, et à contrôler l'échéancier de vérification 2000-2004. Malgré l'engagement proclamé du gouvernement guatémaltèque, les nouveaux délais n'ont pas été respectés et l'aggravation de la polarisation politique a entravé la mise en place des accords de paix. En décembre, l'Assemblée générale a prolongé le mandat de MINUGUA jusqu'au 31 décembre 2003.

En Haïti, malgré les efforts de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes pour encourager le dialogue, la crise politique et de sécurité s'est poursuivie, affaiblissant davantage le développement économique et social. Le Programme des Nations Unies pour le développement a coordonné l'assistance des Nations Unies en Haïti tout au long de l'année.

En novembre, l'Assemblée a lancé un nouvel appel aux États pour qu'ils s'abstiennent de promulguer des lois imposant des mesures économiques et commerciales aux autres États, tel que l'actuel embargo commercial des États-Unis à l'encontre de Cuba. Elle a également adopté des résolutions visant à renforcer la coopération avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 256-334)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 257 : Situation en Afghanistan, 257 ; Sanctions, 279. IRAQ, 285 : Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 316. IRAQ-KOUEÏT, 296 : Armes et autres sanctions, 301 ; Programme Pétrole contre nourriture, 303 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation des Nations Unies, 314 ; Autres Questions, 315. TIMOR-LESTE, 315 : Financement des opérations des Nations Unies, 327. AUTRES QUESTIONS, 330 : Cambodge, 330 ; Inde-Pakistan, 330 ; Iran-Iraq, 331 ; Corée, 331 ; Népal, 332 ; Papouasie - Nouvelle-Guinée, 332 ; Tadjikistan, 333 ; Émirats arabes unis-Iran, 333 ; Coopération ASEAN-Nations Unies, 333.

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de relever les principaux défis en matière de politique et de sécurité dans la région Asie et Pacifique, notamment en Afghanistan et en Iraq. Elles ont également supervisé la transition réussie du Timor oriental vers l'État indépendant du Timor-Leste.

En Afghanistan, les Nations Unies sont venues en aide au pays qui passait d'une période de plus de vingt ans de guerre à un début de stabilité post-Taliban. Le processus de paix a évolué malgré l'insécurité dans certaines régions du pays et les attaques terroristes perpétrées sans relâche par les membres du Taliban et d'Al-Qaida. En juin, l'Autorité intérimaire afghane chargée du partage des pouvoirs a été remplacée par une autorité de transition indirectement élue, suite à la conclusion favorable de l'assemblée nationale traditionnelle Loya Jirga. En mars, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) fut créée en vue d'aider la population afghane dans la mise en place de l'Accord de Bonn de 2001 et d'entreprendre le travail de reconstruction. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a maintenu la sécurité à Kabul et ses environs et son mandat fut prolongé pour 6 mois et à deux reprises, en mai et en novembre, par le Conseil de sécurité. En janvier, le Secrétaire général a visité l'Afghanistan et les pays voisins, et a également participé à la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan qui s'est tenue à Tokyo (Japon). Le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, Lakhdar Brahimi, a poursuivi les activités des Nations Unies dans le pays.

En 2002, la pression internationale sur l'Iraq pour permettre le retour des inspecteurs des Nations Unies à la vérification du respect des obligations relatives à l'armement s'est intensifiée. Dans une déclaration à l'Assemblée générale le 12 septembre, le Président des États-Unis, George W. Bush, a demandé le désarmement de l'Iraq et a annoncé que les États-Unis oeuvreront à l'adoption de résolutions nécessaires. Le 16 septembre, l'Iraq a informé les Nations Unies qu'il acceptait sans conditions le retour des inspecteurs. Les inspections ont repris le 27 novembre, suite à l'adoption unanime de la résolution du Conseil 1441(2002) qui a permis de renforcer le régime d'inspection et offrir à l'Iraq une dernière possibilité de respecter ses obligations en matière de désarmement. La reprise des inspections a permis de débloquer l'impasse dans laquelle les Nations Unies et l'Iraq se trouvaient depuis 1998 lorsque le gouvernement Iraquien a refusé de coopérer à la mise en place des résolutions du Conseil de sécurité relatives à ses programmes d'armement. L'Iraq a également fait preuve de plus de flexibilité concernant le rapatriement ou le retour de tous les koweïtiens et des ressortissants de pays tiers d'Iraq, ainsi que sur la restitution des biens koweïtiens saisis par l'Iraq au cours de l'invasion du Koweït en 1990, bien que la restitution des biens koweïtiens se soit avérée incomplète en fin d'année. Le programme Pétrole-contre-nourriture, tel que modifié par la liste des articles sujets à examen, a continué de répondre aux besoins humanitaires de base. Le Conseil a apporté des modifications supplémentaires à la liste existante d'articles figurant dans la liste

d'examen. La Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït a continué de contrôler la zone démilitarisée entre les deux pays.

Le 20 mai, les Nations Unies ont finalisé l'administration transitoire du Timor oriental qui est devenu un état indépendant. Quatre mois plus tard, il a été admis aux Nations Unies sous le nom officiel de République démocratique du Timor-Leste. L'Assemblée retira le Timor oriental de la liste des Nations Unies des territoires non autonomes avant son accession à l'indépendance. Une constitution fut adoptée en mars et les élections qui se sont tenues en avril ont abouti à l'élection de Xanana Gusmão. Le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental a été prolongé jusqu'au 20 mai pour permettre à la mission de compléter le transfert d'autorité des Nations Unies aux institutions gouvernementales du Timor-Leste. Une mission de maintien de la paix post-indépendance - la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental - a été créée en mai pour apporter son soutien aux institutions démocratiques émergentes du Timor oriental.

Au cours du premier semestre de l'année, les tensions entre l'Inde et le Pakistan sur la question du Kashmir se sont aggravées, entraînant les deux pays au bord du conflit et causant une grande inquiétude à travers le monde. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ont continué de contrôler la situation au Jammu-et-Cachemire. Les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan ont été prolongées d'une année supplémentaire, jusqu'au 1^{er} juin 2003, pour continuer de soutenir le Tadjikistan dans ses efforts de consolidation de la paix après les conflits. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de reprendre les négociations afin d'aboutir à un accord avec le Cambodge sur la création d'un tribunal visant à juger les dirigeants Khmers rouges pour crimes contre l'humanité.

Les autres questions inhérentes à la région et portées et l'attention des Nations Unies concernaient, entre autres, la situation de Bougainville, une région de Papouasie-Nouvelle Guinée ; les violations dénoncées par l'Iran et l'Iraq de leur accord de cessez-le-feu de 1988 et les accords sur la séparation des deux pays de 1991 ; l'application des garanties aux matières nucléaires en République populaire démocratique de Corée ; et la coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre V (p. 334-412)
Europe et Méditerranée

L'EX-YOUGOSLAVIE, 335 : Opérations des Nations Unies, 335 ; Péninsule de Prevlaka, 339. BOSNIE-HERZEGOVINE, 344 : Transition vers la future présence internationale, 345 ; Mise en œuvre de l'accord de paix, 346. REPUBLIQUE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE, 366 : Situation au Kosovo, 367 ; Autres questions, 383. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 383. GEORGIE, 384 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 384 ; Relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie, 395. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 397. CHYPRE, 397 : Mission de bons offices, 398 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 401. AUTRES QUESTIONS, 404 : Coopération avec l'OSCE, 404 ; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 408 ; Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 410 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 411.

2002 a marqué un tournant dans la résolution de conflits et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région Europe et Méditerranée, notamment en ex-Yougoslavie. La Croatie et la République fédérale de Yougoslavie (RFY) ont mis un terme aux négociations bilatérales concernant le différend sur la péninsule de Prevlaka en signant le 10 décembre un Protocole relatif au régime provisoire le long de la frontière sud entre les deux pays. Ce développement a permis à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, laquelle contrôlait la démilitarisation de la péninsule et des territoires voisins depuis 1992, de transmettre les responsabilités relatives à la région aux autorités locales des deux pays et de cesser ses activités en décembre. Le 31 décembre, les Nations Unies menaient à terme, et avec succès, leur mission en Bosnie Herzégovine, une des missions de police des Nations Unies pour le maintien de la paix les plus complexes et les plus difficiles. Celle-ci sera remplacée par la Mission de police de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2003.

La province du Kosovo de la RFY a continué de progresser sensiblement vers une autonomie provisoire, et de promouvoir la réconciliation inter-ethnique et la reconstruction économique et sociale. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a entrepris le transfert des autorités aux institutions gouvernementales autonomes provisoires. Pour faciliter un processus visant à déterminer le statut définitif du Kosovo, le Représentant spécial a établi des standards à atteindre avant que ne démarre ledit processus. Les élections municipales qui se sont tenues en octobre dans de bonnes conditions reflètent un autre aspect du maintien de la stabilité du Kosovo. Cependant, la ville divisée de Mitrovica continue de faire face à plusieurs défis qui ont amené le Représentant spécial à présenter en octobre un plan en sept points visant à résoudre la situation locale. En novembre, la MINUK est parvenue à établir son administration au nord de Mitrovica, portant ainsi, et pour la première fois, l'ensemble du territoire du Kosovo sous contrôle de la MINUK. En décembre, le Conseil de sécurité a envoyé une mission au Kosovo pour, entre autres objectifs, renforcer le soutien à la mise en place de sa résolution 1244(1999) [YUN 1999, p. 353], discuter des enjeux rencontrés par la MINUK et transmettre un puissant message à toutes les parties concernées afin de faire avancer le processus de décentralisation et de promouvoir la réconciliation inter-ethnique.

Les relations avec le gouvernement fédéral de Belgrade ont continué de s'améliorer. En mars, la RFY a transféré un nombre important de détenus albanais au Kosovo depuis la Serbie, ainsi que des dossiers judiciaires relatifs à la plupart des détenus restants. Elle a également convenu de mettre fin aux institutions de financement parallèle, notamment dans la ville de Mitrovica.

Malheureusement, la situation dans la région de l'Abkhazie en Géorgie est demeurée préoccupante. Le processus de paix géorgio-abkhazie est resté dans l'impasse alors que les deux parties ne sont pas parvenues à engager des discussions sur le document relatif aux Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi (Gouvernement de Géorgie) et Soukhoumi (leadership abkhazie), lequel devait servir de base à des négociations de fond. Aucune réunion du Conseil de coordination, dans le cadre du processus de paix des Nations Unies mené par Genève [YUN 1997, p. 365], n'ont été organisées. La situation s'est aggravée avec la tenue d'« élections législatives » en mars en Abkhazie (Géorgie), lesquelles ont été condamnées par la communauté internationale, et avec la tension continue dans la vallée de la Kodori exacerbée par la présence de forces géorgiennes sur le terrain. Toutefois, la signature de deux protocoles visant à restaurer la stabilité dans la vallée a permis d'y désamorcer un peu plus le climat de tension.

Aucun progrès n'a été réalisé dans le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan concernant la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan.

La région Méditerranée a témoigné d'un regain d'optimisme quant au règlement de la question de Chypre. Pour la première fois, les dirigeants des deux communautés chypriotes, Glafcos Clerides, président de Chypre, et Rauf R. Denktas, leader chypriote turque, ont entamé des pourparlers en vue de parvenir à un règlement global. En novembre, afin d'accélérer le processus, le Secrétaire général a présenté aux deux parties sa proposition de règlement global intitulée « Base d'accord sur un règlement global du problème de Chypre », qu'il a amendé en décembre pour combler les lacunes persistantes entre les deux parties. De nouvelles négociations basées sur le programme du Secrétaire général devraient reprendre début 2003.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre VI (p. 413-485)
Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 414 : Situation globale, 414 ; Territoire palestinien occupé, 415. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 454 : Aspects généraux, 454 ; Aide aux Palestiniens, 461 ; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 463. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 472 : Liban, 473 ; République arabe syrienne, 480.

En 2002, les troubles sur le Territoire palestinien occupé se sont intensifiés, entraînant de lourdes pertes humaines, une destruction massive et la rupture des négociations sur la paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Les nombreux efforts internationaux entrepris pour raviver les recommandations du Comité Mitchell 2001, y compris un cessez-le-feu inconditionnel, et visant à mettre fin à la violence, n'ont pas été suffisants pour débloquer l'impasse.

La révolte palestinienne (Intifada) qui érupta en septembre 2000 suite à la visite d'Ariel Sharon, leader israélien de l'opposition, sur un site sacré musulman de Jérusalem, s'est poursuivie sans relâche. Les groupes paramilitaires palestiniens ont eu recours à des attentats suicides de plus en plus fréquemment. De son côté, le 28 mars, Israël a lancé l'*Opération Bouclier défensif*, une action militaire se soldant par la réoccupation de la plupart des villes, villages et camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, notamment Ramallah, Nablus et Jenin. A Ramallah, les quartiers généraux de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne et de l'OLP, ont été principalement visés. L'Eglise de la Nativité à Bethléem, un des sites chrétiens les plus sacrés, fut assiégée par les Forces israéliennes durant 39 jours. En avril, l'opération militaire israélienne contre le camp de réfugiés de Jenin a causé dévastation et souffrances à plus de 14 000 réfugiés et a entraîné un taux considérable de morts et de blessés et de dommages matériels importants. L'initiative du Secrétaire général visant à créer une équipe chargée d'enquêter sur les événements ayant eu lieu à l'intérieur du camp a été accueillie favorablement par le Conseil de sécurité. Mais le manque de coopération émanant du gouvernement israélien a contraint le Secrétaire général à dissoudre l'équipe. En juin, Israël a lancé une nouvelle offensive militaire se soldant par la réoccupation de sept villes de Cisjordanie, l'arrestation de militants présumés et de leurs proches, la démolition d'habitations, un régime sévère de bouclages internes et externes et des couvre-feux rigoureux.

Le Quatuor, un mécanisme de coordination des efforts pour la paix internationale comprenant la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et les Nations Unies, a poursuivi ses efforts pour négocier un cessez-le-feu et relancer le processus de paix. En avril, lors d'une réunion à Madrid (Espagne), le Quatuor a préconisé une approche globale pour la résolution des questions relatives à la sécurité, à l'économie et à la politique. En juillet, à New-York, le Quatuor a exprimé son vif soutien pour parvenir à un règlement final au différend israélo-palestinien et conforme à la déclaration du 24 juin du Président des États-Unis, George W. Bush, dans laquelle celui-ci a demandé à ce que les deux États démocratiques vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. En septembre, le Quatuor a convenu d'une feuille de route en trois étapes et sur une période de trois ans pour parvenir à une paix globale. La première phase serait axée sur la réforme du secteur de la sécurité palestinienne, le retrait israélien et des élections palestiniennes début 2003. Fin décembre, le Quatuor était sur le point de finaliser ladite feuille de route. Il a pris note des progrès accomplis par l'Autorité palestinienne pour faire avancer la réforme politique et de sécurité, et du transfert des revenus fiscaux à l'Autorité palestinienne par Israël. En mars, un nouvel effort international majeur basé sur une initiative de l'Arabie saoudite a été accompli par la Ligue des États arabes (LEA) pour résoudre le conflit. Dans le cadre de cette initiative, Israël se retirerait de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et

accepterait l'État palestinien avec pour capitale Jérusalem-Est en échange de l'établissement de relations normales avec tous les pays arabes dans un contexte de paix globale.

Préoccupé par la situation de détérioration de la région, le Conseil de sécurité s'est réuni une quinzaine de fois durant l'année pour discuter de la situation au Moyen Orient, notamment la question palestinienne. Le 12 mars, le Conseil a adopté une résolution affirmant sa vision d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Il a appelé les deux parties à coopérer dans la mise en place des recommandations du rapport Mitchell. Le 30 mars, il en a appelé aux deux parties à progresser vers un cessez-le-feu constructif et que les forces israéliennes se retirent des villes palestiniennes ; le 4 avril, il a exigé la mise en œuvre de ces conditions. Le 19 avril, le Conseil a accueilli favorablement l'initiative du Secrétaire général de créer une équipe chargée d'enquêter sur les événements se déroulant dans le camp de réfugiés de Jenin. Le 24 septembre, préoccupé par la réoccupation des quartiers généraux de Yasser Arafat le 19 septembre, le Conseil a demandé qu'Israël mette fin aux sanctions dans la ville de Ramallah et aux alentours et que l'Autorité palestinienne traduise en justice les responsables d'actes terroristes. En décembre, un projet de résolution, par lequel le Conseil a condamné les assassinats d'employés des Nations Unies par les forces israéliennes et la destruction d'un entrepôt d'un Programme alimentaire mondial des Nations Unies, n'a pas été adopté en raison du vote défavorable des États-Unis, membre permanent du Conseil. Durant l'année, le Conseil a également exprimé son soutien aux efforts du Quatuor et à l'initiative de la LEA.

En mai et en août, l'Assemblée générale a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence, réunie une première fois en 1997, afin de débattre sur le sujet « Mesures illégales entreprises par Israël dans Jérusalem-Est occupée et l'ensemble du Territoire palestinien occupé ». En mai, l'Assemblée a condamné le refus d'Israël de coopérer avec l'équipe chargée de l'enquête sur Jenin et a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport basé sur les informations disponibles relatives aux événements qui ont eu lieu dans le camp de réfugiés. En août, l'Assemblée a pris en compte le rapport du Secrétaire général, et a demandé que cessent les incursions militaires et tout acte de violence, ainsi que le retrait immédiat des forces israéliennes sur les positions antérieures à septembre 2000.

Lors de sa session ordinaire de décembre, l'Assemblée générale a salué les efforts du Quatuor et l'initiative pour la paix de la LEA. Elle a également souligné la nécessité d'un engagement en faveur d'une solution fondée sur deux États et au principe de l'échange des territoires contre la paix.

Au sud du Liban, les forces israéliennes et leur principal adversaire libanais, le groupe paramilitaire Hezbollah, ont continué de s'affronter le long de la « Ligne Bleue », la frontière provisoire tracée par les Nations Unies suite au retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban en juin 2000. Durant l'année, des violations et des attaques ont eu lieu de manière intermittente de part et d'autre de la Ligne Bleue. Le différend, qui concernait le contrôle des fermes de Chebaa, a également aggravé les tensions entre Israël et la République arabe syrienne. La décision du Liban d'entreprendre un projet d'extraction d'eau de la rivière Wazzani a provoqué la colère d'Israël. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général a rencontré les autorités libanaises en décembre 2002 dans l'objectif de désamorcer la situation et de trouver une solution diplomatique.

Les missions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant sur les hauteurs du Golan ont été prolongées à deux reprises durant l'année, et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a continué d'assister les deux opérations de maintien de la paix dans leurs tâches. En décembre, ayant rempli la plupart de son mandat concernant l'observation du retrait d'Israël du Sud-Liban, la FINUL a complété sa phase de reconfiguration et de redéploiement, réduisant ainsi considérablement ses effectifs.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué de dispenser un vaste programme d'éducation, de santé et de services sociaux à près de 4 millions de réfugiés palestiniens vivant à l'intérieur comme à l'extérieur des camps en Cisjordanie et sur la Bande de Gaza, ainsi qu'en Jordanie, au Liban et en Syrie. En 2002, l'Office a continué de mettre l'accent sur l'aide humanitaire d'urgence en raison du taux de violence toujours en hausse et de la détérioration de la situation socio-économique dans les territoires occupés. Deux appels d'urgence ont été lancés pour fournir de la nourriture, des services de santé, des abris et des opportunités d'emplois d'urgence à court-terme pour les réfugiés.

En cours d'année, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a remis un rapport à l'Assemblée sur la situation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la Bande de Gaza et le Plateau du Golan. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a poursuivi ses efforts de mobilisation du soutien international de la Palestine. Par la décision 57/519 du 4 décembre, l'Assemblée générale a reporté son examen du point à l'ordre du jour « L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales » qu'elle a inclu à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session en 2003. Cet article est inscrit annuellement à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 1981 suite au bombardement par Israël d'un centre de recherche nucléaire près de Bagdad.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 486-553)

Désarmement

RÔLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 487 : Dispositif des Nations Unies, 487. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 491 : Conférence sur le Désarmement, 491 ; Commission du désarmement, 493 ; Accords START et autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 493 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 505 ; Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 507 ; Garanties de l'AIEA, 507 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 509 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 510 ; Déchets radioactifs, 511 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 511. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 516 : Armes bactériologiques (biologiques), 516 ; Protocole de Genève, 517 ; Armes chimiques, 518. ARMES CLASSIQUES, 519 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 520 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 524 ; Mesures concrètes de désarmement, 526 ; Transparence, 527 ; Mines antipersonnel, 529. DESARMEMENT REGIONAL ET AUTRES APPROCHES, 531 : Afrique, 531 ; Asie et Pacifique, 534 ; Europe, 534 ; Amérique latine, 535. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 538 : Terrorisme, 538 ; Nouveaux types d'armes de destruction massive, 539 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 540 ; Désarmement et développement, 541 ; Accords de limitation des armes et de désarmement, 543. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 544.

En 2002, malgré les divergences entre les États Membres au cours de divers forums sur le désarmement, des progrès ont été accomplis dans les domaines du commerce illégal des armes légères et de petit calibre, du bioterrorisme, de la prolifération de systèmes antimissiles balistiques utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive, et d'autres questions relatives au désarmement.

Pour la quatrième année consécutive, la Conférence du désarmement a été incapable de prendre des mesures sur les points à l'ordre du jour compte-tenu du désaccord persistant quant à un programme de travail équilibré. Elle a néanmoins renouvelé son engagement à faire le nécessaire pour obtenir l'approbation d'un programme de travail, déjà présenté en 2000 (le projet Amorim), prévoyant la création de comités spéciaux avec mandat excluant le pouvoir de négociation sur le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Commission du désarmement a ajourné sa session de fond de 2002 en 2003, compte-tenu qu'elle n'a pu décider d'une date adéquate pour la session dû aux ajournements et aux modifications apportés au calendrier des réunions des Nations Unies, et ce en raison de la perturbation des activités causée par les attaques terroristes de septembre 2001 aux États-Unis. En novembre, notant également que la Commission ne soit parvenue à aucun consensus sur l'ordre du jour et sur les objectifs de la quatrième réunion extraordinaire de l'Assemblée axée sur le désarmement, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non-limitée chargé d'examiner ce point.

Les États-Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous régionales ont entrepris des activités, y compris des mesures concrètes de désarmement, telles que la collection et la destruction d'armes, visant à mettre en place le Programme d'action adopté en 2001 lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Un groupe d'experts gouvernementaux créé par le Secrétaire général a examiné la possibilité de développer un instrument permettant aux États d'identifier et de dépister les armes illégales. Toutefois, compte-tenu que les problèmes liés à la prolifération desdites armes persistaient, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale à ce sujet, tandis que l'Assemblée générale a appelé à soutenir les organisations de la société civile faisant face au

problème et a décidé de réunir en 2003 la première réunion biennale des États, comme stipulé dans le Programme d'action, en vue de l'examen de la mise en œuvre des dispositions dudit programme. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a été créé pour renforcer la coopération avec les organisations régionales impliquées dans le rétablissement et le renforcement de la paix et pour soutenir les efforts régionaux pour la promotion de la paix et de la stabilité, y compris traiter des problèmes liés aux armes légères dans la région.

La menace posée par le terrorisme international, notamment l'acquisition et l'utilisation potentielle d'armes de destruction massive (ADM), continue d'être source de préoccupation pour les États Membres. Aussi, l'Assemblée a demandé un renforcement des mesures nationales visant à prévenir les terroristes d'acquiescer lesdites armes et leurs vecteurs.

La cinquième Conférence d'examen des États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise-au-point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a conclu ses travaux et a établi une nouvelle approche pour combattre l'utilisation délibérée de la maladie en tant qu'arme.

En novembre, 101 États, y compris quatre d'entre eux dotés d'armes nucléaires, ont créé un code de conduite international volontaire et juridiquement non-contraignant – le Code de conduite de La Haye – visant à limiter la prolifération de systèmes de missiles balistiques comme vecteurs d'armes de destruction massive.

En décembre, les États parties à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont mandaté le Groupe d'experts gouvernementaux établi d'examiner les questions relatives aux restes explosifs de guerre, aux mines autres que les mines anti-personnel et aux armes de petit calibre et leurs munitions, afin de négocier, en 2003, un instrument visant à réduire les risques posés par ces armes.

En mai, au niveau bilatéral, les États-Unis et la Fédération de Russie ont signé un nouveau traité à Moscou (Traité sur les réductions des armements stratégiques offensifs) ainsi qu'une Déclaration commune sur l'établissement de nouvelles relations stratégiques, par lesquels ils ont établi un nouveau cadre de travail axé sur de futures réductions bilatérales des armements stratégiques. Annoncé en 2001, le retrait unilatéral des États-Unis du Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques a pris effet en juin. Le Traité de 1992 sur le régime Ciel ouvert, adopté par les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie, est entré en vigueur.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 553-610)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 553 : Appui aux démocraties, 553. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 554 : Antarctique, 554 ; Amérique du Sud, 555. DECOLONISATION, 557 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 557 ; Porto Rico, 568 ; Territoires en cours d'examen, 569. INFORMATION, 584 : Services d'informations des Nations Unies, 584 ; Information et communications dans le contexte de la sécurité internationale, 596 ; Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de sécurité internationale et de désarmement, 597. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 598 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 598 ; Sous-Comité scientifique et technique, 599 ; Sous-Comité juridique, 601. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 606.

En 2002, les Nations Unies ont continué d'examiner les questions politiques et de sécurité liées aux efforts de l'Organisation pour soutenir la démocratisation à travers le monde, la promotion de la décolonisation, les activités d'information et les utilisations pacifiques de l'espace.

En mars, l'Assemblée générale a salué l'invitation de la Mongolie à organiser la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Oulan-Bator en juin 2003. En novembre, elle s'est félicitée de la Déclaration de juillet des Présidents des États sud-américains selon laquelle leur région était une zone de paix et de coopération.

L'Assemblée a demandé que le Comité spécial chargé d'étudier la situation concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux poursuive ses recherches de moyens adéquates et permettant la mise en place immédiate et complète de la Déclaration de 1960 et entreprenne les actions approuvées par l'Assemblée concernant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (1990-2000) et la deuxième Décennie (2001-2010). En août, une mission des Nations Unies s'est rendue à Tokélaou et à Wellington en Nouvelle-Zélande.

En mai, le Timor oriental, renommé Timor-Leste, est devenu indépendant et a été admis à l'Organisation des Nations Unies en septembre.

Le Comité de l'information a débattu principalement sur l'examen approfondi de la gestion et des opérations du Département de l'information (DI) qui a démarré en janvier et a porté essentiellement sur les domaines d'activités du DI nécessitant certaines améliorations. L'une des recommandations du rapport de septembre du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le renforcement des Nations Unies, consistait à créer des plateformes régionales visant à rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies, à commencer par l'Europe occidentale. En janvier, le Comité commun de l'information des Nations Unies a été remplacé par un nouveau mécanisme informel et flexible appelé le Groupe de la communication des Nations Unies.

En novembre, concernant le rôle de la science et de la technologie dans un contexte de sécurité internationale et de désarmement, l'Assemblée a encouragé les organes des Nations Unies à promouvoir l'application de la science et de la technologie à des fins pacifiques. Dans une autre résolution de novembre sur les développements en matière d'information et de télécommunications, l'Assemblée a demandé aux États Membres de promouvoir la prise en compte des menaces dans le domaine de la sécurité de l'information.

Créées en 2001, les équipes chargées de mettre en place les recommandations de la troisième Conférence (1999) des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont fait état des progrès accomplis.

En raison d'un déficit budgétaire, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a reporté sa cinquante-et-unième session (2002) à janvier 2003. En décembre, l'Assemblée a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à soutenir les activités du Comité, ainsi qu'examiner et renforcer le financement du Comité.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 611-656)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME DES NATIONS UNIES, 611 : Commission des droits de l'homme, 611 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 613 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 613 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 616. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 622 : Aspects généraux, 622 ; Convention sur les droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 625 ; Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels, 626 ; Convention contre la discrimination raciale, 628 ; Convention contre la torture, 630 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 637 ; Convention sur les droits de l'enfant, 637 ; Convention sur les travailleurs migrants, 638 ; Convention sur le génocide, 639. AUTRES ACTIVITES, 640 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 640 ; Services consultatifs et coopération technique, 640 ; Education dans le domaine des droits de l'homme, 647 ; Les enfants et la culture de la paix, 650 ; Institutions nationales et arrangements régionaux, 652 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 656.

En 2002, un certain nombre d'initiatives juridiquement contraignantes et les efforts de la Commission des droits de l'homme et de son organe subsidiaire, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ont permis de promouvoir les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi ses activités de coordination des droits de l'homme et de leur mise en œuvre, et a dispensé des services consultatifs et une coopération technique.

Les organes de contrôle des instruments relatifs aux droits de l'homme ont encouragé les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et ont visé à éliminer la discrimination raciale et la discrimination à l'encontre des femmes, à protéger les enfants et à mettre un terme à la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, est entré en vigueur le 12 février. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, est entré en vigueur le 18 janvier.

Le Protocole facultatif à la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, visant à établir un système de visites régulières dans les lieux de détention, a été adopté par la Commission en avril, par le Conseil économique et social en juillet et par l'Assemblée générale en décembre.

L'Assemblée a approuvé la nomination par le Secrétaire général de Sergio Vieira de Mello (originaire du Brésil) au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour un mandat de quatre ans prenant effet le 12 septembre.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre II (p. 657-772)

Protection des droits de l'homme

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 657 : Troisième décennie de lutte contre le racisme, 657. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 677 : Préjudice culturel, 677 ; Discrimination contre les minorités, 678 ; Intolérance religieuse, 681. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 685 : Droit à l'autodétermination, 685 ; Administration de la justice, 689 ; Droit à la démocratie, 701 ; Autres questions, 705. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 720 : Droit au développement, 720 ; Corruption, 732 ; Extrême Pauvreté, 732 ; Droit à l'alimentation, 734 ; Droit à un logement convenable, 738 ; Droit à l'éducation, 739 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 740 ; Droit à une santé physique et mentale, 742 ; Esclavage et questions connexes, 743 ; Groupes vulnérables, 745.

En 2002, la protection des droits de l'homme (civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels) est demeurée un des pôles principaux des activités des Nations Unies.

Durant l'année, des activités de suivi ont été entreprises pour mettre en place la Déclaration et Programme d'action de Durban, adoptés lors de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. A ce sujet, le Conseil économique et social a créé, en juillet, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ainsi qu'un groupe de travail intergouvernemental chargé d'émettre des recommandations pour la mise en place de la Déclaration et Programme de Durban. En décembre, l'Assemblée générale a déclaré 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition.

En mars, le Conseil de sécurité a adopté un aide-mémoire visant à faciliter son examen des questions inhérentes à la protection des civils en période de conflit armé. Dans un même contexte, en mai et en décembre, il a fermement condamné les attaques à l'encontre des enfants et leurs enrôlements dans les conflits armés, ainsi que les agressions et la violence perpétrées contre les civils et autres personnes protégées en vertu du droit international.

L'Instance permanente sur les questions autochtones, composée de 16 membres et créée comme organe subsidiaire au Conseil économique et social chargé d'examiner les questions autochtones relatives au développement économique et social, à l'environnement, à la santé, à l'éducation, à la culture et aux droits de l'homme, a tenu sa première session du 13 au 24 mai.

En 2002, la Commission des droits de l'homme et son organe subsidiaire, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ont créé deux mandats destinés aux rapporteurs spéciaux préoccupés par : la discrimination au sein du système de justice pénale, le droit à la santé physique et mentale, le rapport entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et la promotion de la réalisation du droit à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, la restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la souveraineté des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, et la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes légères et de petit calibre.

Les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants de la Commission et de la Sous-Commission ont examiné, entre autres, les formes contemporaines de racisme, les allégations de torture, les exécutions extra-légales, l'impunité, les activités mercenaires, les droits des migrants, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de religion et de conviction, les droits de l'homme et le terrorisme, le droit au développement, le droit à un logement convenable, le droit à l'éducation, les effets des politiques d'ajustement structurel et la dette

extérieure sur les droits de l'homme, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les pratiques illégales relatives aux produits et aux déchets toxiques et dangereux, la violence à l'encontre des femmes, la vente des enfants, la prostitution et la pornographie enfantines, les enfants affectés par les conflits armés, et les droits de l'homme et libertés fondamentales des peuples autochtones.

Les groupes de travail ont examiné les questions de discrimination à l'encontre des minorités, la détention arbitraire, les disparitions forcées ou involontaires, le droit au développement, la bioéthique, les formes contemporaines d'esclavage, et les droits des peuples autochtones.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre III (p. 773-812)

Violations des droits de l'homme

ASPECTS GENERAUX, 773. AFRIQUE, 773 : Burundi, 773 ; République démocratique du Congo, 774 ; Guinée équatoriale, 779 ; Sierra Leone, 779 ; Soudan, 781 ; Zimbabwe, 785. AMERIQUES, 786 : Colombie, 786 ; Cuba, 787. ASIE ET PACIFIQUE, 787 : Afghanistan, 787 ; Cambodge, 792 ; Iran, 792 ; Iraq, 792 ; Myanmar, 796 ; Timor-Leste (Timor oriental), 799. EUROPE, 801 : Chypre, 801 ; l'ex-Yougoslavie, 802 ; Fédération de Russie, 804. MOYEN-ORIENT, 805 : Liban, 805 ; Territoires occupés par Israël, 805.

En 2002, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ainsi que des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants désignés, ont examiné les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans un certain nombre de pays.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 813-853)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 813 : Développement et coopération économique internationale, 813 ; Développement durable, 821 ; Éradication de la pauvreté, 827 ; Science et technologie au service du développement, 831. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 838. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 841 : Comité des politiques de développement, 841 ; Administration publique, 842. PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ECONOMIES EN TRANSITION, 844 : Pays les moins avancés, 844 ; États insulaires en développement, 848 ; Pays en développement sans littoral, 850 ; Économies en transition, 851.

En 2002, l'économie mondiale a entamé une modeste reprise après le ralentissement brutal de l'année précédente, mais la viabilité de ce redressement demeurait incertaine. La croissance globale, à 1,4%, n'a montré qu'une amélioration marginale par rapport à 2001 qui témoignait de la performance la plus faible en dix ans. En outre, pour la deuxième année consécutive, le revenu par habitant a diminué dans le monde entier, ralentissant ainsi la réalisation du principal Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) adopté par l'Assemblée générale en 2000 et visant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015.

La réalisation des OMD, notamment l'éradication de la pauvreté, a été au centre des préoccupations du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre. Le Sommet a mené l'examen décennal complet des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 (Programme d'action pour le développement durable adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992), qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Johannesburg pour le développement durable et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial, et par le biais desquels les gouvernements ont réaffirmé leur engagement à la mise en œuvre complète d'Action 21 et ont discuté en profondeur des priorités, des objectifs et des calendriers pour les actions à venir. En décembre, l'Assemblée générale a approuvé les résultats du Sommet et, dans le suivi des recommandations de celui-ci, elle a déclaré la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable qui devrait débuter en 2005, et a approuvé la création d'un Fonds de solidarité mondiale pour éradiquer la pauvreté. La Commission du développement durable, qui a consacré sa session de 2002 à la préparation du Sommet, a été chargée d'en superviser le suivi et la mise en œuvre.

En 2002, les délibérations des Nations Unies ont porté également sur les conséquences de la globalisation et des nouvelles technologies, notamment en matière de développement. En juin, l'Assemblée a consacré une réunion spéciale pour débattre du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) quant à encourager le développement et à promouvoir l'intégration des pays en voie de développement dans l'économie mondiale. En décembre, l'Assemblée a préconisé le développement d'une stratégie globale des TIC au sein du système des Nations Unies et a réaffirmé le rôle central de l'Organisation à promouvoir le développement dans le contexte de globalisation et d'interdépendance. En cours d'année, l'Union internationale des télécommunications a entamé les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information qui devrait se tenir en deux étapes, à savoir en 2003 et en 2005. Le groupe d'étude des TIC des Nations Unies a commencé ses travaux par un forum mondial sur l'intégration des TIC dans les programmes de développement.

En avril, le Comité des politiques du développement a envisagé certains moyens pour renforcer les capacités humaines et sociales pour le développement dans une société globale fondée sur la connaissance, ainsi que l'efficacité de l'aide en Afrique. En juillet, le Comité d'experts de

l'administration publique, nouvellement reconstitué, a examiné le rôle de l'administration en matière de développement, notamment son soutien dans la mise en œuvre des OMD. En outre, les organes des Nations Unies ont continué de déployer leurs efforts pour améliorer la vie de millions de personnes vivant dans les régions les plus vulnérables du monde, y compris les économies en transition, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 854-884)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 854. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 862 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 863 ; Activités opérationnelles du PNUD, 864 ; Planification et gestion des programmes, 868 ; Financement, 871. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 873 : Activités des Nations Unies, 873 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 874 ; Bureau des services d'appui aux projets, 875 ; Volontaires des Nations Unies, 880 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 882 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 884.

En 2002, le système des Nations Unies a continué de fournir une aide au développement aux pays en voie de développement et aux économies en transition, essentiellement par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'organisme central de financement des Nations Unies pour l'assistance technique. Les recettes du PNUD ont atteint 3 041 millions de dollars, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Les dépenses totales pour l'ensemble des activités du programme et les frais de soutien se sont élevés à 2 817 millions de dollars, contre 2 725 millions l'année précédente. Le programme de coopération technique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a fourni 46,4 millions de dollars, celui du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux 69,3 millions, et celui du Fonds d'équipement des Nations Unies 22,5 millions.

En mai, le Secrétaire général a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en place de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, y compris les grandes lignes pour la planification, l'évaluation, la mise en œuvre et l'examen desdites activités. Les progrès ont été évalués dans le contexte de l'économie mondiale et des engagements et objectifs de la Déclaration du Millénaire. En juillet, le Conseil économique et social a souligné la nécessité pour les organisations des Nations Unies de se concentrer sur les activités de terrain conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a émis des recommandations spécifiques quant au financement des activités opérationnelles de développement, de renforcement des capacités, des cadres de travail relatifs à la programmation, d'évaluation des activités, et de la simplification et l'harmonisation des règles et des procédures.

En 2002, le PNUD s'est employé à mettre les OMD au cœur des activités de développement des Nations Unies, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de gouvernance démocratique, de réponse aux situations spécifiques de développement, telles que la prévention des crises et du relèvement, l'énergie durable et l'environnement. Le Programme a introduit un certain nombre de changements en matière de gestion afin de renforcer ses performances. Il a également approuvé des propositions visant à améliorer ses mécanismes de financement, en particulier le modèle de distribution de ressources.

En 2002, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui a continué de fonctionner sous le principe d'autofinancement, a représenté une valeur totale de projets et d'encours de prêts de 3,7 milliards de dollars, à peu près égal à l'année précédente, y compris 1,4 milliard pour la valeur totale des projets et 2,3 milliards pour les prêts et les subventions qu'il a géré. Le montant total des projets exécutés s'est élevé à 509 millions de dollars et a été réalisé dans un contexte de difficultés financières notables, nécessitant un exercice de réduction budgétaire considérable et le développement d'une nouvelle méthode de planification.

Le Programme des volontaires des Nations Unies, administré par le PNUD, s'est élargi pour la sixième année consécutive avec plus de 5 200 bénévoles ayant effectué plus de 5 500 missions dans 139 pays.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 885-931)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

AIDE HUMANITAIRE, 885 : Coordination, 885 ; Mobilisation de ressources, 890 ; Deminage, 890 ; Nouvel ordre humanitaire international, 893 ; Activités humanitaires, 894. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 906 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 906 ; Autres formes d'assistance économique, 920. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 923 : Coopération internationale, 924 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 928 ; Aide en cas de catastrophes, 931.

En 2002, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a permis aux Nations Unies de continuer à mobiliser et à coordonner l'aide humanitaire pour faire face aux situations les plus urgentes à travers le monde. Durant l'année, des appels globaux interinstitutions ont été lancés en faveur de l'Afghanistan, de la région de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Angola, du Burundi, du Caucase du nord, de la République démocratique populaire du Congo, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Érythrée, de l'Europe du Sud-Est, de la Région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale, de la Guinée, de l'Indonésie, du Lesotho, du Liberia, du Malawi, de l'Ouganda, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Swaziland, du Tadjikistan, de la Zambie et du Zimbabwe. Les appels ont sollicité 4,4 milliards de dollars pour venir en aide à environ 45 millions de bénéficiaires. Un montant de 2,9 milliards a été reçu, couvrant 66,3% des besoins. Le BCAH a également mobilisé et coordonné une aide de 263 millions de dollars pour 67 catastrophes naturelles.

L'examen final et l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ont eu lieu en 2002. L'Assemblée a décidé de clore le Nouvel Ordre du jour et a approuvé le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la propre initiative de développement de la région, adopté en 2001 par l'Organisation de l'unité africaine. En septembre, lors d'une réunion plénière de haut niveau, l'Assemblée a adopté la Déclaration des Nations Unies sur le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

A la demande de tout pays africain sortant d'une situation de conflit, le Conseil économique et social a envisagé de créer un groupe consultatif spécial chargé d'élaborer des programmes de soutien à long terme. Un tel groupe a été constitué pour la Guinée-Bissau.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre IV (p. 932-972)
Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL, 932 : Politique commerciale, 937 ; Promotion et facilitation du commerce, 940 ; Produits de base, 943. FINANCES, 947 : Politique financière, 947 ; Financement pour le développement, 953 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 965. TRANSPORT, 967 : Transport maritime, 967 ; Transport de marchandises dangereuses, 968. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 968.

En 2002, le commerce international a compensé le recul de l'année précédente avec des estimations provisoires indiquant une croissance de près de 2%. A part les États-Unis et certaines économies développées, l'importation ne s'est rétablie que dans un petit nombre de pays. A seulement 1,8%, la progression des importations dans les pays en voie de développement était largement concentrée en Chine et en Asie de l'Est. La reprise de la demande d'importation aux États-Unis a stimulé les exportations du Japon et de l'Asie de l'Est et a également accéléré la croissance des exportations de pays avec lesquels les États-Unis ont conclu des accords de libre-échange ou de commerce préférentiel. Le faible redressement des prix des marchandises sur le marché international s'est fait ressentir sur les exportations des pays d'Afrique.

Pour la sixième année consécutive, le transfert net de ressources financières s'est avéré négatif pour les pays en voie de développement en tant que groupe. L'Afrique, ou le déficit commercial a été financé grâce aux apports financiers supplémentaires à la fois publics et privés, a été la seule région en développement à connaître un transfert net d'entrée. En mars, la Conférence internationale sur le financement du développement a adopté le Consensus de Monterrey dans lequel les chefs d'États et de gouvernements ont pris la résolution de relever les défis inhérents au financement du développement, notamment dans les pays en voie de développement, et ce dans l'objectif d'éradiquer la pauvreté, de parvenir à un développement économique durable et de promouvoir le développement durable vers un système économique global, inclusif et équitable. En juillet, l'Assemblée générale a approuvé le Consensus de Monterrey et a souligné l'importance d'assurer un suivi approprié de la mise en place des accords et des engagements conclus lors de la Conférence.

En avril, la réunion de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a examiné les résultats de la Conférence internationale et de la mise en place du Consensus de Monterrey et a convenu d'une réunion ultérieure axée sur le suivi de la Conférence, couvrant les thèmes du financement du développement.

Cette année, la relation entre le commerce, le développement et le financement a fait l'objet d'un autre débat au sein de la communauté internationale. A ce propos, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et de développement (CNUCED) a tenu un débat de haut niveau pour examiner la mise en place du programme de travail adopté par la Conférence ministérielle de l'OMC en 2001. En décembre, l'Assemblée a exprimé sa détermination à traiter les questions et les préoccupations soulevées par les pays en voie de développement concernant la mise en place de certains accords et décisions de l'OMC. L'Assemblée a également abordé le problème de la dette internationale et a appelé la communauté internationale à explorer des mécanismes novateurs pour résoudre le problème d'endettement des pays en voie de développement et des économies en transition, y compris la conversion de créances pour le financement d'un développement durable ou multi-créanciers.

Le Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la CNUCED, a mené un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED depuis sa dixième session (CNUCED X) en 2000. Il a adopté de nouvelles directives pour le fonctionnement de son mécanisme intergouvernemental et a chargé son Secrétaire général d'engager les préparatifs de CNUCED XI en 2004 ; il a également examiné les travaux de ses organes subsidiaires.

Le Centre du commerce international, géré conjointement par la CNUCED et l'OMC, a considérablement accru son aide en matière de coopération aux pays en voie de développement et aux économies en transition.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 973-1021)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 973. AFRIQUE, 975 : Tendances économiques, 975 ; Activités en 2002, 976. Questions relatives aux programmes, à l'administration et à l'organisation, 981 ; Coopération régionale, 982. ASIE ET PACIFIQUE, 985 : Tendances économiques, 986 ; Activités en 2002, 986 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 992 ; Activités sous-régionales, 1000. EUROPE, 1003 : Tendances économiques, 1003 ; Activités en 2002, 1005 ; Activités opérationnelles, 1020 ; Activités sous-régionales, 1008. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1009 : Tendances économiques, 1010 ; Activités en 2002, 1010 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 1015 ; Coopération entre les Nations Unies et le Système économique latino-américain, 1016. ASIE OCCIDENTALE, 1017 : Tendances économiques et sociales, 1017 ; Activités en 2002, 1018 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 1020.

En 2002, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une coopération technique, y compris des services consultatifs, à leurs États Membres, à promouvoir des programmes et des projets, et à dispenser des formations pour améliorer le renforcement des capacités dans plusieurs secteurs. Quatre d'entre elles ont tenu des sessions de façon régulière durant l'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est réunie en session extraordinaire pour réviser le plan à moyen-terme 2002-2005 et le programme de travail et les priorités pour 2002-2003. Sa prochaine session ordinaire devrait se tenir en 2003.

Le Secrétaire général a rendu compte des actions prises visant à renforcer la coopération régionale, y compris la coopération entre le quartier général et les commissions régionales, dans le contexte de son rapport sur le renforcement des Nations Unies. L'Assemblée générale a pris des mesures pour renforcer la coopération entre les Nations Unies et plusieurs organisations régionales.

Durant l'année, la CEA a poursuivi ses travaux pour aider à transmettre les priorités et les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en activités de projets et de programmes de mise en place au niveau national. A cet égard, l'Assemblée générale a décidé de clore la Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et a demandé à la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, de canaliser son soutien aux efforts d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre de travail du NEPAD. La Conférence des ministres africains des transports et des communications a adopté un mécanisme successeur à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, y compris un plan d'action pour aller de l'avant.

Dans un autre ordre d'idées, l'Assemblée a pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les tendances en matière de ressources extrabudgétaires à la CEPALC et l'impact de ses capacités à mettre en œuvre le programme de travail. Elle a exhorté la CESAO de se conformer à ses propres résolutions concernant l'utilisation de l'arabe dans la publication de documents.

Dans le cadre de la réforme en cours des commissions régionales, le Conseil économique et social a approuvé la révision de la structure des conférences de la CESAP, y compris ses priorités thématiques et sectorielles.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 1022-1029)

Energie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1022 : Énergie, 1022 ; Ressources naturelles, 1027.
CARTOGRAPHIE, 1028.

En 2002, la conservation, le développement et l'utilisation de ressources naturelles et de l'énergie ont été considérées par plusieurs organes des Nations Unies, y compris le Sommet mondial pour le développement durable.

Le Conseil économique et social, suivant les recommandations du Sommet mondial dans son plan de mise en œuvre, a mis fin au Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et a transféré ses travaux à la Commission du développement durable.

S'adressant à l'Assemblée générale en décembre, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a annoncé que l'Agence continuait de se consacrer à la réalisation et à la promotion d'une vision : « Atomes pour la paix », la prévention de la prolifération des armes nucléaires et le partage des technologies nucléaires sûres et sécurisées dans des applications pacifiques pour le bienfait de l'humanité. En décembre, l'Assemblée générale a accordé sa confiance au rôle de l'AIEA dans l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, a constaté l'entrée en vigueur de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, et a exhorté tous les États à participer en 2003 à la Conférence internationale sur la sécurité du transport des matières radioactives.

En 2002, les préparatifs de l'Année internationale de l'eau douce se sont poursuivis, coordonnés par le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'organe chargé initialement de la coordination de l'évènement, le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination, a cessé ses activités le 31 décembre 2001.

La huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a recommandé que la neuvième Conférence se tienne en 2007 et que les autorités responsables des noms géographiques dans le monde présentent un rapport d'activités en 2007 sur la promotion des noms géographiques de groupes minoritaires et autochtones. Le Conseil économique et social a accepté l'offre du Japon d'organiser en 2003 la seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VII (p. 1030-1075)
Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1030 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1030 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1042 ; Activités liées à l'environnement, 1049. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1067 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1067 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1071 ; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, 1074.

En 2002, les Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts pour protéger l'environnement par le biais d'instruments légalement contraignants et des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

La septième session extraordinaire du Conseil d'administration et troisième Forum ministériel mondial sur l'environnement a adopté le rapport du Groupe intergouvernemental à composition non-limitée de Ministres ou de leurs représentants chargé de se pencher sur la gestion internationale de l'environnement, dans lequel figurait des recommandations visant à rendre plus cohérente l'élaboration de politiques internationales relatives à l'environnement et sur le rôle et la structure du Comité et Forum dans l'encadrement des efforts internationaux pour l'environnement.

Durant l'année, nombre d'activités du PNUE ont porté essentiellement sur les préparatifs et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable (voir p. 821), lequel a adopté un Programme de mise en œuvre contenant notamment des propositions relatives aux questions d'environnement. D'autre part, le PNUE a présenté le troisième rapport des séries sur l'avenir de l'environnement mondial qui a examiné l'état et la gestion de l'environnement au cours des trente dernières années, et a poursuivi le développement d'une stratégie visant à renforcer l'engagement de la société civile dans ses travaux. Le Conseil d'administration du PNUE a adopté des directives sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement.

La sixième Conférence des parties à la Convention de 1992 sur la diversité biologique a adopté la Déclaration ministérielle de La Haye, laquelle a approuvé un objectif de 2010 pour une réduction significative du taux actuel de perte de diversité biologique. La Convention de Stockholm de 2001 sur les polluants organiques persistants a été fermée à la signature le 22 mai avec 151 signataires. La huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies de 1992 sur les changements climatiques a adopté la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable, laquelle a souligné que, outre l'atténuation, l'accent devrait être mis en priorité sur l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. La sixième réunion conjointe de la Conférence des parties à la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont prolongé de trois ans supplémentaires la période d'essai du mécanisme de taux de change fixe pour le réapprovisionnement du Fonds multilatéral.

Le Sommet mondial de Bichkek sur la montagne, l'évènement global marquant de l'Année internationale de la montagne (2002), a créé le Programme d'action de Bichkek pour les montagnes afin de fournir un cadre de travail aux parties prenantes et autres désirant contribuer au développement durable en montagne. Le Sommet mondial de l'écotourisme, qui a adopté la Déclaration de Québec sur l'écotourisme, a été le temps fort de l'Année internationale de l'écotourisme.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est entré en fonction le 1^{er} janvier en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Le processus de transformation et de réforme complété en 2001 a permis à ONU-Habitat d'adopter les objectifs et les standards de développement qui l'aidera à mettre en place le Programme pour l'habitat de 1996, la Déclaration du Millénaire de 2000 et la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001 pour un examen général et une évaluation du programme. Le Comité des représentants permanents a débattu, entre autres, de révisions proposées du programme à moyen terme d'ONU-Habitat pour 2002-2005, y compris l'addition d'un nouveau sous-programme sur le financement des établissements humains.

L'Assemblée générale a nommé Anna Kajumulo Tibaijuka (originaire de la République unie de Tanzanie) au poste de Directrice exécutive d'ONU-Habitat pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} septembre.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1076-1085)

Population

SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1076. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1077. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1083.

En 2002, les Nations Unies ont poursuivi leurs activités relatives à la population par le biais du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (CIPD), et par les principales mesures pour continuer à mettre en œuvre le Programme d'action adopté lors de la vingt-et-unième session extraordinaire

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la source d'assistance en matière de population bénéficiant du plus large financement au niveau international, a été le chef de file des Nations Unies dans la progression du Programme d'action de la CIPD. En 2002, le Fonds n'a pas disposé d'autant de ressources pour le programme dû à la perte de 34 millions de dollars provenant d'un donateur important. Cependant, il a bénéficié d'un soutien sans précédent du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FNUAP et de la campagne « 34 millions d'amis ». Le Fonds a également enregistré son niveau le plus haut en matière de dépenses afférentes aux programmes, s'élevant à 203,6 millions de dollars pour les programmes nationaux et multinationaux. Le programme de transition du Fonds, lancé en 2001 dans le but d'élaborer une vision stratégique des objectifs du FNUAP et d'apporter un soutien plus important sur le terrain s'est conclu en décembre.

En avril, la Commission de la population et du développement a examiné le thème central des droits en matière de reproduction et de sante procréative, notamment le VIH/Sida, et a adopté une résolution sur le sujet. Les ressources financières pour la mise en place du Programme d'action de la CIPD, le suivi de la population mondiale et les activités de la Division de la population comptaient parmi les autres questions soumises devant la Commission.

La Division de la population a poursuivi son analyse des tendances et des politiques démographiques mondiales. Les nouvelles publications comprenaient « Rapport 2002 sur les migrations internationales » et « VIH/Sida: sensibilisation et comportement ».

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1086-1135)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1086 : Développement social, 1086 ; Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 1089 ; Suivi de l'Année internationale de la famille (1994), 1089 ; Personnes handicapées, 1091 ; Développement culturel, 1096. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1099 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1099 ; Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1110 ; Criminalité transnationale, 1114 ; Stratégies de prévention du crime, 1116 ; Normes et règles des Nations Unies, 1123 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1131 : Instituts des Nations Unies pour la recherche et la formation, 1132 ; Education pour tous, 1134.

En 2002, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir le développement social, culturel et de ressources humaines, et pour renforcer son programme en matière de prévention du crime et de justice criminelle.

En juillet, la rédaction d'une convention générale internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a été entreprise. Le Conseil économique et social a prolongé jusqu'en 2004 le mandat du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés, suite à l'examen de son rapport sur l'application des Règles de 1993 pour l'égalisation des chances des handicapés.

En février, la Commission, considérant comme thème prioritaire l'intégration de mesures sociales et économiques, a adopté les conclusions concertées qui ont été examinées lors du débat de haut niveau du Conseil et le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. L'Assemblée générale a examiné le suivi du Sommet mondial de 1995 pour le développement social et de sa vingt-quatrième session extraordinaire de 2000, ainsi que les préparatifs en vue de la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

En décembre, l'Assemblée a consacré une réunion plénière pour marquer la fin de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel célébrée en 2002 et visant à mobiliser l'attention sur l'importance de protéger le patrimoine culturel mondial. Dans le but de renforcer le respect de la diversité culturelle, l'Assemblée a abordé les questions inhérentes à la culture et au développement, à la Trêve olympique et à la célébration d'une Année de l'Indépendance du Kirghize en 2003.

En cours d'année, les négociations concernant une convention des Nations Unies contre la corruption ont progressé et l'Assemblée a décidé de réunir une conférence politique de haut niveau pour signer la nouvelle convention d'ici fin 2003. L'Assemblée a invité les gouvernements à utiliser les programmes d'action pour mettre en place la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : *Relever les défis du XXI^e siècle* comme guide à l'élaboration de lois, de politiques et de programmes en matière de prévention du crime et de justice pénale. En décembre, l'Assemblée a examiné le suivi des plans d'action et a également pris des mesures concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles supplémentaires, les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2005, et la prévention de la criminalité informatique.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a débattu du renforcement de la coopération internationale pour combattre le terrorisme et a émis des recommandations visant à renforcer les activités du Centre pour la prévention internationale du crime dans la lutte contre le terrorisme. Le Conseil a approuvé les nouvelles directives pour la prévention du crime émises par la Commission, a pris connaissance d'un ensemble de principes fondamentaux élaborés par la

Commission et applicables au recours à la justice réparatrice, et a examiné des moyens de lutter contre l'enlèvement et de traiter les problèmes relatifs aux disparitions, à l'abus sexuel et à l'exploitation concernant les enfants.

En décembre, dans le cadre d'efforts dûment déployés pour atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous, l'Assemblée a salué un programme d'action soumis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la bonne mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012).

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1136-1167)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1136. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1156 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1156 ; Commission de la condition de la femme, 1158 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1164 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1165.

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de promouvoir la condition de la femme et d'assurer ses droits par le biais de la Déclaration et Programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale de 1995 sur les femmes. Les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, visant à évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Beijing (Beijing+5), a incité davantage d'activités et d'initiatives visant à promouvoir la condition de la femme.

En mars, lors de sa quarante-sixième session, la Commission sur la condition de la femme a recommandé au Conseil économique et social d'adopter les conclusions concertées sur ses deux questions thématiques: l'éradication de la pauvreté, à travers notamment l'autonomisation des femmes tout au long de leur cycle de vie et dans un contexte de globalisation, et une perspective tenant compte de l'égalité des sexes dans la gestion environnementale et de la compensation écologique des catastrophes naturelles. Le Conseil en a adopté les conclusions en juillet. C'est également sur les recommandations de la Commission que le Conseil a adopté les résolutions et les décisions concernant la situation des femmes palestiniennes et l'aide qui leur est pourvue; la situation des femmes et des filles en Afghanistan; la procédure de communication relative à la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et l'intégration d'une perspective antisexiste dans l'ensemble des politiques et des programmes du système des Nations Unies. La Commission a adopté et a porté à l'attention du Conseil des résolutions sur la libération des femmes et des enfants pris en otage dans les conflits armés, et les femmes, les fillettes et le VIH/Sida.

Le Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme a continué de mettre l'accent sur la sécurité économique et l'émancipation politique de la femme, et de promouvoir l'intégration de la problématique homme-femme et l'égalité des sexes. En cours d'année, l'Assemblée a adopté des résolutions sur la traite des femmes et des filles, la situation des femmes âgées, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'élimination des crimes d'honneur et de la violence à l'encontre des femmes.

L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), qui a poursuivi la mise en œuvre de la phase III et a initié la phase IV de son Système de sensibilisation, d'information et de réseautage sur la parité homme-femme (GAINS), a fait l'objet d'un examen conduit par le Groupe de travail sur les activités futures de l'INSTRAW, créé par l'Assemblée en 2001. Le Groupe a proposé des mesures visant à resserrer les liens entre INSTRAW et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. L'Assemblée a approuvé les recommandations du Groupe et a prolongé son mandat, lui permettant ainsi de suivre la mise en œuvre de ses recommandations.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1168-1199)

Enfants, jeunes et personnes âgées

ENFANTS, 1168 : Session extraordinaire de l'Assemblée générale, 1168 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1183. JEUNES, 1192. PERSONNES AGEES, 1193 : Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, 1193.

En 2002, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de collaborer avec ses partenaires pour garantir que chaque enfant soit pris en charge, nourri et protégé dès la petite enfance, soit pleinement vacciné et ait reçu les nutriments essentiels, soit aidé pour ne pas contracter le VIH/Sida, soit protégé contre la mal, l'abus et la violence, y compris la guerre, et que tous les enfants terminent leur scolarité.

L'Assemblée générale a tenu sa vingt-septième session extraordinaire sur les enfants à New-York, du 8 au 10 mai, et a adopté le document final « Un monde digne des enfants » constitué d'une déclaration réaffirmant l'engagement des participants à agir ensemble pour le bien-être des enfants, d'un examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial de 1990 pour les enfants, et d'un programme d'action. Pour la première fois dans l'histoire des réunions des Nations Unies, plus de 600 enfants étaient présents à la session extraordinaire en tant que délégués et participants actifs.

L'UNICEF a commencé ses travaux sur les cinq priorités organisationnelles de son plan stratégique à moyen terme : l'éducation des filles, la lutte contre le VIH/Sida, le développement intégré du jeune enfant, le programme de vaccination universelle (VUE-Plus), et le renforcement de la protection contre la violence, l'exploitation, l'abus et la discrimination. En 2002, le Conseil d'administration de l'UNICEF a tenu deux sessions ordinaires en janvier et en septembre et sa session annuelle en juin, et au cours desquelles il a adopté 19 décisions.

Les deux protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la traite d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, ainsi que l'implication des enfants dans les conflits armés, sont entrés en vigueur le 18 janvier et le 12 février respectivement (voir p. 637).

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action mondial de 1995 pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. En décembre, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à préparer des examens nationaux et des plans d'action pour l'emploi des jeunes, et d'inclure des organisations pour la jeunesse et les jeunes eux-mêmes dans le processus.

La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Madrid (Espagne) du 8 au 12 avril, a adopté une Déclaration politique dans laquelle les participants ont réaffirmé leur engagement pris lors de la première Assemblée mondiale en 1982 visant à améliorer la vie des personnes âgées. Elle a également adopté le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et constitué de recommandations d'action dans trois domaines prioritaires : les personnes âgées et le développement, promouvoir la santé et le bien-être en fin de vie, et garantir un environnement favorable aux personnes âgées.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1199-1215)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1199 : Politiques de programmation, 1199 ; Questions financières et administratives, 1204. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1205 : Questions de protection, 1205 ; Mesures d'aide, 1207 ; Activités régionales, 1208.

En 2002, le nombre de personnes relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'élevait à 20,8 millions (une augmentation par rapport au chiffre de 19,8 millions de l'année précédente). Parmi eux on comptait 11,5 millions de réfugiés, 4,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 3,5 millions de retour dans leurs pays d'origine, 927 684 demandeurs d'asile, et des migrants forcés et des apatrides parmi les 445 970 restants.

Durant l'année, le HCR a accompli des progrès notables dans certains domaines mais a rencontré des difficultés dans d'autres. Du côté positif, le retour au pays de près de 2 millions d'Afghans a été le rapatriement de réfugiés le plus important de ces trente dernières années. Entre autres développements importants, on peut noter les nouveaux accords de paix en Angola (voir p. 218), en Sierra Leone (voir p. 148) et au Sri Lanka où un cessez-le feu a mis un terme à 20 ans d'hostilités et s'est soldé par le retour spontané de près de 260 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'indépendance du Timor Leste (voir p. 315) a encouragé le rapatriement réussi de 31 000 personnes. Côté négatif, des millions d'individus sont restés dans des situations prolongées de réfugié au sud-est de l'Algérie, au Népal et en République-unie de Tanzanie, sans aucun espoir de solutions durables. Au Libéria, le conflit permanent (voir p. 165) a entraîné des milliers à fuir pour éviter la mort. La Côte d'Ivoire a sombré dans un conflit politique à l'origine de répercussions désastreuses pour 35 000 ressortissants obligés de fuir dans les pays voisins et pour plus de 40 000 réfugiés (libériens pour la plupart) qui ont dû être rapatriés du pays. De même qu'au Burundi, au Soudan et en République démocratique du Congo, où les réfugiés ont été contraints de partir pour échapper au conflit ou à l'insécurité générale. Dans la région des Amériques, les hostilités n'ont fait que s'intensifier en Colombie, forçant des milliers de civils à traverser les frontières en quête d'un endroit sûr.

En 2002, les Consultations mondiales sur la protection internationale lancées en 2000 se sont soldées par l'adoption de l'Agenda pour la protection, un programme d'action pluriannuel à l'intention des États, du HCR, des ONG et autres partenaires dans le but de renforcer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Poursuivant ses efforts pour améliorer ses travaux dans le domaine de la protection et de solutions durables, le HCR a créé un nouveau Code de conduite pour aider le personnel à traiter les problèmes difficiles d'éthique et de morale, et une nouvelle unité de protection de l'information. Il a également lancé son Plan stratégique 2002-2004, rédigé en 2001, visant à renforcer la prévention et des soins du VIH/Sida dans les situations de réfugiés. En décembre, l'Assemblée générale a prolongé le mandat du HCR pour cinq années supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2004.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1216-1227)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1216 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1216 ; Tabac, 1221 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1222. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1224 : Aide alimentaire, 1224 ; Sécurité alimentaire, 1225. NUTRITION, 1226.

En 2002, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir la santé humaine, coordonner l'aide et la sécurité alimentaires et soutenir la recherche en matière de nutrition.

Fin 2002, environ 42 millions de personnes vivaient avec le VIH/Sida. En cours d'année, environ 5 millions de personnes ont été infectées par le virus, dont 800 000 enfants, et 3,1 millions sont décédées des suites de la maladie. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) a continué de coordonner les activités des Nations Unies pour la prévention et la lutte contre le sida, notamment le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée en 2001 lors de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Afin d'assurer l'application intégrale de la Déclaration, le secrétariat d'ONUSIDA et des coauteurs ont convenu d'une série d'actions dans les domaines importants de la promotion, de l'orientation normative et des opérations de soutien, de l'information et de la communication, et de l'engagement de la société civile. Les efforts se sont également poursuivis pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement visant à stopper et à enrayer la propagation du VIH/sida d'ici 2015. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été créé en janvier.

L'initiative «Faire reculer le paludisme » lancée par l'Organisation mondiale de la santé en 1998 dans l'objectif de faire reculer de moitié le fléau du paludisme d'ici 2010, a cherché à multiplier les interventions qui se sont avérées efficaces et à soutenir les travaux menant à des interventions encore plus efficaces à l'avenir. En soutien à la Décennie pour faire reculer le paludisme en Afrique 2001-2010, l'Assemblée générale a fixé des objectifs en matière de traitement et de prévention de la maladie à atteindre d'ici 2005.

Le Programme alimentaire mondial, un partenariat entre les Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a aidé 72 millions de personnes et a fourni 3,7 millions de tonnes de nourriture. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la FAO a organisé le Sommet alimentaire mondial : 5 ans après, lequel a adopté une déclaration demandant que la communauté internationale concrétise l'engagement émis lors du Sommet de 1996 visant à réduire de moitié le nombre de personnes mourant de faim à 400 millions d'ici 2015. En décembre, l'Assemblée générale a déclaré 2004 l'Année internationale du riz.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIV (p. 1228-1252)
Système international de contrôle des drogues

SUIVI DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1228. CONVENTIONS, 1233 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1234. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUES, 1236. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1244 : Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 1244 ; Commission des stupéfiants, 1247 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1252.

En 2002, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la coopération internationale et pour lutter contre le problème mondial de la drogue, et ce par le biais de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Les travaux relevant du contrôle de la drogue à travers le système des Nations Unies ont porté principalement sur la mise en place du Plan d'action pour la mise en œuvre de la déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, lequel a servi de guide aux États Membres pour adopter des stratégies et des programmes visant à réduire la demande de drogue illicites et de parvenir à des résultats probants d'ici 2008.

Les programmes de coopération technique du PNUCID ont aidé les États Membres et la communauté internationale à mettre en place la stratégie convenue lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998 sur le problème mondial de la drogue. Une aide a été apportée aux États pour se conformer aux traités internationaux relatifs au contrôle de la drogue. Les efforts et les initiatives au niveau national visant à réduire ou à éliminer les drogues illicites, à supprimer le trafic de drogue et à prévenir la toxicomanie ont été soutenus. Le PNUCID a encouragé les pays donateurs et les institutions pour le développement à soutenir les efforts nationaux visant à réduire ou à éliminer les cultures illicites.

La Commission des stupéfiants (organe directeur des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte contre la drogue) a adopté des résolutions sur des questions telles que la réduction de la demande de drogues illicites, le trafic et l'approvisionnement de drogues, la mise en place des traités internationaux relatifs au contrôle de la drogue et le renforcement du système des Nations Unies pour le contrôle des drogues. En juillet, le Conseil économique et social a exhorté les gouvernements à maintenir l'équilibre entre l'approvisionnement légal et la demande de matières premières opiacées à des fins médicales et scientifiques. Elle a demandé au PNUCID d'aider les États les plus touchés par le transit de drogues, notamment les pays en voie de développement.

L'OICS a examiné l'impact des drogues illicites sur le développement économique et a continué de surveiller la mise en place de trois conventions internationales importantes relatives au contrôle de la drogue, d'analyser la situation de la drogue dans le monde et d'attirer l'attention des gouvernements sur les faiblesses du contrôle au niveau national et du respect des traités, proposant des suggestions et des recommandations en vue d'améliorations au niveau national et international.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1253-1262)

Statistiques

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1253 : Statistiques économiques, 1254 ; Statistiques démographiques et sociales, 1256 ; Autres activités statistiques, 1257.

En 2002, les Nations Unies ont poursuivi leurs activités relatives aux statistiques par le biais notamment de la Commission de statistique et de la Division de statistique. En mars, la Commission a approuvé les actions de la Division dans le cadre des recensements de la population et des habitations réalisés par les pays entre 2005 et 2014 ; a souligné que la version révisée du manuel de Comptabilité environnementale et économique intégrée devrait être publiée le plus tôt possible ; a adopté les recommandations des Amis de la présidence concernant la création d'un comité permanent des indicateurs statistiques avec pour secrétariat la Division de statistique ; a exprimé sa reconnaissance quant à la qualité des statistiques dans le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; et a accueilli le manuel de statistiques de finances publiques publié par le Fond monétaire international (FMI). La Commission a examiné les travaux des groupes de pays et d'organisations internationales dans divers domaines de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et a formulé des recommandations et des suggestions spécifiques.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1263-1274)
Cour internationale de Justice

Activités judiciaires de la Cour, 1263 ; Autres questions, 1273.

En 2002, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu trois arrêts, délivré 18 ordonnances et avait 26 affaires contentieuses en instance.

Le 29 octobre, le Président de la CIJ a informé l'Assemblée générale que le registre de la Cour était toujours plein, que ses activités se poursuivaient et qu'elle a observé une augmentation du nombre d'affaires inscrites à son rôle général. Les mesures prises pour améliorer la procédure de la Cour afin d'accélérer le traitement des affaires se sont avérées bénéfiques. Le Président a demandé que les États les plus pauvres aient plus facilement accès à la Cour par le biais d'un Fonds d'affectation destiné à aider les États à régler leurs différends, et a exhorté tous les États concernés d'accroître les ressources disponibles. Il a conclu que la CIJ pourrait largement contribuer au maintien de la paix entre les pays.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre II (p. 1275-1297)
Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1275 : Chambres, 1275 ; Bureau du procureur, 1280 ; Greffe, 1280 ; Statut juridique et renvoi d'affaires, 1281 ; Compensation, 1282 ; Financement, 1282. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1284 : Chambres, 1285 ; Bureau du procureur, 1289 ; Greffe, 1290 ; Financement, 1290. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1293 : Recommandations du Groupe d'experts, 1293 ; Coopération des États, 1294 ; Composition des Chambres, 1295 ; Rapport du BSCI, 1296.

En 2002, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie en 1991 (TPIY) a décidé d'accélérer davantage ses activités judiciaires en mettant en place un certain nombre de réformes judiciaires et d'organisation. Le Tribunal a commencé à élaborer une stratégie pour mener à terme, d'une part, les procès de première instance d'ici 2008 et, d'autre part, ses activités définitivement en 2010. Six procès se sont déroulés simultanément durant l'année (le nombre le plus élevé en un an depuis la création du Tribunal).

En août, le Conseil de sécurité a modifié le statut du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) en créant un groupe de 18 juges ad litem afin d'accroître la capacité judiciaire du Tribunal.

En mai, la Conseil a modifié le statut des deux tribunaux afin de faire face aux éventuels conflits de nationalité aux fins de la composition des Chambres.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1298-1315)

Aspects juridiques des relations politiques internationales

CREATION DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE, 1298. COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1302 ; Responsabilité internationale, 1304 ; Actes unilatéraux des États, 1304 ; Responsabilités des organisations internationales, 1304 ; Fragmentation du droit international, 1304. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1305 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1305 ; Terrorisme international, 1306 ; Protocoles additonnels I et II aux Conventions de Genève de 1949, 1309 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1310. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1312: Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1312. TRAITES ET ACCORDS, 1314.

En 2002, la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale créée en 1998 par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale pour prendre des dispositions quant au fonctionnement de la Cour, a terminé son mandat avec la tenue de ses neuvième et dixième sessions. Elle a transmis à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale un rapport portant sur ses travaux de 1999 à 2002 et contenant ses recommandations.

Le Statut de Rome de la CPI est entré en vigueur le 1^{er} juillet après le dépôt du seizième instrument de ratification auprès du Secrétaire général le 11 avril. En septembre, l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome a tenu sa première session au cours de laquelle elle a adopté un certain nombre d'instruments, de résolutions et de décisions.

La Commission du droit international a continué d'examiner des sujets pertinents au développement progressif et à la codification du droit international, adoptant à titre provisoire un ensemble de textes complets de projets de directives concernant les réserves aux traités et des projets d'articles sur la protection diplomatique.

Le Comité spécial de la convention pour la répression du terrorisme nucléaire a poursuivi l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international et la résolution de questions en suspens relatives à la préparation d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé a tenu sa première session en 2002 afin d'examiner les mesures recommandées par le Secrétaire général pour le renforcement du régime juridique de protection pour les Nations Unies et le personnel associé.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1316-1328)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1316 : Institutions créées par la Convention, 1321 ; Autres développements relatifs à la Convention, 1322 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1328.

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer et ses deux accords de mise en œuvre, sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer, et sur les privilèges et les immunités du Tribunal international du droit de la mer. Cette année marquait le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention et à l'occasion duquel, lors de sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a consacré deux jours de réunions plénières, les 9 et 10 décembre, à l'examen du sujet « Les océans et le droit de la mer » et du thème « Le dynamisme de la Convention : défis d'aujourd'hui et solutions de demain ».

Les trois institutions créées par la Convention (l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental) ont tenu des sessions au cours de l'année.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre V (p. 1329-1350)

Autres questions légales

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1329 : Renforcement du rôle des Nations Unies, 1329 ; Coopération avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, 1337 ; Relations avec le pays hôte, 1337. DROIT INTERNATIONAL, 1339 : Droit international de bioéthique, 1339. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1340 : Droit commercial international, 1340.

En 2002, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a poursuivi l'examen, entre autres points permanents à l'ordre du jour, des propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et visant à renforcer l'Organisation, ainsi que, et en priorité, la mise en place des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du Chapitre VII. Le Comité spécial a complété ses travaux sur la prévention et le règlement pacifique des différends entre États. En novembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur le sujet.

Le Comité des relations avec le pays hôte a continué d'enquêter sur les plaintes transmises par les missions permanentes auprès des Nations Unies concernant le maintien des conditions nécessaires au bon fonctionnement desdites missions. Par ailleurs, l'Assemblée a demandé aux États-Unis, en tant que pays hôte, d'envisager la levée des restrictions de voyage imposées à certaines missions et au personnel du Secrétariat de certaines nationalités, et de s'assurer de délivrer dans les meilleurs délais les visas d'entrée aux représentants des États Membres dans le cadre d'activités officielles des Nations Unies.

Le Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains a entrepris ses travaux dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission (Commission juridique).

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a complété et adopté la Loi type sur la conciliation commerciale internationale et a demandé au Secrétaire général de la transmettre aux gouvernements, aux institutions chargées des règlements de différends et aux différents organes concernés. En novembre, l'Assemblée a pris note de la Loi type. Elle a également porté de 36 à 60 le nombre des membres de la Commission et a décidé des mandats et de la répartition des sièges des 24 membres supplémentaires.

Dans d'autres domaines, l'Assemblée a noté les progrès réalisés dans le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation consultative juridique afro-asiatique.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1351-1366)

Renforcement et restructuration du système des Nations Unies

PROGRAMME DE REFORMES, 1351 : Aspect généraux, 1351 ; Programme pour le changement, 1352 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1355 ; Réforme de gestion et contrôle, 1357. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1363.

En 2002, un nouvel élan fut donné au programme de réforme de l'Organisation initié en 1997 par le Secrétaire général, alors que l'Assemblée générale adoptait en décembre de nouvelles mesures de réforme proposées par le Secrétaire général et dont les paramètres généraux avaient été établis en 2000 lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies et des conférences mondiales ultérieures. Les dernières réformes visaient à faire en sorte que le programme de travail des Nations Unies soit aligné sur les principes et les priorités de la Déclaration du Millénaire.

L'Assemblée a procédé au premier examen de la mise en place de la Déclaration du Millénaire et a noté, à cet égard, des progrès inégaux. Elle a exhorté les Etats Membres d'entreprendre des mesures en vue de sa pleine mise en œuvre.

Considérant la réforme de ses procédures de travail, l'Assemblée a décidé d'élire ses présidents, vice-présidents et les Présidents de ses principaux comités trois mois avant l'ouverture de la session ordinaire ; une décision jugée importante pour le renforcement de l'Assemblée en permettant des transitions sans heurts entre les Présidences successives et en encourageant ainsi le Président et autres responsables de jouer plus efficacement leur rôle. Les efforts se sont poursuivis pour parvenir à un accord visant à augmenter le nombre d'adhésions au Conseil de sécurité dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Sur la base de propositions émanant du Secrétaire général, le Conseil économique et social a adopté des mesures pour faire face aux nouveaux défis appelant des approches plus souples et plus adaptées à la façon dont il organise son travail, notamment à la lumière des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire relatifs à son renforcement et l'aider à remplir son rôle comme défini dans la Charte des Nations Unies.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1367-1395)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1367. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1368 : Simplification du processus, 1368 ; Budget pour 2000-2001, 1372 ; Budget pour 2002-2003, 1372. Esquisse budgétaire pour 2004-2005, 1381. CONTRIBUTIONS, 1383 : Evaluations, 1383. COMPTABILITE ET AUDIT, 1388 : Coordination administrative et budgétaire, 1391. PROGRAMMATION, 1391 : Plan à moyen terme, 1391 ; Exécution des programmes, 1392.

En 2002, la situation financière générale des Nations Unies a continué de s'améliorer comme en ont témoigné la hausse des soldes globaux de trésorerie, la diminution des contributions impayées et la réduction de la dette de l'Organisation envers les États Membres. Le montant des contributions impayées était à son plus bas en sept ans avec 1 684 millions de dollars, comparé à 2 106 millions en 2001. De même, les montants dus aux États Membres ayant fourni des contingents et du matériel ont été réduits à 703 millions de dollars, contre 748 millions fin 2001.

L'Assemblée générale a adopté les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2002-2003 d'un montant de 2 890 818 700 dollars, un ajustement à la hausse de 191 550 900 dollars par rapport aux crédits initiaux de 2 699 267 800 dollars. L'Assemblée s'est également dite préoccupée par les mesures annoncées par le Secrétaire général concernant les contraintes budgétaires et la baisse des services de soutien, notamment ceux fournis aux États Membres. Elle a invité le Secrétaire général à préparer son programme budgétaire pour l'exercice 2004-2005 selon l'estimation préliminaire de 2 876 millions, aux taux révisés de 2002-2003, comme indiqué dans son esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005. L'Assemblée a approuvé les propositions du Secrétaire général visant à améliorer le système de gestion et de planification budgétaire.

Le Comité des contributions a poursuivi l'examen de la méthode de préparation des barèmes des contributions des États Membres au budget des Nations Unies, y compris les mesures encourageant le versement ponctuel des contributions, les demandes d'exemption des États Membres en vertu de l'article 19 de la Charte des Nations Unies et les contributions des nouveaux États Membres, ainsi que les demandes de modification des contributions. Elle a également examiné les propositions du Secrétaire général visant à encourager le paiement des arriérés de contributions et à résoudre la question des contributions non-acquittées de l'ex-Yougoslavie. L'Assemblée a adopté les recommandations du Comité concernant un échéancier de paiement pluriannuel visant à s'acquitter des contributions.

L'Assemblée a accepté les états financiers contrôlés par le Comité des commissaires aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des fonds et des programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001. Elle a adopté les révisions proposées du Règlement financier des Nations Unies, devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003, et a adopté les révisions du plan à moyen terme.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1396-1425)

Personnel des Nations Unies

CONDITIONS DE SERVICE, 1396 : Commission de la fonction publique internationale, 1396 ; Questions relatives à la rémunération, 1398 ; Autres questions de rémunération, 1400. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1403 : Politiques relatives au personnel, 1403 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1418 ; Questions relatives au déplacement, 1422 ; Administration de la justice, 1423.

En 2002, c'est par le biais de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) que l'Assemblée générale a examiné les conditions de service du personnel du régime commun des Nations Unies et a adopté les recommandations de la CFPI relatives au niveau de l'indemnité pour frais d'étude, au barème des traitements de base minima et aux indemnités pour charges de famille. L'Assemblée a pris note des progrès accomplis dans l'examen du régime des traitements et des indemnités et a salué les efforts entrepris pour améliorer les résultats et la responsabilisation au sein du régime commun. Elle a poursuivi l'examen proposé et le renforcement de la CFPI dans le contexte des prochaines initiatives de réforme des Nations Unies et a approuvé les mandats du groupe créé à cet effet.

Le Secrétaire général a rendu compte des conditions de service des juges ad litem du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal international pour le Rwanda ; de la réforme de la gestion du personnel ; de la structure et du financement des postes du Secrétariat ; de la composition et de l'affectation du personnel en poste à son Bureau exécutif ; de l'emploi du personnel, des consultants, des vacataires et des retraités détachés à titre gracieux ; de la condition des femmes au sein du Secrétariat ; du statut et du règlement du personnel ; de la sûreté et la sécurité du personnel ; d'un cadre de travail pour un nouveau mécanisme de responsabilisation ; et du respect de la réglementation régissant les conditions de déplacements aériens des fonctionnaires de Nations Unies.

Le Bureau des services de contrôle interne a examiné l'application des provisions de l'Assemblée concernant la gestion du personnel et l'éventuelle discrimination en raison de la nationalité, de la race, du sexe, de la religion et de la langue dans le cadre du recrutement, de la promotion et de l'affectation au sein de l'Organisation. Le Corps commun d'inspection a examiné les possibilités d'un recours plus important dans le contexte de réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations Unies.

Dans la poursuite des efforts visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire associé, l'Assemblée a souligné la nécessité de garantir que le personnel reçoive une formation adéquate en matière de sécurité avant leur déploiement sur le terrain. Elle a demandé au Secrétaire général de garantir que le personnel menant des activités conformément au mandat des opérations des Nations Unies soit dûment informé des conditions en vertu desquelles il est appelé à servir.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre IV (p. 1426-1464)

Questions institutionnelles et administratives

MECANISME INSTITUTIONNEL, 1426 : Admission en tant que membre des Nations Unies, 1426 ; Assemblée générale, 1427 ; Conseil de sécurité, 1430 ; Conseil économique et social, 1431. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1432 : Mécanismes institutionnels, 1432 ; Autres questions de coordination, 1434. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1437 : Demandes de conversion en agence spécialisée des Nations Unies, 1437 ; Coopération avec les organisations, 1438 ; Statut d'observateur, 1444 ; Participation des organisations aux activités des Nations Unies, 1445. CONFERENCES ET REUNIONS, 1447. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1454. AUTRES QUESTIONS, 1456 : Services communs, 1456 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1458 ; Sécurité, 1460 ; Règlements, droits et devoirs, 1462.

En 2002, les Nations Unies se sont efforcées de résoudre les questions d'ordre administratif et institutionnel afin de garantir le fonctionnement efficace de l'Organisation. L'Assemblée générale a tenu sa cinquante-septième session le 10 septembre. En début d'année, elle a repris sa cinquante-sixième session, tenu sa vingt-septième session extraordinaire et a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence. Elle a octroyé le statut d'observateur à Partenaires dans le domaine de la population et de développement, à la Banque asiatique de développement, au Centre international pour le développement des politiques migratoires et à l'Union interparlementaire. Les États de la Confédération Suisse et du Timor-Leste ont tous les deux été admis à l'Organisation des Nations Unies, portant ainsi à 191 le nombre total de membres.

Durant l'année, le Conseil de sécurité a tenu 238 réunions officielles pour traiter des conflits régionaux, des opérations de maintien de la paix et de diverses questions relatives au maintien de la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée a continué d'étudier la question du prolongement de l'adhésion au Conseil.

Le Conseil économique et social a tenu sa session d'organisation de 2002 en janvier et février à New-York et une reprise de la session en avril. Il a également tenu en avril à New York une réunion extraordinaire de haut-niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, et une session de fond en juillet qu'il a repris en octobre et en décembre.

Les travaux des organes des Nations Unies concernés par les questions d'ordre administratif et de coordination, notamment le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité du programme et de la coordination et le Corps commun d'inspection, ont été examinés en cours d'année. Les travaux se sont également poursuivis sur le suivi intégré et coordonné des principaux sommets et conférences des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire (Annuaire 2000, p. 47), et sur les indicateurs de conférence. Le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général de créer un Fonds de contributions volontaires en soutien au Réseau régional informel ONU-ONG.

Le Comité des conférences a examiné les demandes de modifications au calendrier des conférences et des réunions des Nations Unies pour 2002 et a salué les efforts pour améliorer l'utilisation des services de conférence. Il a également considéré les propositions de réforme du Secrétaire général concernant le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence.

Durant l'année, l'Assemblée a abordé diverses questions portant, entre autres, sur des mesures visant à améliorer la rentabilité des affaires commerciales des Nations Unies et le renforcement de la sûreté et de la sécurité des locaux de l'Organisation. Des progrès ont été accomplis dans le

développement d'un plan-cadre d'équipement pour la rénovation du complexe des Nations Unies et sur les pratiques de l'Organisation en matière de sous-traitance.